

NON VALIDE

SOMMAIRE

UNE EAU DE QUALITÉ COMPATIBLE POUR TOUS LES USAGES, DONT L'AEP	3
MIEUX CONNAITRE LA QUALITÉ DES EAUX POUR MIEUX AGIR	3
Action : Renforcer le suivi de la qualité des eaux superficielles	4
Action : Renforcer le suivi des eaux souterraines.....	9
FIABILISER LES SYSTÈMES D'ÉPURATION DES REJETS PAR TEMPS SEC ET TEMPS DE PLUIE.....	12
Action : Améliorer les performances de traitement des systèmes d'assainissement des eaux usées collectives (station et réseau)	13
Action : Fiabiliser les systèmes d'épuration des rejets ANC les plus impactants sur les zones à enjeux	18
RÉDUIRE L'IMPACT DE CERTAINES ACTIVITÉS SUR LA QUALITÉ DE L'EAU	22
Action : Mettre en place un contrat de lutte contre les pollutions dispersées des activités artisanales et industrielles entre Rodez Agglomération, les chambres consulaires, l'agence de l'eau et le SMBV2A	23
Action : Mettre en place un contrat de lutte contre les pressions diffuses liées aux activités agricoles	28
Action : Améliorer la connaissance sur l'activité sylvicole	32
PROTÉGER LES RESSOURCES POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE	34
Action : Accompagner les gestionnaires de captages d'eau potable	35
 UN BON FONCTIONNEMENT HYDROMORPHOLOGIQUE DES MILIEUX AQUATIQUES	38
AMÉLIORER LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE	38
Action : Gestion optimisée des seuils vis-à-vis des milieux aquatiques.....	39
PRÉSERVER ET RESTAURER LES MILIEUX AQUATIQUES, EN PARTICULIER LES ZONES HUMIDES, L'HYDROMORPHOLOGIE DES COURS D'EAU ET LES TÊTES DE BASSIN VERSANT	43
Action : Améliorer la connaissance sur les milieux aquatiques à travers des diagnostics complémentaires	44
Action : Poursuivre et mettre en place des plans pluriannuels de gestion des cours d'eau	48
Action : Lutter contre les espèces allogènes envahissantes.....	52
Action : Limiter l'érosion des sols et diminuer le colmatage des cours d'eau.....	56
DES LOISIRS LIÉS À L'EAU RESPECTUEUX DES MILIEUX AQUATIQUES	60
VALORISER LA RIVIÈRE COMME ESPACE DE VIE, DE DÉTENTE, DE TOURISME ET DE PATRIMOINE	60
Action : Mise en valeur des richesses naturelles et patrimoniales de la vallée de l'Aveyron.....	61
CONCILIER LES LOISIRS LIÉS À L'EAU ET LA PRÉSERVATION DES MILIEUX AQUATIQUES	64
Action : Réaliser des profils de baignades	65
Action : Associer les structures de sports d'eaux vives aux programmes de valorisation et de restauration des milieux aquatiques	68
Action : Valoriser le potentiel halieutique du bassin versant	71
 PRÉVENTION DES INONDATIONS.....	74
TRAITER LES EMBÂCLES À L'ÉCHELLE DU BASSIN VERSANT.....	74
Action : Traiter les embâcles à l'échelle du bassin versant	75

NON VALIDE

AMENAGER LE BASSIN VERSANT DANS UNE LOGIQUE DE PREVENTION DES INONDATIONS	78
Action : Animer une démarche pilote de préservation et de mise en valeur des champs d'expansions de crues de l'Auterne	79
Action : Engager une réflexion sur la mise en œuvre d'un programme spécifique inondation.....	84
SENSIBILISER AUX RISQUES D'INONDATIONS	88
Action : Accompagner l'élaboration des documents communaux d'information et de prévention concernant les risques d'inondations.....	89
UNE RESSOURCE EN EAU DURABLE	93
ANTICIPER LES PÉRIODES DE CRISE	93
Action : Mieux connaître pour mieux gérer les périodes de crises	94
AMÉLIORER LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU	99
Action : Améliorer la gestion des captages d'eau potable.....	100
Action : Améliorer la gestion des plans d'eau	103
Action : Promouvoir les économies d'eau.....	107
FAVORISER UNE GESTION DURABLE DE LA RESSOURCE EN EAU À L'ÉCHELLE DU BASSIN VERSANT AVEYRON	110
Action : Être informé des démarches de gestion quantitative à l'échelle du bassin Aveyron (définition des volumes prélevables, organisme unique, plan de gestion des étiages ...).....	111
UNE ORGANISATION LÉGITIME ET PÉRENNE	114
SE DOTER DE MOYENS FINANCIERS ET TECHNIQUES PERMETTANT LA MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE RIVIÈRE	114
Action : Animer et coordonner les actions du contrat de rivière Aveyron Amont.....	115
ÊTRE ASSOCIÉ AUX AUTRES STRUCTURES GESTIONNAIRES DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE PRÉVENTION DES INONDATIONS DU BASSIN VERSANT	118
Action : Renforcer la gestion à l'échelle des bassins versants	119
CONFORTER LA DYNAMIQUE DE BASSIN VERSANT : SOLIDARITÉ AMONT-AVAL ET URBAIN-RURAL ..	122
Action : Avoir une ligne de conduite concertée et partagée pour créer une cohésion de bassin versant	123
Action : Participer aux projets concernant le grand et petit cycle de l'eau.....	126
UNE APPROCHE CONCERTÉE SUR LES QUESTIONS DE L'EAU	129
IMPLIQUER LA POPULATION DANS LA PRÉSERVATION DES MILIEUX AQUATIQUES	129
Action : Sensibilisation scolaires	130
Action : Promouvoir les pratiques innovantes (agricoles, industrielles, sylvicoles, urbaines...) conciliant usage et préservation des milieux aquatiques	133
Action : Sensibiliser le grand public et l'inciter à l'action	136

NON VALIDE

**UNE EAU DE QUALITÉ COMPATIBLE POUR TOUS LES
USAGES, DONT L'AEP**

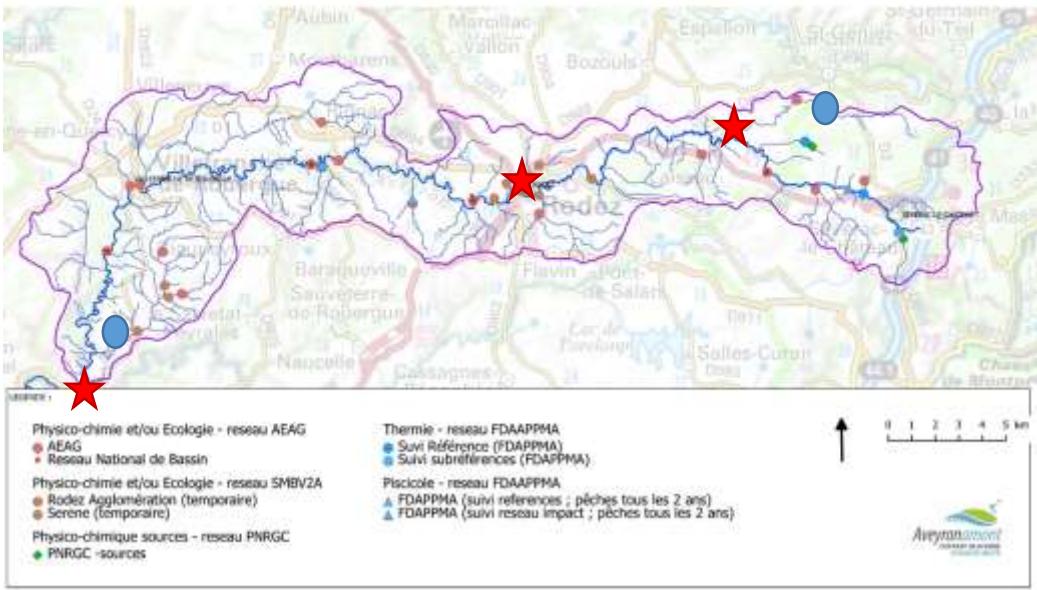
**MIEUX CONNAITRE LA QUALITÉ DES EAUX POUR MIEUX
AGIR**

NON VALIDE

ACTION SUIVI	<u>Enjeux</u> : Une eau de qualité compatible pour tous les usages, dont l'AEP	
	<u>Objectif</u> : Mieux connaître la qualité des eaux pour mieux agir	
	Action : Renforcer le suivi de la qualité des eaux superficielles	
	<u>Orientation(s) SDAGE</u> : A11 – A12 – D21	
	<u>Mesure(s) PDM UHR</u> : GOU01	
Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)		En fonction de la nature des réseaux : AEAG, PNRGC, FDAPPMA, SMBV2A, IRSTEA, DREAL
Année(s) de réalisation		2019 à 2023
Actions pré requises		Néant
Actions liées		Action A3 du Contrat Territorial Serène
Priorité	MOYENNE : action de connaissance participant à atteindre les objectifs de bon état des masses d'eau	
Contexte	En 2017, 19 stations permettent de caractériser 15 masses d'eau du bassin versant Aveyron amont (Aveyron, Olip, Tantayrou, Serre, Lugagnac, Briane, Auterne, Alzou, Serène). En complément du réseau de l'AEAG, le SMBV2A gère 3 stations sur le bassin des Serènes et 7 stations dans la traversée de Rodez Agglomération. L'enjeu est de renforcer le réseau de suivi porté par l'Agence de l'eau Adour Garonne. Les stations complémentaires proposées dans le cadre de cette fiche action permettraient de : - Conforter le réseau de suivi actuel (action SUIVI-1) - Acquérir des connaissances sur la qualité des masses d'eau en vue d'améliorer la protection de la ressource vis-à-vis des enjeux loisirs liés à l'eau (action SUIVI-3) - Appréhender l'incidence des actions mises en œuvre sur la reconquête du bon état (SUIVI-2) - Acquérir des connaissances sur la qualité des masses d'eau modélisées dans le SDAGE (SUIVI-4)	
Description technique	✓ <u>SUIVI-1, Conforter le réseau de suivi actuel</u> <u>Ce qu'il est prévu de réaliser :</u> - Maintenir les stations de suivis des cours d'eau de références : 5128050 Tantayrou et 5126150 Maresque de Montpourquié. - Maintenir les stations de suivis présentes sur les bassins ciblés prioritaires dans le cadre du contrat de rivière : 5127900 Serre, 5128020 Olip, 5127460 et 5127470 Briane, 5127300, 5127200 et 5127160 Auterne, 5125950, 5125910, 5125960, 5125995, 5125990, 5125900 Serène - Maintenir un maillage suffisant du suivi qualité de la rivière Aveyron : 5127000, 5126100, 5128000, 5127660, 5127150, 5127100, 5126000 - Suivre les masses d'eau dégradés ou des actions sont prévues pendant le contrat de rivière : 5126500 Maresque de Moyrazes, 5126060 5126068 Alzou ✓ <u>SUIVI-2, Appréhender l'incidence des actions mises en œuvre sur la reconquête du bon état</u> ○ <u>SUIVI-2a, améliorer la connaissance sur le bassin versant de la Serre</u> <u>Ce qui existe :</u> - Thermie, FDAAPPMA : état des lieux réalisé en 2008 grâce à un réseau d'une dizaine de thermographes, mise en place d'une station de suivi à la Prade - Qualité, AEAG: station de suivi qualité physico-chimique - Piscicole, FDAAPPMA : état des lieux réalisé en 2008 et 2013	

	DOCUMENT DE TRAVAIL - Colmatage, FDAAPPMA : 2 stations d'état des lieux en 2016 et 2 en 2017 <u>Ce qu'il est prévu de réaliser :</u> - Thermie, FDAAPPMA : compléter le point de suivi de la Prade par un réseau de suivi de la thermie de 4 stations de 2017 à 2019 - Piscicole, FDAAPPMA : suivi piscicole de 2017 à 2019 sur 4 stations à proximité immédiate des sites de travaux hydromorphologiques - Physico-chimie et/ou biologique, SMBV2A/AEAG : création d'une station sur la Serre en amont de la confluence avec l'Aveyron avec analyse des paramètres physico-chimie, IBGN et IBD ○ <u>SUIVI-2b, améliorer la connaissance sur le bassin versant de l'Auterne</u> <u>Ce qui existe :</u> - Qualité, SMBV2A : 7 stations de suivi qualité physico-chimie et biologique <u>Ce qu'il est prévu de réaliser :</u> - Qualité, SMBV2A : 2019-2022 poursuivre le réseau de suivi local avec analyse des paramètres physico-chimie, chimique, IBGN et IBD - Suivis spécifiques substances dangereuses, SMBV2A/AEAG : un réseau conforté par un point sur l'Auterne ○ <u>SUIVI-2c, améliorer la connaissance sur le bassin versant des Serènes (Action A3 et A4 du Contrat Territorial Serène)</u> <u>Ce qui existe :</u> - Thermie, FDAAPPMA : suivi de la thermie estivale sur 2 années (2014 et 2015) via un réseau d'une dizaine de thermographes - Hydrologie, SMBV2A : installation des 4 stations de mesure des débits en instantané avec enregistreurs de thermies, - Colmatage, FDAAPPMA : stations d'état des lieux 1 en 2015, 2 en 2016 - Qualité, SMBV2A : mise en œuvre du réseau qualité local temporaire en 2011 - 2012 - 2013 <u>Ce qu'il est prévu de réaliser :</u> - Qualité, SMBV2A : reprise du réseau de 3 stations en 2018 pour 3 années consécutives avec analyse des paramètres physico-chimie, bactériologie, phytosanitaires, IBGN et IBD. - Piscicole, FDAAPPMA SMBV2A, 2019-2021 : une station sur le Cassurex afin d'apprécier l'efficacité des actions engagées : réhabilitation du système d'assainissement de La Fouillade, réalisation des chantiers vitrines d'optimisation environnementale des plans d'eau, mise en défens des berges ... ✓ <u>SUIVI-3, Acquérir des connaissances sur la qualité des masses d'eau en vue d'améliorer la protection de la ressource vis-à-vis des enjeux loisirs liés à l'eau :</u> <u>Ce qu'il est prévu de réaliser :</u> - physico-chimie et/ou biologie, SMBV2A/AEAG : conforter le suivi par un point de mesure à l'extrémité aval du bassin (entre la confluence avec la Serène et la confluence avec le Vaur). L'enjeu de cette acquisition est double : améliorer la connaissance vis-à-vis des activités de loisirs liés à l'eau très présentes en aval (site des gorges de l'Aveyron), et caractériser l'état du bassin versant Aveyron amont à l'exutoire du territoire de compétence ✓ <u>SUIVI-4, Mettre en place un réseau de connaissance ponctuel en vue d'acquérir des connaissances sur la qualité des masses d'eau modélisées dans le SDAGE</u> ○ <u>SUIVI-4a, améliorer la connaissance sur la formation des mousses en rivière, particulièrement dans la traversée de Rodez</u> <u>Ce qui a été fait :</u> Très régulièrement les riverains de l'Aveyron dans la traversée de Rodez constatent des mousses blanches au pied des chaussées. À chaque signalement, l'équipe rivière du SMBV2A se rend sur place pour déterminer l'origine du phénomène. Certains de ces événements sont rattachés à des pollutions accidentelles mais en quasi majorité, aucune explication formelle n'est confirmée. <u>Ce qu'il est prévu de réaliser :</u> Il convient donc durant le contrat d'améliorer la connaissance via un travail de bibliographie, de réaliser une fiche de suivi des événements, de définir le type d'analyse à
--	--

NON VALIDE

	mettre en œuvre, de communiquer sur les phénomènes naturels de création de mousse en lien avec la décomposition de la matière organique (feuilles, ...) et la création de complexes humiques hydrophobes ○ <u>SUIVI-4b, améliorer la connaissance sur des masses d'eau sans ou avec très peu de données existantes :</u> <u>Ce qui a été fait :</u> plusieurs masses d'eau modélisées en mauvais état n'ont pas de station de mesure, le Merdans FRFR199_2, Mayroux FRFR200_1, Laval FRFR200_4, Inières FRFR369_4, Rieutord d'Ampiac FRFR201_1, La Brienne FRFR201_2, Le Trégou FRFR201_3, Le Lenne FRFR201_5, La Favasse FRFR201_6, Le Lézert d'Aveyron FRFR201_10, La Maresque de Recoules FRFR201_11, La Doullouse FRFR202_1, Le Roudillou FRFR373_1, L'Alzure FRFR373_3, L'Algouse FRFR373_4. <u>Ce qu'il est prévu de réaliser en 2019-2022 :</u> l'objectif de cette action est d'améliorer la connaissance sur les masses d'eau sans ou avec très peu de données existantes. Dans un premier temps il s'agira d'effectuer un diagnostic : état des lieux des milieux aquatiques et diagnostics des pressions. Dans un deuxième temps il sera nécessaire d'améliorer ponctuellement la connaissance sous forme de « prélèvements ponctuels », type bandelettes à nitrates ou pièges à sédiments, afin d'évaluer des pressions suspectées. Les masses d'eau prioritaires identifiées sont : le Mayroux, Le Laval
Localisation	Réseau de suivi - 29 stations - Différents réseaux se complètent : réseau AEAG (RRP, RCS, RCO, RCA), réseau complémentaire SMBV2A, réseau de suivi FDAAPPMA et PNRGC  ★ : stations complémentaires bio, physico-chimie, ou chimie AEAG ● : stations complémentaires pêche (FDAAPPMA – SMBV2A)
Masse d'eau	FRFR201 L'Aveyron du confluent de la Briane au confluent de l'Alzou FRFR202 L'Aveyron du confluent de l'Alzou au confluent du Viaur FRFR364 La Serre de sa source au confluent de l'Aveyron FRFR201_4 L'Auterne FRFR377 La Serène de sanvensa de sa source au confluent de l'Aveyron FRFR377_1 Ruisseau de Marmont FRFR377_2 La Petite Serène FRFR377_4 Ruisseau de Cassurex

NON VALIDE

Estimation des coûts et financements (2018-2022)											
Année	Action	Maitres d'ouvrages	Coût estimatif	Plan de financement prévisionnel							
				Agence de l'Eau		FDAPPMA		ARS		SMBV2A	
					50 à 100%		... %		... %		... %
2019	SUIVI-1	AEAG		x							
	SUIVI-2a	FDAPPMA		x		x					
	SUIVI-2	SMBV2A	38 000 €	x	26 600 €					x	11 400 €
	SUIVI-2c	FDAPPMA - SMBV2A	1 900 €	x	1 330 €					x	570 €
	SUIVI-3	SMBV2A	3 000 €	x	2 100 €					x	900 €
	SUIVI-4a	SMBV2A	3 000 €	x	2 100 €					x	900 €
2020	SUIVI-1	AEAG		x							
	SUIVI-2	SMBV2A	38 000 €	x	26 600 €					x	11 400 €
	SUIVI-2c	FDAPPMA - SMBV2A	1 900 €	x	1 330 €					x	570 €
	SUIVI-3	SMBV2A	3 000 €	x	2 100 €					x	900 €
	SUIVI-4b	SMBV2A	3 000 €	x	2 100 €					x	900 €
2021	SUIVI-1	AEAG		x							
	SUIVI-2c	FDAPPMA - SMBV2A	1 900 €	x	1 330 €					x	570 €
	SUIVI-2	SMBV2A	38 000 €	x	26 600 €					x	11 400 €
	SUIVI-3	SMBV2A	3 000 €	x	2 100 €					x	900 €
	SUIVI-3	ARS	2 000 €								
	SUIVI-4b	SMBV2A	3 000 €	x	2 100 €					x	900 €
2022	SUIVI-1	AEAG		x							
	SUIVI-2	SMBV2A	38 000 €	x	26 600 €					x	11 400 €
	SUIVI-3	SMBV2A	3 000 €	x	2 100 €					x	900 €

NON VALIDE

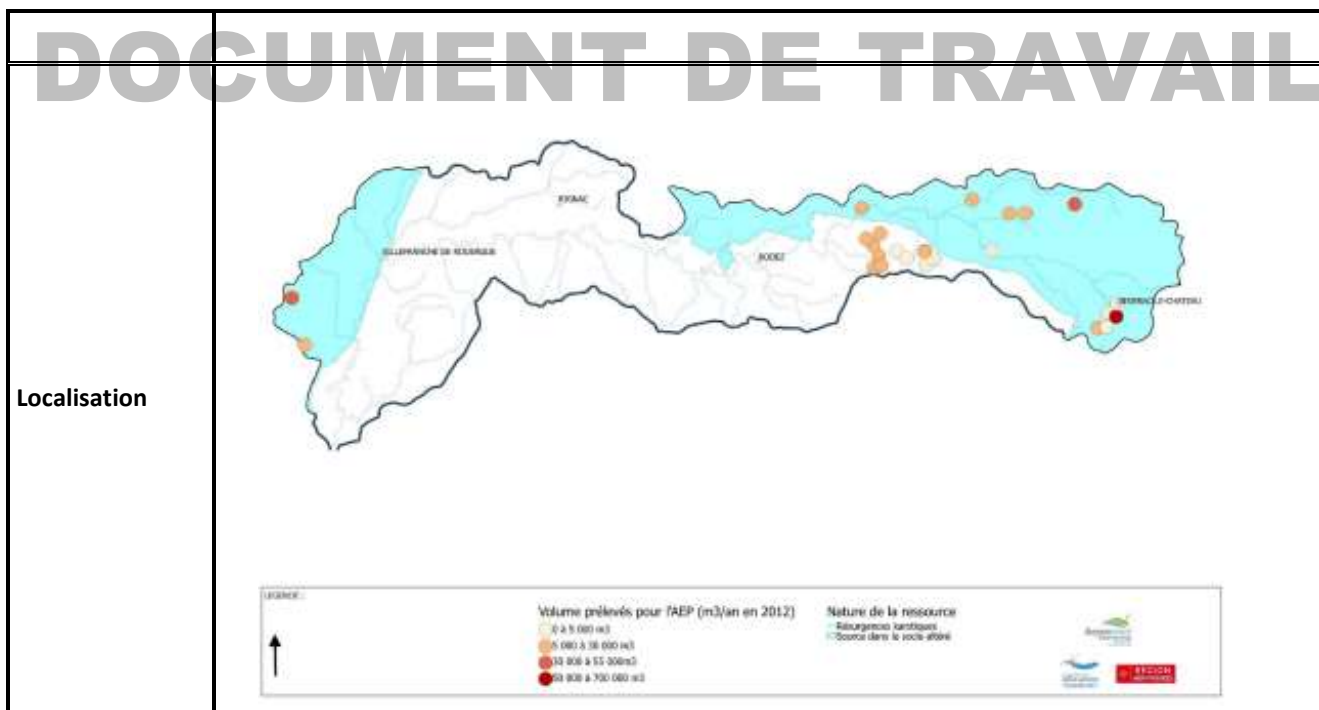
	SUIVI-4b	SMBV2A	3 000 €	x	2 100 €				x	900 €
2023	SUIVI-1	AEAG		x						
	SUIVI-2	SMBV2A	38 000 €	x	26 600 €				x	11 400 €
	SUIVI-3	SMBV2A	3 000 €	x	2 100 €				x	900 €
	SUIVI-4b	SMBV2A	3 000 €	x	2 100 €				x	900 €
TOTAL										
Commentaires		L'enjeu de l'action SUIVI-2a « bassin versant de la Serre » est de confirmer l'accompagnement financier de l'AEAG dans le cadre de l'accord cadre AEAG – FDAPPMA pour une année complémentaire (2019). Le coût de l'action SUIVI-4 correspond à du temps de technicien rivière, au recrutement de stagiaires associés et à plusieurs analyses physico-chimiques								
Indicateur de suivi		Relevé et intégration des données dans le SIE, réalisation d'une synthèse annuelle								
Partenaires		AEAG, FDAPPMA, SMBV2A, ARS, IRSTEA, DREAL, DDT ...								
Suite à donner pour finaliser la fiche action		- SMBV2A / AEAG intégration de - o 2 points de suivi physico-chimique complémentaires - o 1 point de suivi substances dangereuses complémentaire - ARS intégration de 2 à 5 points de suivis bactériologiques en lien avec la création de profils de baignade - FDAAPPMA : pour le suivi sur la Serre réalisé par la FDAPPMA inscription des clauses financières accord-cadre 2017-2018 et extension 2019. L'enjeu de l'action SUIVI-2a « bassin versant de la Serre » est de confirmer l'accompagnement financier de l'AEAG dans le cadre de l'accord cadre AEAG – FDAPPMA pour une année complémentaire (2019). <i>À voir avec FD sur le principe pas de souci pour AEAG.</i>								

NON VALIDE

ACTION SOUT	<u>Enjeux</u> : Une eau de qualité compatible pour tous les usages, dont l'AEP	
	<u>Objectif</u> : Mieux connaître la qualité des eaux pour mieux agir	
	Action : Renforcer le suivi des eaux souterraines	
	<u>Orientation(s) SDAGE</u> : A11 – A12 – D21	
	<u>Mesure(s) PDM UHR</u> : GOU01	
Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)		Études : PNRGC, PNRQ, BRGM, AEAG, DREAL Animation : SMBV2A
Année(s) de réalisation		2019 à 2023
Actions pré requises		Néant
Actions liées		Action ... de la charte du PNRGC
Priorité	FAIBLE : action de connaissance confortant l'atteinte les objectifs de bon état des masses d'eau - Acquérir des connaissances sur les eaux souterraines en vue d'améliorer la protection de la ressource vis-à-vis par exemple des enjeux AEP et ZPF (SOUT-1 et SOUT-2) - Appréhender les incidences du changement climatique et améliorer la gestion des usages en cas de sécheresse (SOUT-2 et SOUT-3)	
Contexte	2 stations qualité des eaux souterraines sont situées sur la partie amont du bassin versant (territoire du PNRGC). Ponctuellement, des prélèvements sont effectués pour suivre la qualité au droit des prélèvements d'eau potable.	
Description technique	✓ SUIVI-1, Conforter le réseau de suivi actuel <u>Ce qui a été fait</u> : 2 stations de suivis permettent de surveiller l'état qualitatif et 13 concernent le suivi quantitatif. L'action du PNRGC consiste à entretenir les stations, récupérer régulièrement les données, et les mettre à disposition du public sur la banque HYDRO. Ces suivis permettent de connaître le fonctionnement des systèmes karstiques, évaluer le volume des réserves potentielles et définir l'impact des activités humaines sur la ressource. <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : pérenniser les stations de suivis mises en place par le Parc Naturel Régional des Grands Causses sur la masse d'eau FRFG059 « Calcaires des grands Causses BV Aveyron ». ✓ SOUT-2, Valoriser les données recueillis par les réseaux de mesures : <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : un premier travail doit être engagé afin de mieux connaître ces réseaux de mesures et les données disponibles (recensement des stations opérationnelles en 2018, réseaux, propriétaires, données sur la qualité disponibles ...). Un deuxième travail consistera à synthétiser et valoriser ces données. Par exemple un rapport de synthèse annuel pourrait analyser les variations annuelles et interannuelles de paramètres cibles (NO3-, ...). ✓ SOUT-3, Améliorer la connaissance sur le fonctionnement et la qualité des masses d'eau ZPF (zone à protéger pour le futur) <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : engager des études de caractérisation des masses d'eau classées en ZPF, zone à protéger pour le futur (FRFG059 Calcaires des grands Causses BV Aveyron et FRFG058 Calcaires des grands Causses BV Lot). La priorité sera donnée aux secteurs où la pression foncière en lien avec l'extension des pôles urbains est forte. Par exemple extension des zones d'activités et création de nouveaux axes de communication du pôle Ruthénois sur la frange sud du Causse Comtal.	

NON VALIDE

DOCUMENT DE TRAVAIL



Masse d'eau	FRFG036 Calcaires, Dolomies et grès du lias BV l'Aveyron FRFG059 Calcaires des grands Causses BV Aveyron FRFG058 Calcaires des grands Causses BV Lot
--------------------	--

Estimation des coûts et financements (2018-2022)

Année	Action	Maitre d'ouvrages	Coût estimatif	Plan de financement prévisionnel							
				Agence de l'Eau		PNRGC - PNRQ		BRGM		SMBV2A	
				...	...	...	...	...	...	...	...
2019											
2020	SOUT-1	SMBV2A	Animation (15 jours)								
2021	SOUT-2	PNRGC		x		x		x			
2022	SOUT-2	PNRGC		x		x		x			
2023	SOUT-2	PNRGC		x		x		x			

SOUT-3								
--------	--	--	--	--	--	--	--	--

TOTAL									
Commentaires	Très peu de données existent sur les masses d'eau souterraines du bassin versant Aveyron amont. L'enjeu de cette fiche action est d'identifier les priorités en termes d'acquisitions de données.								
Indicateur de suivi	Rapport sur les réseaux opérationnels en 2018, élaboration d'une stratégie pour connaître et préserver les ZPF								
Partenaires	DREAL, PNRGC, PNRQ, AEAG, BRGM, DDT								
Suite à donner pour finaliser la fiche action	- Recueillir l'avis du PNRGC sur les actions à entreprendre - Identifier avec le BRGM, l'AEAG et la DREAL les perspectives d'études sur les ensembles Causse du Quercy, Causse Comtal,								

NON VALIDE

**FIABILISER LES SYSTÈMES D'ÉPURATION DES REJETS PAR
TEMPS SEC ET TEMPS DE PLUIE**

NON VALIDE

ACTION STEU	<u>Enjeux</u> : Une eau de qualité compatible pour tous les usages, dont l'AEP	
	<u>Objectif</u> : Fiabiliser les systèmes d'épuration des rejets par temps sec et temps de pluie	
	Action : Améliorer les performances de traitement des systèmes d'assainissement des eaux usées collectives (station et réseau)	
	<u>Orientation(s) SDAGE</u> : B1 ; B2 ; B3 ; B5 ; D22 ; D2	
	<u>Mesure(s) PDM UHR</u> : ASS01 ; ASS02 ; ASS03 ; ASS13	
Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)		Travaux : collectivités compétentes (EPCI-FP ou communes) Animation : Aveyron Ingénierie
Année(s) de réalisation		2019 à 2023
Actions pré requises		Néant
Actions liées		Action C3 Contrat Serène
Priorisation	TRES FORTE : actions dont la mise en œuvre est indispensable pour atteindre les objectifs de bon état des masses d'eau - Masses d'eau dégradées avec une pression expertisée assainissement (station, réseau, pluvial, collectif, non-collectif) - Améliorer la protection de la ressource vis-à-vis des enjeux loisirs liés à l'eau	
Contexte	D'après le SDAGE 2016-2021, les pressions dues aux systèmes d'assainissements (stations d'épuration + réseaux) sont qualifiées de significatives ou fortes par temps sec pour 17 masses d'eau en « mauvais état » et pour 2 masses d'eau en « bon état » (EDL 2013). Parmi les 17 ME avec une pression forte par temps sec, 5 subissent également une pression forte par temps de pluie. Certains systèmes d'assainissement présentent des défauts majeurs. Toutefois la part de STEU connues « non conformes » au sens de la DERU est minoritaire. En grande majorité, les dysfonctionnements proviennent de défauts d'entretien ou de défaillances sur les réseaux. Plusieurs éléments, comme les résultats des différents suivis de la qualité des eaux des masses d'eau superficielles et la présence de macro-déchets à la sortie des réseaux, traduisent l'impact de certains rejets domestiques sur les milieux aquatiques.	
Description technique	<u>Ce qui a été fait</u> : depuis 20 ans, de nombreuses actions de réhabilitation sur les stations d'épuration et les réseaux de collectes, ont contribué à améliorer significativement la qualité des masses d'eau (SIE, station de Floirac, 1975 - 2012). À l'image des actions du contrat territorial Serène, l'enjeu de cette fiche action est d'accompagner la réhabilitation des systèmes d'assainissement les plus impactants et d'aider les collectivités gestionnaires de l'assainissement collectif à optimiser le fonctionnement de leurs installations épuratoires (entretien des stations et réhabilitation des réseaux). ✓ STEU-1, améliorer les performances de traitement des STEU <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : des travaux devront être engagés sur les systèmes de traitement des eaux usées (STEU) les plus impactants. On distingue : - des stations d'eaux usées à créer (Abbas Les Planques) ou à réhabiliter (Laissac, Compolibat, Marmont). À noter qu'à Laissac et Mayran, des travaux sont en cours. - des réseaux d'assainissements à créer (Lavergne, Abbas Les Planques), ou à réhabiliter (Laissac, Mayran, Belcastel, Rignac, Rodez Agglomération, Villefranche de Rouergue, La Fouillade et Severac le Château) - des améliorations de connaissances à engager : - o dans un souci d'optimisation du processus épuratoire des stations de La Fouillade et Séverac le Château, il est nécessaire de mieux connaître le réseau existant en vue d'identifier les principaux point noirs, et ainsi mieux répertorier et prioriser les travaux d'amélioration nécessaires.	

NON VALIDE

DOCUMENT	○ afin d'améliorer la qualité de l'eau de la Brianelle il est important de poursuivre les efforts en matière d'assainissement de la commune de Flavin. À ce titre une réflexion globale sur l'assainissement à l'horizon 2025-2030 pourrait être engagée, prenant en compte l'urbanisation du bourg centre, l'assainissement des hameaux périphériques (dont la Vayssière) et le contexte hydrogéologique du secteur : cours d'eau de tête de bassin versant, avec une capacité faible du milieu récepteur et un sol riche en argile impactant la capacité d'infiltration. ○ Les rapports sur la station d'épuration de Monteils montrent des problèmes liés à la vétusté de l'équipement. Il sera engagé une réflexion sur le devenir du système d'épuration de Monteils, lit bactérien mis en service en 1977, situé en zone inondable. ✓ <u>STEU-2, optimiser le fonctionnement des STEU</u> <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : en plus d'accompagner localement les gestionnaires des systèmes d'assainissement, cette action a pour objectif de créer une dynamique de bassin versant autour des questions d'assainissement - la première étape sera le diagnostic des systèmes d'assainissements, soit par les collectivités compétentes soit par les services techniques d'Aveyron Ingénierie. Pour les STEU du bassin versant les dysfonctionnements observés à l'année N seront extraits des rapports de visite. - la deuxième étape sera d'identifier les dysfonctionnements des STEU qui impactent les milieux aquatiques (capacité du milieu récepteur, charge de pollution, fréquence des dysfonctionnements...). À ce stade, les données collectées par le SMBV2A pourront être mobilisées (diagnostic rivière, analyse de bassin versant, données réseau qualité, ...). - la troisième étape consistera à proposer, pour les STEU identifiés prioritaires à l'étape 2, des opérations d'entretien, études, ou travaux. Un compte-rendu reprenant les dysfonctionnements et les d'actions proposées à la collectivité sera réalisé. Ces rapports pourront être annexés aux éventuelles demandes de financements des collectivités. - la quatrième étape, à l'année N+1, consistera à faire le point sur la mise en œuvre des recommandations. L'enjeu serait, pour les STEU prioritaires impactant les milieux aquatiques, de faire une synthèse sur les pistes d'actions retenues et de noter les difficultés rencontrées. - la cinquième étape consistera à partager, lors d'une journée technique, les pistes d'actions reproductibles. Deux journées d'échanges sont prévues entre 2020 et 2023. Elles pourraient s'articuler autour d'une thématique spécifique afin de mobiliser les gestionnaires de STEU concernés.
----------	---

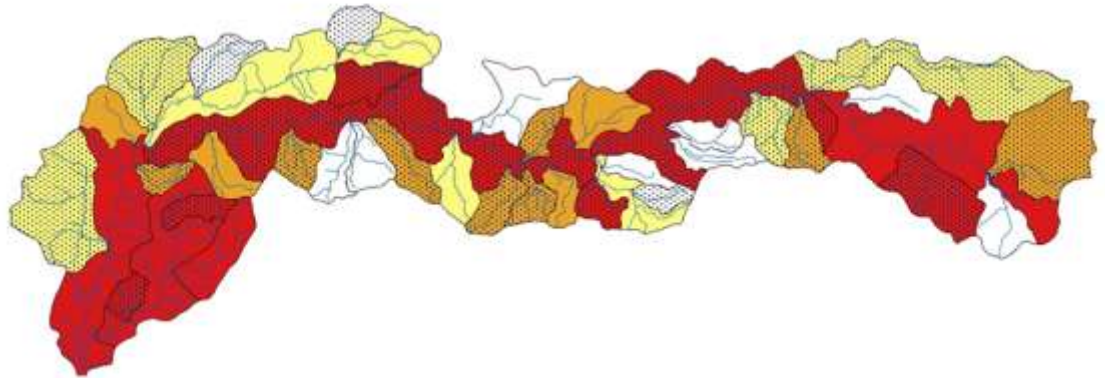
NON VALIDE

DOC

DOCUMENT DE TRAVAIL

Assainissement : systèmes d'épuration (réseaux et stations), eaux pluviales, assainissement non collectifs

- 101 STEU ont une capacité épuratoire nominale de 322 978 EH. Les pressions dues aux stations d'épuration sont qualifiées de significatives pour 23 des masses d'eau superficielles (SDAGE 2016-2021)
- sur toutes les unités d'assainissement non collectif contrôlées en moyenne 67 % sont non-conformes et 147 hameaux ne disposent pas de systèmes d'assainissements



Pression de rejets de stations d'épuration collectives et deversoir d'orages (SDAGE EDL2013 2010)

Priorité d'intervention du contrat de rivière Aveyron amont (expertise locale 2017)

- Fort : priorité du contrat de rivière Aveyron amont
- Moyen : pression expertisée
- Faible : pression potentielle



Localisation

Masse d'eau

FRFR199 L'Aveyron de sa source au confluent de la Serre,
FRFR200 L'Aveyron du confluent de la Serre au confluent de la Briane,
FRFR201 L'Aveyron du confluent de la Briane au confluent de l'Alzou,
FRFR202 L'Aveyron du confluent de l'Alzou au confluent du Viaur
FRFR 364 la Serre,
FRFR 366 l'Olip,
FRFR 200_1 le Mayroux,
FRFR 369_3 la Brianelle,
FRF 373_2 L'Alze,
FRFR 377_1 Le Marmont
FRFR 377_4 Le Cassurex.

Estimation des coûts et financements (2018-2022)

Année	Action	Nature de la dépense	Maitre d'ouvrage ou STEU	Coût estimatif	Plan de financement prévisionnel						
					AEAG		Collectivité		Département		
						80 % à 40%		20 % à 60 %		20%	
2017	STEU-1	Création réseaux	Lavergne et St Grégoire	250 000 €	x	80%	x	20%			
	STEU-1	Réhab réseaux	Coussergues	200 000 €	x	80%	x	20%			
	STEU-1	Réhab station et réseaux	Laissac	425 000 €	x	80%	x	20%			
	STEU-1	Création station	Mayran	250 000 €	x	80%	x	20%			

NON VALIDE

DOCUMENT DE TRAVAIL											
2018	STEU-1	Création réseaux	Lavergne et St Grégoire	250 000 €	x	80%	x	20%			
	STEU-1	Réhab station et réseaux	Laissac	425 000 €	x	80%	x	20%			
	STEU-1	Réhab station	Mayran	26 000 €	x	80%	x	20%			
	STEU-1	Réhab réseaux	La Fouillade	50 000 €	x		x		x		
2019	STEU-2		Aveyron Ingénierie	Animation							
	STEU-1	Réhab réseaux	La Fouillade	 €	x		x		x		
	STEU-1	Réhab réseaux	Severac	100 000 €	x		x		x		
	STEU-1	Réhab réseaux	Rignac	300 000 €	x		x		x		
	STEU-1	Réhab réseaux	Rodez Agglomération	 €	x		x		x		
2020	STEU-2		Aveyron Ingénierie	Animation							
	STEU-1	Création réseaux	Belcastel	60 000 €	x		x				
	STEU-1	Création station	Abbas Les Planques	200 000 €	x		x				
	STEU-1	Réhab station	Compolibat	200 000 €							
	STEU-1	Réhab réseaux	Severac	 €							
2021	STEU-2		Aveyron Ingénierie	Animation							
	STEU-1	Création station	Marmont	100 000 €							
	STEU-1	Réhab réseaux	Villefranche	 €							
2022	STEU-2		Aveyron Ingénierie	Animation							
	STEU-1	Étude globale sur l'assainissement de la commune de Flavin dans le bassin de la Brianelle	Flavin	50 000 €							
	STEU-1	Étude globale sur l'assainissement de la commune de Monteils dans	Monteils	50 000 €							

Avenant contrat de rivière 2021-2022 : actualisation du programme « réhabilitation des systèmes d'assainissement et d'usage territoriale »

NON VALIDE

DOCUMENT DE TRAVAIL											
2023	STEU-2	le bassin de l'Aveyron	Aveyron Ingénierie	Animation							
TOTAL											
Commentaires		Alors que la mise aux normes des stations est une problématique marginale, de vastes programmes de réhabilitation des réseaux sont à prévoir dans les années à venir. En ce sens un avenant au contrat de rivière sera proposé en 2020. Il reprendra les pistes d'études et de travaux identifiés dans l'action ci-dessus (STEU-2). On notera qu'à cette date, le 11ème programme d'intervention de l'Agence sera connu et les EPCI-FP seront les collectivités compétentes pour gérer l'assainissement collectif et pluvial.									
Indicateur de suivi		Compte rendu des réunions, Nombre de stations créées ou réhabilitées, Linéaire de réseaux créés ou réhabilités									
Partenaires		Aveyron Ingénierie, DDT, AEAG, collectivités									
Suite à donner pour finaliser la fiche action		- Recueillir l'avis de l'AEAG sur les financements mobilisables : déplafonnement de la participation de l'AEAG dans le cadre du contrat, notamment dans un contexte où les communes n'ont pas la capacité de prendre en charge un autofinancement dépassant les 30 % ? - Recueillir l'avis des collectivités compétentes « assainissement » sur l'engagement des actions									

NON VALIDE

DOCUMENT DE TRAVAIL

ACTION ANC	Enjeux : Une eau de qualité compatible pour tous les usages, dont l'AEP	
	Objectif : Fiabiliser les systèmes d'épuration des rejets par temps sec et temps de pluie	
	Action : Fiabiliser les systèmes d'épuration des rejets ANC les plus impactants sur les zones à enjeux	
	Orientation(s) SDAGE : B4	
	Mesure(s) PDM UHR : ASS08	
Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)		Travaux de réhabilitation : SPANC Animation : SMBV2A
Année(s) de réalisation		2019 à 2023
Actions pré requises		Néant
Actions liées		Action C2 Contrat Serène
Priorité	FAIBLE : action confortant l'atteinte les objectifs de bon état des masses d'eau - Acquérir des connaissances en vue de prioriser les secteurs d'intervention permettant d'améliorer la protection de la ressource vis-à-vis des enjeux DCE, AEP et loisirs liées à l'eau	
Contexte	En 2015, les collectivités du bassin sont regroupées en plusieurs intercommunalités pour mutualiser leur Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC). Il est à noter que tous les SPANC ne sont pas aux mêmes stades d'interventions et d'implications sur le territoire. Certains SPANC viennent tout juste de se mettre en place (CC Canton de Laissac et CC Pays d'Olt et d'Aubrac) tandis que d'autres ont terminé les diagnostics de l'existant et encadrent la mise en œuvre de programmes annuels ou pluriannuels de réhabilitations sur le bassin versant (CC du canton de Najac et la CC du plateau Montbazens). Le niveau de conformité des installations est variable au sein de chaque SPANC. On peut néanmoins considérer qu'en moyenne 67 % des installations d'assainissement non-collectif, contrôlées dans le territoire d'un SPANC, ne sont pas conformes à la réglementation. En l'absence de réhabilitation, les unités non conformes peuvent présenter des pressions potentielles, surtout lorsqu'elles sont situées à proximité de milieux aquatiques vulnérables. <u>Ce qui a été fait</u> : à l'image de l'action "C2 - terminaison des diagnostics d'assainissements non-collectifs, priorisation et engagement de programmes de réhabilitation" du contrat territorial Serène l'enjeu est de créer une base donnée géoréférencée permettant d'avoir une meilleure lisibilité technique et géographique des problématiques ANC du bassin versant Aveyron amont. Cette donnée permettrait, au regard des enjeux de reconquête ou de maintien du bon état, de prioriser les diagnostics et/ou réhabilitations d'ANC.	
Description technique	✓ ANC-1, avoir une meilleure connaissance technique et géographique des problématiques de l'assainissement non collectif (ANC) <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : la première étape sera de créer une base de données permettant une intégration efficiente et pérenne des données issues des différents logiciels des SPANC du territoire. Il s'agira de compiler à minima les données de localisation, conformité, nombre d'équivalents habitants concernés et milieu récepteur. La deuxième étape consistera à croiser les données sur les conformités des SPANC au regard des enjeux milieux aquatiques du bassin. En effet on peut caractériser les impacts locaux de certaines installations défectueuses sur un milieu, en le pondérant toutefois avec les autres pressions de la masse d'eau (assainissement collectif, pression diffuse agricole et artisanales, ...). Dans une logique d'évaluation des actions préconisées, la base de données sera mise à jour en fin de programme.	

NON VALIDE

	✓ ANC-2, engager, poursuivre et harmoniser des programmes de réhabilitation des ANC les plus impactants sur les zones à enjeux <u>Ce qu'il est prévu de réaliser :</u> La première étape consistera à définir avec les services techniques et administratifs compétents (AEAG, Agence Française de la Biodiversité, SMBV2A, ...) la politique d'intervention du contrat de rivière sur l'assainissement non-collectif : bassin versant ou secteurs prioritaires, condition de l'intervention, accompagnement financier, ... Ceci sous-entendra de travailler par la suite sur plusieurs axes : - un appui à la définition des zonages assainissement collectif et non-collectif. L'enjeu est de passer de zonage « réglementaire – enregistrement » à des zonages opérationnels qui tout en intégrant les questions de faisabilité économique et topographique, prennent en compte les objectifs environnementaux et sanitaires. Par exemple, plusieurs hameaux du bassin versant classés en zone d'assainissement collectif ne disposent pas à ce jour d'assainissement, en raison de contraintes technico-financières. L'objectif serait d'appréhender un nouveau zonage au regard des objectifs environnementaux et des process actuels d'assainissement collectif et non-collectif. - réaliser ou actualiser les diagnostics de conformité en priorisant les secteurs d'intervention au regard des enjeux environnementaux et sanitaires définis dans l'action précédente (ANC-1) - les installations d'assainissement jugées les plus impactantes en ANC-1 feront l'objet de réhabilitations ou de préconisations d'entretien. L'enjeu de cette action est d'accélérer la lente mise aux normes, en priorisant sur les secteurs à enjeux. Ceci se traduira par la proposition d'un accord-cadre spécifique au contrat de rivière Aveyron amont en vue de réhabiliter les ANC prioritaires du bassin versant (à co-signer entre l'Agence de l'Eau et les gestionnaires de SPANC concernés)										
Localisation											
Masse d'eau	La phase ANC-1, réalisée sur l'ensemble du territoire, permettra d'identifier les secteurs prioritaires à diagnostiquer et/ou réhabiliter en phase ANC-2.										
Estimation des coûts et financements (2018-2022)											
Année	Action	Maitre d'ouvrage	Coût estimatif	Plan de financement prévisionnel							
				AEAG	SPANC			Particuliers	SMBV2A		
				x	.. %						
2019											
2020	ANC-1	SMBV2A	Animation (10 jours) +	x	1 400 €				x		600 €

[illegible]

Avenant contrat de rivière 2021-2022 : actualisation du programme « réhabilitation des systèmes d'assainissement et d'entretien des territoires

NON VALIDE

DOCUMENT DE TRAVAIL

NON VALIDE

**RÉDUIRE L'IMPACT DE CERTAINES ACTIVITÉS SUR LA
QUALITÉ DE L'EAU**

NON VALIDE

ACTION IND&ART	Enjeux : Une eau de qualité compatible pour tous les usages, dont l'AEP	
	Objectif : Réduire l'impact de certaines activités sur la qualité de l'eau	
	Action : Mettre en place un contrat de lutte contre les pollutions dispersées des activités artisanales et industrielles entre Rodez Agglomération, les chambres consulaires, l'agence de l'eau et le SMBV2A	
	Orientation(s) SDAGE : B3, B6 et B7	
	Mesure(s) PDM UHR : IND01, IND04, IND08 et IND13	
Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)		Études : CCI ou CMA Communication / Sensibilisation : CCI, CMA, SMBV2A Travaux : artisans, entreprises Animation : SMBV2A
Année(s) de réalisation		2019 à 2023
Actions pré requises		Engager un contrat de lutte contre les pollutions dispersées des activités artisanales et industrielles entre Rodez Agglomération, les chambres consulaires et l'agence de l'eau
Actions liées		Action 22 du PPG médian « Rodez Agglomération »
Priorités		MOYENNE : action participant à l'atteinte des objectifs de bon état des masses d'eau - Acquérir des connaissances en vue de prioriser les secteurs d'intervention permettant d'améliorer la protection de la ressource vis-à-vis des enjeux DCE - Masses d'eau avec une pression significative SDAGE 2016-2021 indice de danger « substances toxiques » global pour les industries
Contexte		Les villes de Rodez, Onet-le-Château et Villefranche de Rouergue abritent les plus grosses industries du département et une concentration importante d'activités artisanales. 46% des gisements de déchets des PME/TPE/artisanat estimés sur l'Aveyron proviennent du bassin Aveyron Amont (AEAG 2014). D'après le SDAGE 2016 2021, ils exercent une pression significative sur l'Aveyron « Indice de danger « substances toxiques » global pour les industries ». Comme l'a montré le bilan du PPG de Rodez Agglomération 2011-2016, des pollutions des eaux par des rejets chroniques persistent sur le territoire, notamment dans les zones urbaines (rejet d'assainissement, rejet d'eaux de lavage, peinture, huile...).
Description technique		<u>Ce qui a été fait</u> : certains exutoires pluviaux ou secteurs sont fréquemment à l'origine de pollutions (exutoires de gros collecteurs de pluviaux par exemple). Une surveillance est réalisée dans le cadre du PPG médian « Rodez Agglomération ». Les pollutions sont signalées via un formulaire papier et une information aux services de l'état compétents et au prestataire en charge de l'assainissement. L'origine de la pollution est recherchée. Si elle est identifiée, le responsable est sensibilisé à l'impact de son rejet. À ce jour, en l'absence d'une vision globale du fonctionnement de l'activité, des préconisations d'entretien sont émises. L'objet de cette fiche action est de proposer un accompagnement global vis-à-vis de la lutte contre les pollutions dispersées des activités artisanales et industrielles. Afin de pouvoir bénéficier des aides financières de l'agence de l'eau Adour Garonne, dans le cadre du 10 ^{ème} programme, les professionnels doivent appartenir à des collectivités (communes ou EPCI-FP)

	conventionnées avec l'AEAG. Cette fiche action reprend les pistes d'actions à identifier dans le cadre du contrat de lutte contre les pollutions dispersées des activités artisanales et industrielles entre Rodez Agglomération, les chambres consulaires, l'agence de l'eau et le SMBV2A : ✓ <u>IND&ART-1 : diagnostics globaux des activités industrielles et artisanales présentes au niveau des trois principales pôles (Rodez, Villefranche et Séverac).</u> <u>Ce qu'il est prévu de réaliser :</u> dans un contexte où il serait trop fastidieux de réaliser un diagnostic auprès de la totalité des artisans et industriels présents, il est proposé à travers cette action, d'élaborer une typologie des activités des 3 principaux pôles du bassin-versant (Séverac d'Aveyron, Rodez Agglomération, Villefranche de Rouergue), pour ensuite réaliser des diagnostics sur des activités représentatives. Pour lancer son activité, une personne physique ou morale doit s'immatriculer au répertoire des métiers (activité artisanale) et/ou au registre du commerce et des sociétés (activité commerciale). Suite à cette déclaration au CFE, l'INSEE attribue un numéro SIRET et un code APE (activité principale de l'entreprise). À partir des bases de données de l'INSEE, les chambres consulaires (CMA et CCI) peuvent produire, à l'échelle des principales villes du bassin versant, des analyses sur le domaine d'activité, la taille des entreprises, le nombre de salariés, la production ... Un des biais de cette analyse est relatif à l'adresse de domiciliation de l'entreprise (siège social) qui peut être différente de l'adresse où est physiquement exercée l'activité. Il s'agira de collecter également les données du Centres de Formalités des Entreprises (CFE), accompagnant spécifiquement les non sédentaires (ambulant ou forain). Ces éléments sont particulièrement importants pour repérer des activités représentatives du bassin sur lesquelles des diagnostics plus précis pourront être menés afin de cerner les pratiques exerçant des pressions sur les milieux aquatiques. ✓ <u>IND&ART-2 : réalisation de diagnostics environnementaux dans des établissements pré-identifiés par les chambres consulaires (CCI/CMA) ou à l'origine d'une pollution accidentelle</u> <u>Ce qu'il est prévu de réaliser :</u> Sur le territoire du pôle ruthénois, il s'agit de réaliser un diagnostic environnemental des activités représentatives, de manière à définir pour chaque « type d'activités » les pratiques et les équipements /aménagements à risques de pollution accidentelle : les conditions de stockage des produits, des conventions et autorisations de déversement, des raccordements et rejets aux réseaux, ... Ces diagnostics feront aussi l'objet d'une identification des menaces, opportunités, forces, et faiblesses des activités, afin d'assurer la durabilité économique et sociale des actions proposées. Toutes les activités sont concernées, mais apparaissent prioritaires les microentreprises d'entretien de façades, de nettoyage, les activités automobiles, les stations de lavage. D'un commun accord entre les différents partenaires concernés par cette action (CCI, CMA, AEAG, SMBV2A), il est convenu de construire une méthodologie de diagnostic des activités adaptée au contexte du bassin versant Aveyron, bien que pouvant s'inspirer de méthodes déjà existantes. Il est prévu de réaliser 30 diagnostics, soit 10 par an. ✓ <u>IND&ART-3 : fiabiliser les systèmes d'épuration (eaux usées et pluviales) des entreprises, accompagner la rédaction des conventions et autorisations de déversement, identifier les appuis techniques et financiers.</u> <u>Ce qu'il est prévu de réaliser :</u> les diagnostics précédents permettront de mettre en évidence des pistes d'actions. En concertation avec les services techniques et administratifs compétents (Rodez Agglomération, CCI, CMA, AEAG, Agence Française de la Biodiversité, SMBV2A) la politique d'intervention du contrat de rivière sur les pollutions dispersées des activités artisanales et industrielles sera définie : sous-bassins versants ou secteurs prioritaires, condition de l'intervention (objectif opérationnel et typologie d'actions), accompagnement financier, ... Ceci sous-entendra de travailler par la suite sur plusieurs axes : accompagner les entreprises dans la fiabilisation de leurs systèmes d'épuration (eaux usées et pluviales) et actualiser, au besoin, la rédaction des conventions et autorisations de déversements entre Rodez Agglomération et les entreprises. Ceci se traduira par la proposition d'un contrat de lutte contre les pollutions dispersées des activités artisanales et industrielles en 2021.
--	--

NON VALIDE

DOCUMENT DE TRAVAIL ✓ <u>IND&ART-4 : accompagner le monde de l'artisanat et de l'industrie à une meilleure prise en compte des enjeux liés aux milieux aquatiques</u> Ce qu'il est prévu de réaliser : un stage de préparation à l'installation (SPI), d'une durée minimale de 30 heures, est obligatoire pour les porteurs de projet dans l'Artisanat qui demandent leur immatriculation, y compris les micro-entrepreneurs. Ce stage permet, par des cours et des travaux pratiques, aux futurs dirigeants de connaître les conditions de leur installation, les techniques de prévision et de contrôle de leur exploitation, les possibilités de formation continue, une approche sur les normes environnementales,... L'un des axes du contrat de rivière pourrait être l'édition d'un guide de préconisations concrètes, pour sensibiliser les futurs dirigeants aux pratiques impactant la qualité physico-chimique et chimique de l'eau. Par exemple, les bouches d'égout ne sont pas toutes reliées à la station d'épuration, ...												
Localisation	<i>Carte PPG Vallée Médiane (Rodez Agglo) : des points de rejets et des</i> <i>----- nationales -----</i>											
Masse d'eau	FRFR201 L'Aveyron du confluent de la Briane au confluent de l'Alzou, FRFR202 L'Aveyron du confluent de l'Alzou au confluent du Viaur FRFR199_2 Le Merdans FRFR201_4 L'Auterne											
Estimation des coûts et financements (2018-2022)												
Année	Action	Maitre d'ouvrage	Coût estimatif	Plan de financement prévisionnel								
				Agence de l'Eau		CCI CMA		LEADER		SMBV2A		
					... %		... %		... %		... %	
2019	IND&ART-1	CCI / CMA	6 750 €	x								
	IND&ART-2	CCI / CMA	6 300 €	x								
2020	IND&ART-2	CCI / CMA	12 600 €	x								

NON VALIDE

2021	IND&ART-3	CCI / CMA / AEAG / SMBV2A	Animation	x	Avenant contrat de rivière 2021-2022 : actualisation du programme « contrat de de lutte contre les pollutions diffuses des activités artisanales »				
	IND&ART-4	SMBV2A	4 500 € et Animation (15 jours)	x					
2022	IND&ART-3	Artisans Industriels	100 000 €	x					
	IND&ART-4	SMBV2A	Animation (2 jours)						
2023	IND&ART-3	Artisans Industriels	100 000 €	x					
	IND&ART-4	SMBV2A	Animation (2 jours)						
TOTAL			230 150 €						
Commentaires		(pour mémoire) Cette fiche action est conditionnée à la mise en place d'un contrat de lutte contre les pollutions diffuses prévu en 2021-2022 Pour le diagnostic global des activités industrielles et artisanales présentes au niveau des trois principales villes, ceci correspond à 14 journées de compilation de données pour la CCI et la CMA et 1 jour de restitution des résultats. Pour les 30 diagnostics environnementaux des pratiques, ceci correspond à 2 journées de calage méthodologique et de sélection des entreprises, 30 jours de visites terrain, 8 jours de compte-rendu individuel et 2 jours de restitution des résultats soit 42 jours de travail d'ingénieur / technicien. Les aspects financiers traduits dans l'action IND&ART-3 sont donnés à titre indicatif. Ils correspondent à un accompagnement de 10 à 20 entreprises. Pour le guide technique, l'estimation financière correspond uniquement au coût d'édition et de diffusion d'1 guide à 500 exemplaires, représentant un investissement de 4 500 €. Le coût lié à la rédaction est réalisé directement par le personnel du SMBV2A (animation) en concertation avec les chambres consulaires.							
Indicateur de suivi		Nombre de pollutions archivées, Résultat de l'étude typologique, Nombre de diagnostics d'établissements effectués, Nombre de travaux d'amélioration engagés, Nombre de guides diffusés							
Partenaires		DDT, DREAL, CCI, CMA, SMBV2A, AEAG, FNAA Fédération Nationale de l'Artisanat Automobile et le CNPA Conseil National des Professions de l'Automobile ...							
Suite à donner pour finaliser la fiche action		- Recueillir l'avis de l'AEAG sur : - o le nombre de diagnostics à envisager (30 ?) - o les financements mobilisables avec et sans « contrat de lutte contre les pollutions » action INDART-3							

NON VALIDE

- | | |
|--|--|
| | <ul style="list-style-type: none">- Recueillir l'avis de la CCI et de la CMA :<ul style="list-style-type: none">○ sur le diagnostic global (INDART-1), les diagnostics complémentaires (INDART-2), la sensibilisation (INDART-3) au regard de procédures équivalentes lancées avec la ville de Millau.○ valider le calendrier prévisionnel et les aspects financiers. |
|--|--|

NON VALIDE

ACTION AGRI	Enjeux : Une eau de qualité compatible pour tous les usages, dont l'AEP	
	Objectif : Réduire l'impact de certaines activités sur la qualité de l'eau	
	Action : Mettre en place un contrat de lutte contre les pressions diffuses liées aux activités agricoles	
	Orientation(s) SDAGE :	
	Mesure(s) PDM UHR :	
Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)		Études : partenariat CA – ADASEA - SMBV2A Animation : SMBV2A Travaux : agriculteurs
Année(s) de réalisation		2019 à 2023
Actions pré requises		
Actions liées		Contrat territorial Serène
Priorités	TRES FORTE : actions dont la mise en œuvre est indispensable pour atteindre les objectifs de bon état des masses d'eau - Masses d'eau dégradées : pression significative SDAGE 2016-2021 pollution diffuse azote et un déclassement de la masse d'eau mesuré en 2014 2015 2016 en IBD, des concentrations en NO3- > 18mg/l, et des concentrations en produits phytosanitaires supérieures aux normes de potabilité (>0,1 ug/l)	
Contexte	Le bassin versant Aveyron amont est en partie en zone vulnérable (arrêté n°2015072-0003 du 13 mars 2015). D'après le SDAGE 2016-2021, 34 masses d'eaux superficielles (64 % de la surface du bassin versant) ont une pression significative diffuse azote (EDL 2013). Ceci correspond aux affluents de la rivière Aveyron en zone agricole, et 3 masses d'eau souterraines sur 4 ont une pression significative diffuse nitrate d'origine agricole. En dehors du bassin versant des Serènes, on note un manque de connaissances sur l'agriculture : assolement, fréquences de rotations, productions, chargements moyens, données socio-économiques, cahiers des charges des filières... Or ces éléments sont particulièrement importants pour d'une part, orienter les programmes d'actions futurs et d'autre part, repérer des exploitations représentatives du bassin sur lesquelles des diagnostics plus précis pourront être menés afin de cerner les pratiques défavorables aux milieux aquatiques	
Description technique	✓ <u>AGRI-1 : Réaliser le bilan du contrat territorial Serène 2014-2018</u> Ce qui a été fait : afin de suivre l'avancement effectif du programme d'actions, un tableau de bord avec des indicateurs de suivi par action a été mis en place. Au-delà de l'évaluation de ces investissements, devant produire des effets sur les milieux aquatiques à plus ou moins long terme, des suivis sur les milieux aquatiques sont prévus avec des campagnes de suivi physico-chimique, piscicole (voir fiche action SUIVI2c), hydrologique et morphologique. Ce qu'il est prévu de réaliser : en 2019 un rapport d'évaluation global du contrat territorial Serène sera réalisé puis partagé avec le comité de pilotage. Il se basera sur le bilan technique	

des actions (taux d'engagement, atteinte des objectifs, ...), le bilan financier (taux d'engagement au regard des montants prévisionnels, ...), les enseignements des études et travaux (résultats, perspectives, limites, ...), le ressenti des acteurs et élus (taux de participation, adhésion au projet, ...)

✓ **AGRI-2 : Continuer la dynamique du contrat territorial Serène tout en étendant l'animation à de nouveaux territoires**

Ce qu'il est prévu de réaliser : poursuivre la dynamique sur la Serène et enclencher de nouvelles dynamiques sur d'autres bassins avec des problématiques agricoles. Ceci engendrerait, à partir de 2019, un temps partiel d'animation dédiée au BV de la Serène (¼ temps à ¾ temps).

Le bilan du contrat Serène, réalisé fin d'année 2018 – début 2019, permettra d'identifier les dynamiques à poursuivre, de définir les actions complémentaires à engager, de calibrer le temps d'animation sur le bassin des Serènes, ...

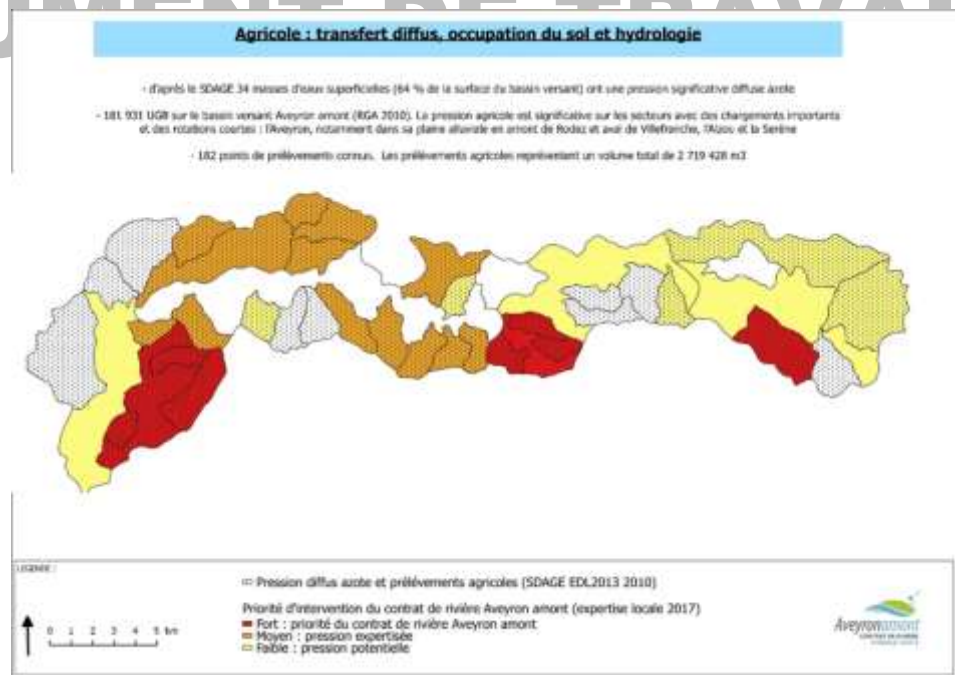
En parallèle, en 2019-2020 un état des lieux - diagnostic sera réalisé sur les bassins versants de l'Olip et de la Briane pour des exploitations type. L'analyse de l'état des masses d'eau et des pressions impactantes permettra d'identifier les actions à mettre en œuvre et d'estimer le temps d'animation nécessaire.

✓ **AGRI-3 : Améliorer la connaissance sur l'activité agricole dans les bassins versants de l'Olip et de la Briane**

Ce qui a été fait : dans un contexte où il serait trop fastidieux de réaliser un diagnostic auprès de la totalité des exploitations présentes, il est proposé à travers cette action, d'élaborer une typologie des exploitations agricoles du bassin versant de l'Olip et de la Briane, pour ensuite réaliser des diagnostics sur des exploitations représentatives. Cette étude typologique s'appuiera sur la méthode et les enseignements des études réalisées sur le bassin versant des Serènes.

Ce qu'il est prévu de réaliser : réaliser une typologie des exploitations du bassin versant de l'Olip et de la Briane (taille des exploitations, types de production, présence ou non de cultures irriguées, etc...), afin de cibler les exploitations représentatives du contexte qui feront l'objet de diagnostics agro-environnementaux. Les thématiques abordées seront : l'exploitation (données socio-économiques, chargement, autonomie, fertilisation, etc...), l'érosion des sols (S² labourée, pentes, rotations, % sol nu en hiver, gestion des haies, etc...), la gestion de la ressource en eau (irrigation), les bâtiments (besoins de travaux de mise aux normes), l'hydromorphologie (boisement des berges, encoches d'érosion, présence de zones humides, accès abreuvement, etc...). La finalité de ces diagnostics est d'identifier les pistes d'actions, à l'échelle de l'exploitation, permettant de préserver les milieux aquatiques et la ressource en eau, tout en identifiant les menaces, opportunités, forces, faiblesses de l'exploitation afin d'assurer sa durabilité économique et sociale.

Localisation



Masse d'eau

Afin de pouvoir travailler à l'échelle de l'exploitation agricole on identifie les bassins versants des Serènes, Briane et Olip

FRFR369 La Briane de sa source au confluent de l'Aveyron

FRFR369_2 La Garrigue

FRFR369_3 La Brianelle

FRFR369_4 Ruisseau d'Inières

FRFR377 La Serène de sanvensa de sa source au confluent de l'Aveyron

FRFR377_1 Ruisseau de Marmont

FRFR377_2 La Petite Serène

FRFR377_4 Ruisseau de Cassurex

FRFR 366 l'Olip

Estimation des coûts et financements (2018-2022)

Année	Action	Maitrise d'ouvrage	Coût estimatif	Plan de financement prévisionnel									
				Agence de l'Eau		CA 12		ADASEA D'OC		CD 12		SMBV2A	
					70 à 50 %		... %		... %				... %
2014-2018	AGRI-1		3 139 402 €										
2019	AGRI-1		Voir ANIM-2	x	Voir ANIM-2					x	Voir ANIM-2		
	AGRI-2	SMV2A	Voir ANIM-2	x	Voir ANIM-2					x	Voir ANIM-2		
	AGRI-3	CA 12	6 750 €	x	3 375 €	x							
2020	AGRI-2	SMV2A	Voir ANIM-2	x	Voir ANIM-2					x	Voir ANIM-2		

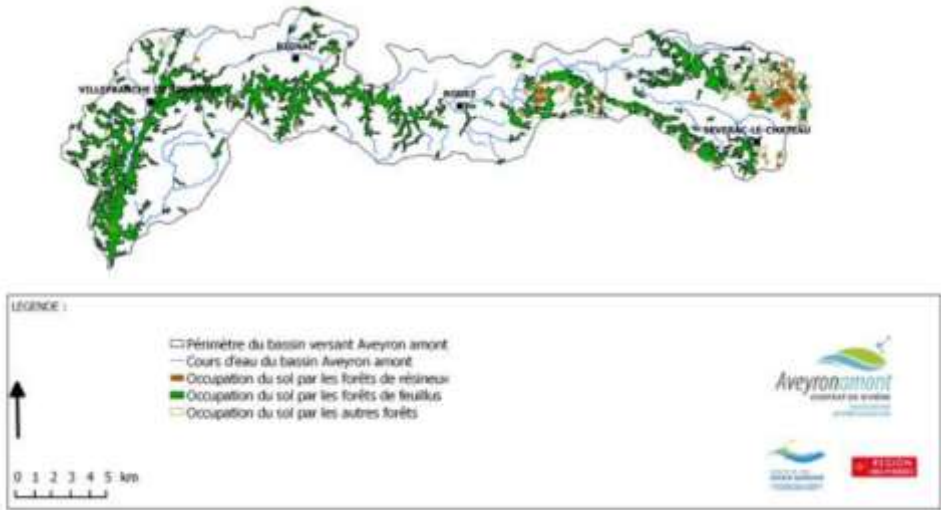
NON VALIDE

	AGRI-3	ADASEA D'OC	18 900 €	x	9 450 €														
2021	AGRI-2	SMV2A																	
2022	AGRI-2	SMV2A																	
2023	AGRI-2	SMV2A																	
TOTAL																			
Commentaires		AGRI-1 : le montant financier indiqué correspond au volume financier prévisionnel prévu dans le cadre du contrat territorial Serène 2014-2018 AGRI-2 : en 2019 et 2020 le coût de cette action correspond à de l'animation réalisée par le personnel du SMBV2A. Au regard des programmes d'actions identifiées, une actualisation du contrat sera proposée en 2021-2022. AGRI-3 : en 2019 réalisation de l'étude typologie des exploitations et en 2020 réalisation de 30 diagnostic-agroenvironnementaux																	
Indicateur de suivi		Études typologiques du bassin versant de l'Olip et de la Briane, 30 diagnostics agro-environnementaux																	
Partenaires		CA, ADASEA D'OC, SMBV2A, AEAG, DDT																	
Suite à donner pour finaliser la fiche action		- Recueillir l'avis de l'AEAG sur : le nombre de diagnostics à envisager (30 ou 14 ?) - Recueillir l'avis de la CA et de l'ADASEA sur l'engagement de diagnostics en 2019 et 2020 adaptés au contexte Briane et Olip - SMBV2A CT Serène : intégrer les remarques et avis du COPIL Serène sur les suites à donner à la démarche																	

NON VALIDE

ACTION FORET	<u>Enjeux</u> : Une eau de qualité compatible pour tous les usages, dont l'AEP	
	<u>Objectif</u> : Réduire l'impact de certaines activités sur la qualité de l'eau	
	Action : Améliorer la connaissance sur l'activité sylvicole	
	<u>Orientation(s) SDAGE</u> : GOU01, GOU03	
	<u>Mesure(s) PDM UHR</u> : MIA10	
Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)		Études : partenariat CRPF SMBV2A Communication / Sensibilisation : CRPF, ONF, MSA, SMBV2A
Année(s) de réalisation		2019 à 2023
Actions pré requises		
Actions liées		
Priorité	FAIBLE : action confortant l'atteinte les objectifs de bon état des masses d'eau - Réduction du risque d'inondation par une diminution des vitesses de ruissellement et de mobilisation des rémanents - Acquérir des connaissances en vue de prioriser les secteurs d'intervention permettant d'améliorer la protection de la ressource vis-à-vis des enjeux DCE, AEP	
Contexte	La forêt, qui occupe 22% de la surface du bassin versant, se situe sur les contreforts du Lévézou, sur les Causses et sur les pentes encaissées des vallées. La surface boisée du département de l'Aveyron permet une production annuelle brute de 1 million de m³ dont 70 % de feuillus et 30 % de conifères. La forêt, essentiellement privée, est morcelée : elle appartient à plus de 63 000 propriétaires. La ressource locale en bois est donc importante mais peu valorisée car sous exploitée. L'activité sylvicole est mal connue sur le bassin versant. Certaines pratiques, notamment, sur les sites référencés (NATURA 2000, ZNIEFF), à proximité de cours d'eau ou de captages d'eau potable (forêt des Palanges), pourraient être impactantes.	
Description technique	✓ <u>FORET-1 : Diagnostics globaux des activités sylvicoles du bassin versant</u> <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : dans un contexte où il serait trop fastidieux de réaliser un diagnostic auprès de la totalité des acteurs du monde sylvicole présents, il est proposé d'élaborer une typologie des activités liées aux 3 principaux types de gisement forestier : les contreforts du Lévézou, les zones de Causses et les vallées encaissées du Ségala. Ces éléments sont particulièrement importants pour d'une part, orienter les programmes d'actions futurs et d'autre part, repérer des pratiques de gestion et d'exploitation représentatives du bassin sur lesquelles des diagnostics plus précis pourront être menés afin de cerner les plus défavorables aux milieux aquatiques. À travers ces diagnostics une attention particulière sera portée en vue de caractériser les propriétaires de parcelles, les scieries, les exploitants forestiers et les coopératives existantes. ✓ <u>FORET-2 : Réalisation de diagnostics environnementaux chez des propriétaires forestiers pré-identifiés par le CRPF</u> <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : il s'agit de réaliser un diagnostic environnemental des pratiques de gestion forestière pour quelques exploitations ciblées du contexte « contreforts du Lévézou ». Seront notamment analysés : les itinéraires sylvicoles, les pratiques d'exploitation et de débardage	

NON VALIDE

		et la création de dessertes. Une attention particulière sera portée sur les pollutions accidentelles, les risques d'érosion des sols, le colmatage des ruisseaux, ... D'un commun accord entre les différents partenaires concernés par cette action (CRPF, CMA, SMBV2A), il est convenu de construire une méthodologie de diagnostic adaptée au contexte du bassin versant Aveyron, bien que pouvant s'inspirer de méthodes déjà existantes. Il est prévu de réaliser 10 diagnostics. ✓ FORET-3 : Accompagner la filière sylvicole à une meilleure prise en compte des enjeux liés aux milieux aquatiques Ce qu'il est prévu de réaliser : des réunions d'information pourraient être organisées auprès des propriétaires forestiers, des gestionnaires, des exploitants et des entrepreneurs de travaux forestiers. Des contacts pourraient être pris avec la MSA pour effectuer une formation auprès des ETF qui s'installent. L'un des axes du contrat de rivière pourrait être l'édition d'un guide de préconisations concrètes, pour limiter les impacts sur la qualité physico-chimique et chimique de l'eau.					
Localisation							
Masse d'eau		FRFR200_2 Ruisseau de Lugagnac FRFR366 L'Olip de sa source au confluent de l'Aveyron FRFR369 La Briane de sa source au confluent de l'Aveyron FRFR373 L'Alzou de sa source au confluent de l'Aveyron FRFR374 La Maresque Montpourquiè FRFR377 La Serène de sanvensa de sa source au confluent de l'Aveyron FRFR199_1 Le Verlenque FRFR199_2 Le Merdans FRFR199_3 Ruisseau de Cuge FRFR200_1 Ruisseau du Mayroux FRFR200_4 Ruisseau de Laval FRFR200_5 Ruisseau Rieutord des Plallanges					
Estimation des coûts et financements (2018-2022)							
Année	Action	Maitre d'Ouvrage	Coût estimatif	Plan de financement prévisionnel			
				Agence de l'Eau	DRAAF		SMBV2A
				... %	... %	... %	... %

NON VALIDE

2018											
2019											
2020	FORET-1	CRPF – SMBV2A	3 500 €	x		x					
2021	FORET-2	CRPF – SMBV2A	10 000 €	x		x					
2022	FORET-3	CRPF	2 250 €	x		x				x	
	FORET-3	SMBV2A	4 500 €	x		x				x	
TOTAL			20 250 €								
Commentaires		Pour le diagnostic global des activités sylvicoles présentes au niveau des trois principales entités paysagères, ceci correspond à 5 journées de compilation de données pour le CRPF et 1,5 jour de restitution des résultats, soit 6.5 jours de travail d'ingénieur / technicien. Pour les 10 diagnostics environnementaux des pratiques de gestion forestière et d'exploitation à l'échelle de propriétés, ceci correspond à 3 journées de calage méthodologique et de sélection des propriétés, 10 jours de visites terrain, 5 jours de compte-rendu individuel et 2 jours de restitution des résultats, soit 20 jours de travail d'ingénieur / technicien. Pour la réunion de sensibilisation des propriétaires, ceci correspond à 2.5 journées de préparation (dont envoi des courriers), et 0.5 journée d'animation, soit 3 jours de travail de technicien / secrétaire et 250 € de frais postaux. Pour le guide technique, l'estimation financière correspond uniquement au coût d'édition et de diffusion d'1 guide à 500 exemplaires, représentant un investissement de 4 500 €. Le coût lié à la rédaction est réalisé directement par le personnel du SMBV2A (animation) en concertation avec le CRPF (1 jour de relecture).									
Indicateur de suivi		Résultat de l'étude typologique, Nombre de diagnostics effectués, Nombre de guides diffusés									
Partenaires		AEAG, SMBV2A, CRPF, ONF, Gestionnaires, ETF, Exploitants, MSA, DDT, DREAL,									
Suite à donner pour finaliser la fiche action		- SMBV2A : finaliser les aspects aides financières de la fiche action : AEAG, CD12 (dans le cadre des TPE ?, région ?, Europe ?									

PROTÉGER LES RESSOURCES POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

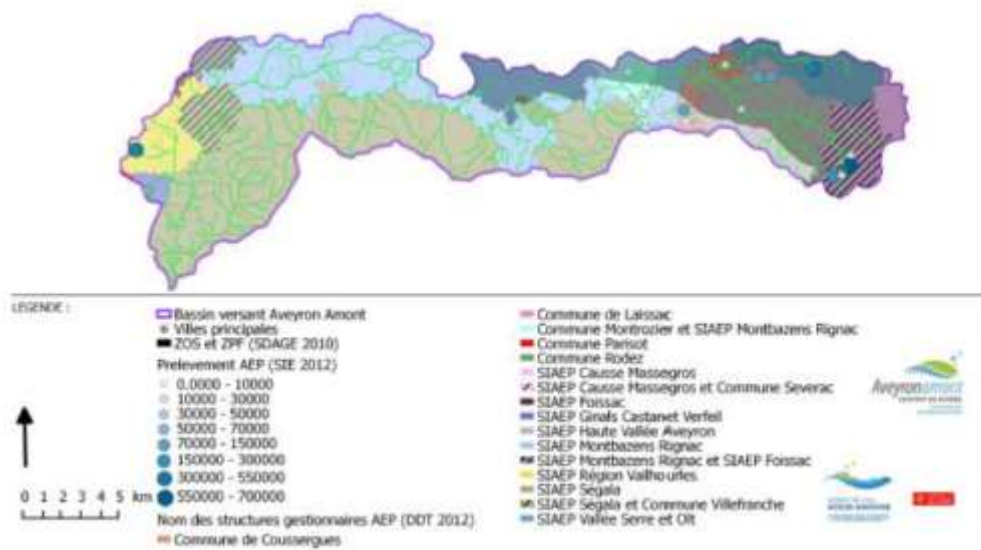
NON VALIDE

ACTION AEP	<u>Enjeux</u> : Une eau de qualité compatible pour tous les usages, dont l'AEP	
	<u>Objectif</u> : Protéger les ressources pour l'alimentation en eau potable	
	Action : Accompagner les gestionnaires de captages d'eau potable	
	<u>Orientation(s) SDAGE</u> : B25, B26	
	<u>Mesure(s) PDM UHR</u> : GOU03	
Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)		Études : ? SIAEP, EPCI-FP, SMBV2A, PNRGC ... Animation : ? SIAEP, EPCI-FP, SMBV2A, PNRGC ...
Année(s) de réalisation		2019 à 2023
Actions pré requises		
Actions liées		
Priorité	MOYENNE : action participant à l'atteinte des objectifs de bon état des masses d'eau - Améliorer la protection de la ressource vis-à-vis des enjeux AEP	
Contexte	En 2012, 3 100 874 m³ ont été prélevés au niveau de 31 captages. Sur le bassin versant Aveyron, une partie de l'eau potable est prélevée et distribuée sur le territoire, et en moyenne à 3 à 3,5 millions de m³/an (EAUCEA, 2009) sont importés via la ressource du Lézou par le SIAEP du Ségala et la ville de Rodez ou encore la ressource de l'Aubrac via le SIAEP Montbazens Rignac. La qualité des eaux distribuées est globalement conforme aux normes en vigueur. Seuls 2 captages d'eau potable desservant des hameaux ont des concentrations en nitrates supérieures aux normes de qualité. Par contre la définition des périmètres de protection serait à conforter dans les prochaines années. Avec la réorganisation de la carte intercommunale et les évolutions de compétences (loi Notre), la compétence AEP sera transférée aux EPCI-FP. Ceci entraînera la dissolution des syndicats d'AEP dont le périmètre d'intervention est inférieur à 3 EPCI-FP. Cette réorganisation de la compétence AEP concerne particulièrement les EPCI-FP « Des Causses à l'Aubrac » et « Grand Villefrancois » et les structures actuellement gestionnaires de l'AEP (communes de Séverac et Laissac, SIAEP HVA, SIAEP Vailhourles ...)	
Description technique	✓ AEP-1, Finaliser la définition des périmètres de protection Ce qu'il est prévu de réaliser : 6 captages bénéficient de périmètres de protection validés par arrêté préfectoral, 4 sont en cours de révision, 17 ont une procédure en cours et l'abandon de 4 d'entre eux est préconisé. Suite à la réorganisation de la compétence AEP, il s'agira de sécuriser les captages maintenus en engageant des études pour définir leur périmètre de protection et le diagnostic des activités présentes. La procédure de déclaration d'utilité publique s'accompagnera localement de la mise en œuvre de prescription. Au besoin, une actualisation du contrat de rivière pourra être proposée en 2021-2022 pour accompagner les activités au droit des périmètres de protection AEP.	

NON VALIDE

DOC

Localisation



Masse d'eau

FRFG036 Calcaires, Dolomies et grès du lias BV l'Aveyron
FRFG059 Calcaires des grands Causses BV Aveyron

Estimation des coûts et financements (2018-2022)

Année	Action	Maitre d'ouvrages	Coût estimatif	Plan de financement prévisionnel							
				Agence de l'Eau		Conseil Départemental				SMBV2A	
					... %		... %		... %		... %
2019											
2020	AEP-1	SIAEP ou EPCI-FP									
2021	AEP-1	SIAEP ou EPCI-FP									
2022											
2023											

Avenant contrat de rivière 2021-2022 :
actualisation du programme « accompagner les
activités au droit des périmètres de

NON VALIDE

TOTAL										
Commentaires	Le PNRGC accompagne les gestionnaires de captage AEP sur son territoire. Au besoin, une actualisation du contrat de rivière pourra être proposée en 2021-2022 pour accompagner les activités au droit des périmètres de protections AEP.									
Indicateur de suivi	Réalisation de l'étude de gouvernance, nombre de périmètre de captages validés par arrêtés préfectoraux, linéaire de réseau AEP rénovés ou évolution du rendement des réseaux.									
Partenaires	SIAEP, DDT, AEAG, EPCI-FP, PNRGC, ARS ...									
Suite à donner pour finaliser la fiche action	Au vu de la réorganisation de la carte intercommunale et des évolutions des domaines de compétences des collectivités par la loi Notre (transfert de la compétence AEP au EPCI-FP et une dissolution des syndicats dont le périmètre d'intervention est inférieur à 3 EPCI-FP), cette fiche action sera remplie après rencontre avec les EPCI-FP « Des Causses à l'Aubrac » et « Grand Villefrancois » et les structures gestionnaires de l'AEP. A ce stade de réflexion il n'a pas été identifié d'actions relatives à des accompagnements techniques ou financiers pour les activités répertoriés sur les périmètres des captages.									

NON VALIDE

**UN BON FONCTIONNEMENT HYDROMORPHOLOGIQUE DES
MILIEUX AQUATIQUES**

AMÉLIORER LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE

NON VALIDE

ACTION CONTINUE	<u>Enjeux</u> : Un bon fonctionnement hydromorphologique des milieux aquatiques	
	<u>Objectif</u> : Préserver et restaurer les milieux aquatiques, en particulier les zones humides, l'hydromorphologie des cours d'eau et les têtes de bassin versant.	
	Action : <u>Gestion optimisée des seuils vis-à-vis des milieux aquatiques</u>	
	<u>Orientation(s) SDAGE</u> : D16	
	<u>Mesure(s) PDM UHR</u> : MIA03	
Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)		Études : ? ARAM, ... Communication Sensibilisation : SMBV2A, ARAM Animation : SMBV2A
Année(s) de réalisation		2019 à 2023
Actions pré requises		Néant
Actions liées		PPG HVA action B7 et B9 ; PPG MVA action 18, 19, 20
Priorités	MOYENNE : action participant à l'atteinte des objectifs de bon état des masses d'eau - Cours d'eau liste 1 et 2 : continuité écologique et trame bleu - Cours d'eau impactés par des fluctuations de débits dues à une non-gestion concertée des ouvrages transversaux	
Contexte	La rivière Aveyron est équipée d'un nombre considérable de chaussées, qui ont souvent été aménagées au fil des ans pour produire de l'hydro-électricité. Contrairement à ses vallées voisines (Viaur, Lot/Truyère), la vallée de l'Aveyron ne dispose pas de grands barrages hydro-électriques. La continuité sur la rivière Aveyron est altérée par 140 obstacles à l'écoulement connus(seuils, barrages, digues) (ROE, 2012) dont 26 sur l'Aveyron classé en liste 2. À ce jour les ouvrages à vocation hydroélectrique concernent 20 % des ouvrages du bassin dont 87 % sur l'Aveyron (SIE, 2013 et DDT Aveyron, 2011). La valeur productible moyenne annuelle est de 623 464 GigaWatt/h. <u>Ce qui a déjà été réalisé</u> : le SMBV2A a animé une action coordonnée de restauration de la continuité écologique pour les ouvrages classés en liste 2. Le placement en tant que coordonnateur de l'étude permettait notamment d'avoir une approche multi-usages et de permettre aux propriétaires de bénéficier d'un appui administratif.	
Description technique	✓ <u>CONTINUE-1 : Élaboration d'un guide de bonnes pratiques des moulins et seuils vis-à-vis des milieux aquatiques</u> <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : sensibiliser les propriétaires de seuils et moulins à une bonne gestion de leurs ouvrages grâce à un guide illustré à partir d'exemples locaux. Il s'agira d'élaborer en concertation avec les services de l'état (DDT et Agence de la Biodiversité) et l'ARAM (Association Rouergate des Amis des Moulins) un guide des droits et devoirs des propriétaires des moulins. Ce guide sera construit comme un recueil d'informations et de conseils, illustré par des exemples locaux, et adapté au contexte du bassin versant Aveyron amont. Ce guide reprendra notamment :	

NON VALIDE

DOCUMENT DE TRAVAIL	- Les droits des propriétaires des moulins : les droits d'eau qu'il soit fondé en titre ou réglementé, et les documents à rattacher aux actes de propriété, - Les devoirs des propriétaires de moulins : d'entretien des seuils, des déversoirs, des vannages, du débit réservé, d'entretien de la passe à poisson (en cas d'existence), - Un rappel sur le fonctionnement des cours d'eau, pour au-delà des aspects réglementaires, sensibiliser aux enjeux du transit sédimentaire, aux évolutions de la qualité de l'eau au droit des retenues, aux échanges thermiques, aux habitats de la rivière, à la circulation des différents organismes aquatiques... Prévoir 500 exemplaires dont 200 pour les propriétaires d'ouvrages, 150 pour élus et partenaires SMBV2A, 150 pour le stock ✓ <u>CONTINUE-2 : Appui aux propriétaires en vue d'une gestion optimisée des seuils vis-à-vis des milieux aquatiques</u> Les secteurs identifiés prioritaires sont : - les cours d'eau identifiés dans le PPG Haute Vallée de l'Aveyron comme « références » pour le bassin versant Aveyron amont : Brèves, Cuge, Verlenque et source de l'Aveyron - les tronçons de cours d'eau, qui en l'absence de gestion concertée, sont fortement impactés par des fluctuations de débits (diagnostic PPG Médian) : la rivière Aveyron dans la traversée de Rodez Agglomération <u>Ce qu'il est prévu de réaliser :</u> Cette action consiste sur les sites identifiés prioritaires, et pour les propriétaires volontaires, de réaliser un diagnostic approfondi de leurs ouvrages. Ces diagnostics visent à mieux connaître les caractéristiques des ouvrages, leurs usages et à retranscrire les contraintes de gestion évoquées par les propriétaires. L'objectif est de proposer in fine des solutions techniques et financières permettant de mieux concilier usage du moulin (récréatif, production d'hydroélectricité, canoë, etc...) et préservation des milieux aquatiques (transmission du débit réservé, impact thermique, de transit sédimentaire, prise d'eau, franchissabilité de l'ouvrage, etc....). Les solutions techniques pourront être des plus simples (ex : consignes d'entretien) aux plus lourdes (ex : préconisation de travaux de mise en dérivation de l'ouvrage). Pour les ouvrages où des travaux lourds seront proposés, le diagnostic fera en sorte d'orienter les propriétaires vers l'engagement de l'action CONTINUE-3 visant à réaliser des travaux d'optimisation environnementale des moulins. L'action se déroulera en plusieurs phases successives : élaboration de la grille de diagnostic, réalisation des diagnostics, synthèse des diagnostics et restitution, réalisation d'un bilan post-diagnostic initial afin d'évaluer si les changements proposés ont pu être pris en compte. ✓ <u>CONTINUE-3 : Accompagner la restauration de la continuité écologique au-delà du classement actuel en liste 2 des cours d'eau</u> <u>Ce qu'il est prévu de réaliser :</u> accompagnement des travaux de mise à niveau environnementale des moulins et seuils (débit réservé, vidange, circulation des organismes). Il est prévu de proposer ces travaux aux propriétaires et/ou gestionnaires d'ouvrages ayant bénéficié d'un diagnostic préalable, faisant ressortir un besoin d'équipement en termes de mise à niveau environnementale.
----------------------------	--

NON VALIDE

DOCUMENT DE TRAVAIL

DOCUMENT DE TRAVAIL

Localisation



Légende

Obstficol_bvaa

Coursdesaules_Liste1_AA

Aveyron_rivière_toutes2

Natura 2000

ZNIEFF_1_revismp

ZNIEFF_2_revismp

Bassin_versant_Aveyron_Amont

Masse d'eau

FRFR199 L'Aveyron de sa source au confluent de la Serre
FRFR364 La Serre de sa source au confluent de l'Aveyron
FRFR199_1 Le Verlenque
FRFR199_3 Ruisseau de Cuge
FRFR200 L'Aveyron du confluent de la Serre au confluent de la Briane
FRFR201 L'Aveyron du confluent de la Briane au confluent de l'Alzou

Estimation des coûts et financements (2018-2022)

Année	Action	Maitre d'ouvrage	Coût estimatif	Plan de financement prévisionnel							
				Agence de l'Eau		ARAM		LEADER		SMBV2A	
					60 à 50 %		... %		... %		... %
2019											
2020	CONTINUITE-2	SMBV2A	15 000 €	x				x			
2021	CONTINUITE-2	SMBV2A	15 000 €	x				x			
	CONTINUITE-1	SMBV2A	5 000 €	x	2 500 €					x	2 500 €
	CONTINUITE-1	ARAM	animation	X		X					
2022	CONTINUITE-3	Propriétaires		x				x			

NON VALIDE

2023	CONTINUITE-3	Propriétaires	x					x			
TOTAL											
Commentaires		Continuité 1 : on estime le coût d'un guide 20 pages à 5000 € TTC (ingénierie, graphisme et impression), sa diffusion sera réalisée par l'ARAM. Continuité 2 : cette action est inscrite dans le PPG HVA, une estimation sommaire des diagnostics est évaluée à 5 000€ ? par ouvrage soit 30 000 € pour 6 ouvrages ?. La réalisation de cette action dépend des financements mobilisables et de la part d'autofinancement restant à charge du propriétaire. Au vu des sommes financières à engager par les propriétaires cette action ne pourra être efficiente que dans le cadre d'un accompagnement financier optimisé. Continuité 3 : Au vu des sommes financières à engager par les propriétaires cette action ne pourra être efficiente que dans le cadre d'un accompagnement financier optimisé.									
Indicateur de suivi		Nombre de guides diffusés, nombre d'accompagnements technico financiers réalisés									
Partenaires		ARAM, SMBV2A, DDT, Agence de la Biodiversité, FEDER (PETR, PNRGC, Region), FDAPPMA									
Suite à donner pour finaliser la fiche action		- ARAM, DDT, Agence biodiversité : les diagnostics de l'action CONTINUITE 2 nécessitent à la fois des compétences en terme d'hydraulique, de continuité, de fonctionnement des ouvrages et réglementaires. Ils devront être réalisés par un prestataire spécialisé. - AEAG et FEDER (PETR, PNRGC, Région) : voir les aides financières mobilisables. La réalisation de cette action dépend des financements mobilisables et de la part d'autofinancement restant à charge du propriétaire. Au vu des sommes financières à engager par les propriétaires cette action ne pourra être efficiente que dans le cadre d'un accompagnement financier optimisé. - PETR et territoire à énergie positive : accompagnement de l'action CONTINUITE-3 « Accompagner la restauration de la continuité écologique au-delà du classement actuel en liste 2 des cours d'eau » ?									

NON VALIDE

PRÉSERVER ET RESTAURER LES MILIEUX AQUATIQUES, EN PARTICULIER LES ZONES HUMIDES, L'HYDROMORPHOLOGIE DES COURS D'EAU ET LES TÊTES DE BASSIN VERSANT

NON VALIDE

ACTION MA	<u>Enjeux</u> : Un bon fonctionnement hydromorphologique des milieux aquatiques	
	<u>Objectif</u> : Préserver et restaurer les milieux aquatiques, en particulier les zones humides, l'hydromorphologie des cours d'eau et les têtes de bassin versant.	
	Action : Améliorer la connaissance sur les milieux aquatiques à travers des diagnostics complémentaires	
	<u>Orientation(s) SDAGE</u> : D16 – D21 - D38	
	<u>Mesure(s) PDM UHR</u> : MIA07	
Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)		Études : SMBV2A et LPO, FDAPPMA, ONEMA Animation : SMBV2A
Année(s) de réalisation		2019 à 2023
Actions pré requises		Néant
Actions liées		PPG HVA, MVA, BVA
Priorité	MOYENNE : action participant à l'atteinte des objectifs de bon état des masses d'eau - Acquisition de connaissances sur les espèces et milieux endémiques du bassin versant Aveyron amont	
Contexte	Le linéaire conséquent de cours d'eau, 1 000 km recensés d'après la BD TOPO, et la superficie du bassin versant, 1 500 km², ont conduit à faire des choix sur les territoires à prospector dans le cadre des diagnostics cours d'eau et des inventaires zones humides. Dans le cadre des programmes pluriannuels de gestion 2017-2021 un diagnostic précis des milieux aquatiques a permis de caractériser 700 kilomètres soit 70% des cours d'eau du bassin versant. À ce jour les cours d'eau principaux et leurs affluents majeurs ont été diagnostiqués. Il est important de connaître le fonctionnement des cours d'eau secondaires, « le chevelu », qui peut avoir une incidence positive ou négative sur le fonctionnement des masses d'eau. Sur le bassin versant de l'Aveyron amont les zones humides ont fortement été impactées depuis un demi-siècle, notamment sous la pression du modèle agricole et d'urbanisation de l'après 2^{nde} guerre mondiale (en lien avec l'apparition des opérations de drainage, de remembrements agricoles, et de la mécanisation des exploitations). Pourtant, toutes les études prouvent que les zones humides jouent un rôle important dans la régulation des débits (éponges naturelles), l'autoépuration et également en termes de préservation de la biodiversité (habitats pour la faune et la flore). Afin de préserver la richesse patrimoniale du bassin versant (mégaphorbiaies, tourbières ...) des mesures de protection, de classement ou d'inventaires ont été prises : 22 ZNIEFF et 2 sites Natura 2000 (Etangs du Ségala et Vallées de l'Aveyron) du territoire concernent les milieux aquatiques. Les habitats rares et les espèces protégées, recensées par ces classements, se limitent à l'axe Aveyron, et à des îlots sur les plateaux calcaires ou sur les contreforts du Lézou. Aujourd'hui le manque de connaissances et l'absence de données synthétisées et centralisées sur le fonctionnement du réseau hydrographique secondaire, les zones humides, la faune et flore remarquable, s'avèrent problématiques et limitants pour construire des programmes de restauration ou de conservation des espèces et des habitats. Aussi, et au regard des enjeux actuels (préservation des débits des cours d'eau, biodiversité, etc...), et de l'évolution de la réglementation (planification de l'urbanisme à travers les SCOT, PLU et cartes communales	

NON VALIDE

DOCUMENT DE TRAVAIL	notamment), il semble primordial de pouvoir localiser et cartographier la présence de ces milieux spécifiques.
Description technique	✓ <u>MA-1, Inventaire des zones humides</u> <u>Ce qui a déjà été réalisé</u> : il est précisé que sur le bassin versant Aveyron amont, plusieurs opérations d'inventaire des zones humides ont vu le jour ces dernières années (territoire du PNR des Grands Causses, du Grand Rodez et SIAV2A). Lors de l'état des lieux 2014 2015, les zones humides à proximité des cours d'eau de la Haute Vallée ont été relevées. <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : engagement d'une étude en vue d'inventorier les zones humides sur les territoires non couverts par un inventaire : Haute Vallée entre le territoire du PNRGC et Rodez Agglomération, avant Causse du Quercy frange ouest du bassin versant Aveyron amont, tête du bassin versant de la Briane, À noter que le phasage de l'étude devra être élaboré en concertation avec la CATZH12 et la chambre d'agriculture de l'Aveyron. La méthodologie devra être conforme au cahier des charges national et devra intégrer une partie relative à l'harmonisation des données déjà collectées dans les autres inventaires. La diffusion de cet inventaire permettra une meilleure prise en compte de ces milieux dans les documents d'urbanisme et projets d'aménagements, assurer un accompagnement des propriétaires volontaires dans le cadre d'actions identifiées dans les PPG (sensibilisation adaptée au contexte local et aux espèces inféodées, mise en place d'un pâturage, ouverture ua public ...). ✓ <u>MA-2, Diagnostics de cours d'eau</u> <u>Ce qui a déjà été réalisé</u> : dans le cadre de l'élaboration des PPG, il a été acté que tous les cours d'eau ne seraient pas diagnostiqués, la priorité étant donnée aux cours d'eau ayant une masse d'eau identifiée au titre de la DCE ainsi qu'aux cours d'eau s'écoulant majoritairement en contexte urbain ou agricole. De nombreux autres petits cours d'eau n'ont pas pu être diagnostiqués. Parmi ces 300 km, plusieurs cours d'eau ont été proposés en « liste d'attente » par les élus et partenaires. <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : il s'agira de réaliser des prospections de certains cours d'eau du chevelu secondaire. Il est important de pouvoir connaître l'état, le fonctionnement et d'identifier les pressions sur ces cours d'eau, qui peuvent avoir un impact positif ou négatif sur le fonctionnement des rivières en aval. La première étape de ce travail sera de recouper les données issues des PPG (SMBV2A), SDAGE (AEAG) et du PDPG(FDAPPMA) en vue dans un deuxième temps de prioriser les secteurs de diagnostics complémentaires. ✓ <u>MA-3, Inventaires des espèces patrimoniales</u> <u>Ce qui a déjà été réalisé</u> : le degré de connaissance naturaliste est très fragmentaire et hétérogène dans le bassin versant Aveyron amont. Il se concentre sur les secteurs où des prospections ont été organisées soit dans le cadre des sites NATURA 2000, ZNIEFF, ENS, soit d'études sur des espèces (écrevisse à patte blanche, loutre, piscicole ...), des inventaires zones-humides. <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : l'objectif est de disposer d'un état des lieux et d'orientations de gestion, partagés avec les collectivités locales et les propriétaires. Ce travail servira à l'élaboration du PPG 2022-2027. Il serait pertinent de travailler prioritairement sur les espèces susceptibles d'être impactées par les actions menées par le syndicat (avifaune, crustacés décapodes, chiroptères, insectes xylophages, amphibiens et reptile, odonates ...). Ce travail se déclinera en différentes étapes : - capitaliser, structurer et synthétiser la donnée obtenue dans le cadre des différents inventaires du territoire : cartographie et synthèse par espèces, - améliorer la connaissance sur des sous bassins versant prioritaires et sur des espèces patrimoniales identifiées : prospection et suivi des populations. Rechercher dans le cadre de diagnostics complémentaires une mutualisation des moyens humains entre les diverses structures FDAPPMA – AGENCE FRANCAISE DE LA BIODIVERSITE – CATZH – SMBV2A – LPO - ... - définir les enjeux environnementaux de gestion (préservation, restauration, sensibilisation, communication ...) : identifier des préconisations adaptées aux enjeux locaux, - communiquer et sensibiliser sur les sites en présence : soit à l'échelle de la commune ou EPCI-FP (poster de localisation, rapport de synthèse, ...), soit à l'échelle du bassin versant

NON VALIDE

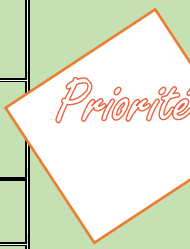
DOCUMENT DE TRAVAIL		(cartographie interactive et rapport sur le site internet du SMBV2A), soit à destination des propriétaires (sensibiliser et accompagner aux bonnes pratiques de gestion).										
Localisation		<i>Carte de localisation des études à engager</i>										
Masse d'eau		Bassin versant Aveyron amont										
Estimation des coûts et financements (2018-2022)												
Année	Action	Maitre d'ouvrage	Coût estimatif	Plan de financement prévisionnel								
				Agence de l'Eau		FDAPPMA		FEDER		SMBV2A		
					80 à 60 %		... %		... %		20 à 40 %	
2019	MA-1	SMBV2A	PPG HVA	x	Voir PPG-2						x	Voir PPG-2
	MA-2	SMBV2A	Technicien rivière	x	Voir ANIM-4						x	Voir ANIM-4
2020	MA-1	SMBV2A	PPG HVA		Voir ANIM-4						x	Voir ANIM-4
	MA-2	SMBV2A	Technicien rivière	x	Voir ANIM-4						x	Voir ANIM-4
	MA-3	SMBV2A	Technicien rivière	x	Voir ANIM-4						x	Voir ANIM-4
2021	MA-2	SMBV2A	Technicien rivière	x	Voir ANIM-4						x	Voir ANIM-4
	MA-3	SMBV2A	Technicien rivière	x	Voir ANIM-4						x	Voir ANIM-4
2022	MA-3	SMBV2A	Technicien rivière	x	Voir ANIM-4						x	Voir ANIM-4
	MA-3		mutualisation des moyens									

Avenant contrat de rivière 2021-2022 : actualisation du programme « améliorer la connaissance sur la Biodiversité » en lien avec la DPC Aveyron amont 2022

NON VALIDE

2023	MA-3	SMBV2A	Technicien rivière	x	Voir ANIM-4					x	Voir ANIM-4
	MA-3		mutualisation des moyens								
TOTAL											
Commentaires		MA-1 : l'étude est intégrée au PPG HVA 2017-2021 pour un montant de 50 000€. Il convient de noter que le Conseil Régional Occitanie est également en capacité de financer ce type d'étude sur la base de 15%. MA-3 : les améliorations de connaissances relatives à cette action feront l'objet d'une évaluation financière, au besoin, dans le cadre de l'avenant au contrat de rivière. MA-2 et MA-3 : les coûts correspondent à du temps de diagnostic du technicien rivière repris dans la fiche action ANIM-4									
Indicateur de suivi		Inventaire des zones humides, rapport d'activité du technicien rivière, base de données crée, actualisée et complétée									
Partenaires		FDAPPMA, LPO, CATZH, Chambre d'Agriculture, SMBV2A, Région (FEDER), Conseil Départemental, AEAG, NATURA 2000									
Suite à donner pour finaliser la fiche action		- FDAPPMA, LPO, CATZH, NATURA 2000, CPIE, Nature Midi Pyrénées.... : renseigner les besoins identifiées sur l'amélioration de connaissances des espèces patrimoniales du bassin versant - CPIE : BASENAT									

NON VALIDE

ACTION PPG	<u>Enjeux</u> : Un bon fonctionnement hydromorphologique des milieux aquatiques	
	<u>Objectif</u> : Préserver et restaurer les milieux aquatiques, en particulier les zones humides, l'hydromorphologie des cours d'eau et les têtes de bassin versant.	
	<u>Action : Poursuivre et mettre en place des plans pluriannuels de gestion des cours d'eau</u>	
	<u>Orientation(s) SDAGE</u> : D16 – D20 - D22 – D46	
	<u>Mesure(s) PDM UHR</u> : MIA02 – GOU03	
		
Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)		Travaux : SMBV2A Animation : SMBV2A
Année(s) de réalisation		2019 à 2023
Actions pré requises		Néant
Actions liées		PPG Haute Vallée de l'Aveyron (HVA), PPG Moyenne Vallée de l'Aveyron (MVA) et PPG Basse Vallée de l'Aveyron (BVA)
Priorité	FORTE : actions nécessaire pour atteindre les objectifs de bon état des masses d'eau - Améliorer la protection de la ressource et de l'état des masses d'eau - Prévention des inondations	
Contexte	Le territoire est couvert par 3 programmes pluriannuels de gestions des cours d'eau (PPG) : - le PPG HVA Haute Vallée de l'Aveyron 2017-2021 - le PPG MVA Moyenne Vallée de l'Aveyron (Rodez Agglomération) 2017-2021 - le PPG BVA Basse Vallée de l'Aveyron 2015-2019 avec une année complémentaire en 2020 Ces travaux sont fondés sur l'établissement et le partage d'un diagnostic de l'espace rivière (lit mineur et majeur). La concertation avec l'ensemble des acteurs locaux a permis d'identifier les objectifs opérationnels, de hiérarchiser les secteurs d'interventions, et d'identifier des typologies de travaux. Ces interventions relèvent de l'intérêt général (Déclaration d'Intérêt Général validée par arrêté préfectoral) et concernent l'amélioration du fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau. En résumé les grandes orientations retenues sont : - La gestion rapprochée des cours d'eau, un préalable indispensable au bon fonctionnement morphologique : en contexte d'élevage on entend par ce terme la restauration de la ripisylve, la mise en défens des berges et de points d'abreuvement. Le travail de concertation a permis d'identifier des tronçons prioritaires en vue d'une gestion rapprochée des cours d'eau, soit 290 km représentant 30% du cours d'eau du bassin versant - Restauration hydro-morphologique, avec la mise en place de projets innovants : - o sur les têtes de bassins versants en contexte Lévézou - Ségala (le Mayroux, la Briane et ses affluents, la Brianelle, le Trégou, le Lenne, les Maresques, l'Alzou et ses affluents, le Riou Negre, le Lézer, la Serène et ses affluents, ...) : remise du cours d'eau dans son lit d'origine, restauration de zone humide de tête de bassin versant, débusage des cours d'eau ... - o dans les plaines alluviales en amont des secteurs urbanisés (l'Aveyron en amont de Rodez, l'Auterne, le Notre Dame, ...) ou les cours d'eau de plaine (Alzou, Serre, Assou, ...) : recharges alluvionnaires et micro-seuils de fond, renaturation ponctuelle du cours d'eau dans son lit d'origine, programme de gestion des milieux humides rivulaires par agropastoralisme et ouverture au public, ...	

NON VALIDE

	DOCUMENT DE TRAVAIL - Améliorer la connaissance : ce volet transversal vise à compléter la connaissance sur les espèces patrimoniales, les zones humides, les cours d'eau secondaires, les espèces invasives, le fonctionnement des ouvrages transversaux, ... - Communiquer, sensibiliser et accompagner les riverains usagers et les collectivités. L'enjeu est de porter à connaissance pour faciliter l'action et l'appropriation. Cette action s'inscrit pleinement dans les missions de service public et contribue à promouvoir les pratiques respectueuses des milieux aquatiques. L'outil PPG permet à la fois de mettre en œuvre des actions au plus près des enjeux et des problématiques locales et à la fois de créer une dynamique permettant la mise en place d'actions innovantes.
Description technique	✓ <u>PPG-1, mettre en œuvre les PPG Haute Vallée, Vallée Médiane et Basse Vallée</u> <u>Ce qui a été fait</u> : la cellule rivière du SMBV2A comprend 3 techniciens rivières déclinant les 3 PPG. <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : animer la mise en œuvre des PPG. En d'autres mots réaliser les diagnostics de cours d'eau, préparer et suivre les marchés publics d'étude et de travaux, suivre la réalisation des travaux (entreprises ou régie), appui technique auprès des propriétaires et des collectivités, bilan et évaluation des opérations engagées. Avec l'émergence d'un syndicat de bassin une mutualisation des opérations administratives est effectuée et une complémentarité opérationnelle est recherchée entre les trois techniciens rivières. ✓ <u>PPG-2, réaliser les travaux prévus dans les PPG Haute Vallée, Vallée Médiane et Basse Vallée</u> <u>Ce qui a été fait</u> : depuis les années 90 les gestionnaires des milieux aquatiques ont engagé des programmes de travaux. Initialement axés sur du traitement et de la restauration de la végétation, sur l'Aveyron et ces principaux affluents, les travaux sont maintenant orientés vers de la gestion rapprochée des cours d'eau et l'hydromorphologie. <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : - PPG HVA 2017-2021 (HVA): 946 800 € d'investissement pour la période 2017-2021 (travaux et études) avec comme actions phare la mise en place de points d'abreuvements, la restauration hydromorphologique de la Serre, le suivi des foyers d'espèces invasives, la restauration de la continuité écologique des petits affluents, une réflexion sur l'érosion des sols sur le bassin de l'Olip, - PPG Rodez Agglomération 2017-2021 (MVA): 1 218 208 € en investissement et fonctionnement de l'équipe rivière (3 agents) pour la période 2017-2021 avec comme actions phare la mise en place d'une gestion des zones humides patrimoniales, des travaux de renaturation des cours d'eau, l'inventaire et le suivi des foyers d'espèces invasives, réaliser un suivi des rejets polluants. - PPG SIAV2A 2015-2019 (BVA) : 1 117 474 € en investissement pour la période 2015-2019 avec comme actions phare la mise en place de points d'abreuvements, la restauration hydromorphologique, le suivi des foyers d'espèces invasives. En 2020 une année de travaux complémentaires sera engagée sur les secteurs identifiés prioritaires par le comité de rivière (suite aux résultats des études engagées en action MA, aux études engagées dans le cadre du contrat territorial Serène, ...) ✓ <u>PPG-3, émergence du PPG Aveyron Amont</u> : <u>Ce qui a été fait</u> : déclinaison de PPG territoriaux (en lien avec les anciennes structures de gouvernance) jusqu'en 2020-2021. <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : en 2020 évaluation des PPG, état des lieux à l'échelle du bassin versant, identification des pressions et secteurs d'intervention prioritaires, en concertation avec les acteurs locaux, définition des orientations et programmation des interventions du PPG 2022 – 2027.

NON VALIDE

DOC

2017

2018

2019

2020

2021

2022

PPG Haute Vallée « SIAH HVA » (2017-2021)

PPG Vallée Médiane « Rodez Agglomération » (2017-2021)

PPG Basse Vallée « SIAV2A » (2015-2019)

Diagnostic à l'échelle du bassin versant

« PPG 2022 – 2027 »

Localisation

Masse d'eau

Bassin versant

Estimation des coûts et financements (2018-2022)

An- née	Action	Nature de la dépense	Coût estimatif	Plan de financement prévisionnel							
				Agence de l'Eau		Région Occitanie		Conseil Départemental Aveyron		SMBV2A	
					60 %		15 %		5 %		40 à 20 %
2018	PPG-1		200 000 €	x	120 000 €					x	80 000 €
	PPG-2 HVA		306 380 €	x	183 828 €	x	45 957 €	x	15 319 €	x	61 276 €
	PPG-2 MVA		285 409 €	x	171 245 €	x	42 811 €	x	14 270 €	x	57 082 €
	PPG-2 BVA		152 429 €	x	91 457 €	x	22 864 €	x	7 621 €	x	30 486 €
2019	PPG-1		150 000 €	x	90 000 €					x	60 000 €
	PPG-2 HVA		229 851 €	x	137 911 €	x	34 478 €	x	11 493 €	x	45 970 €
	PPG-2 MVA		261 131 €	x	156 679 €	x	39 170 €	x	13 057 €	x	52 226 €
	PPG-2 BVA		175 819 €	x	105 491 €	x	26 373 €	x	8 791 €	x	35 164 €
2020	PPG-1		200 000 €	x	120 000 €					x	80 000 €
	PPG-2 HVA		189 346 €	x	113 608 €	x	28 402 €	x	9 467 €	x	37 869 €
	PPG-2 MVA		286 652 €	x	171 991 €	x	42 998 €	x	14 333 €	x	57 330 €
	PPG-2 BVA		160 000 €	x	96 000 €	x	24 000 €	x	8 000 €	x	32 000 €

NON VALIDE

2021	PPG-1		200 000 €	x	120 000 €				x	80 000 €	
	PPG-2 HVA		158 460 €	x	95 076 €	x	23 769 €	x	7 923 €	x	31 692 €
	PPG-2 MVA		240 312 €	x	144 187 €	x	36 047 €	x	12 016 €	x	48 062 €
	PPG-3		ND								
2022	PPG-1		200 000 €	x	120 000 €						
	PPG-3		ND								
2023	PPG-1		200 000 €	x	120 000 €						
	PPG-3		ND								
TOTAL			3 195 789 €		1 917 473 €		366 868 €		122 289 €		789 158 €
Commentaires		Le plan de financement de cette opération est susceptible d'évoluer afin d'intégrer les actions inscrites dans la mesure 4.4.1 du PDRR PPG-3 : synthèse et harmonisation des données, diagnostics complémentaires si besoin, priorisation et identification des actions seraient réalisés par les techniciens rivières du SMBV2A. Les éventuelles études complémentaires à engager ne sont pas identifiées et chiffrées à ce jour (ND).									
Indicateur de suivi		ml de cours d'eau préservés ou restaurés									
Partenaires		AEAG, FEADER, Région Occitanie, Département de l'Aveyron, SMBV2A, agriculteurs, propriétaires, ...									
Suite à donner pour finaliser la fiche action											

Avenant contrat de rivière 2021-2022 : actualisation du programme « améliorer la connaissance sur la biodiversité en lien avec le PDR Aveyron 2022

NON VALIDE

ACTION INVASIF	<u>Enjeux</u> : Un bon fonctionnement hydromorphologique des milieux aquatiques	
	<u>Objectif</u> : Préserver et restaurer les milieux aquatiques, en particulier les zones humides, l'hydromorphologie des cours d'eau et les têtes de bassin versant.	
	Action : Lutter contre les espèces allogènes envahissantes	
	<u>Orientation(s) SDAGE</u> : D16 – D20 - D22	
	<u>Mesure(s) PDM UHR</u> : MIA02	
Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)		Animation : SMBV2A Études / Travaux : SMBV2A ou propriétaires
Année(s) de réalisation		2019 à 2023
Actions pré requises		Néant
Actions liées		PPG : HVA (A3), MVA (21,27) et BVA (GEST-1, GEST-4)
Priorité	FAIBLE : action confortant l'atteinte les objectifs de bon état des masses d'eau - Acquérir des connaissances en vue de prioriser les secteurs d'intervention permettant d'améliorer la protection de la biodiversité	
Contexte	Les espèces allogènes envahissantes sont des organismes introduits du fait d'activités humaines directement ou indirectement, intentionnellement ou accidentellement, à l'extérieur de sa zone de croissance naturelle passée ou présente. Les espèces allogènes envahissantes sont l'une des principales causes de la perte de biodiversité, de la détérioration des services écosystémiques et des menaces qui pèsent sur les écosystèmes fragiles. Elles peuvent également nuire à la santé humaine et à l'économie. La lutte contre les espèces allogènes envahissantes est l'une des six priorités identifiées dans le cadre de la stratégie européenne sur la biodiversité pour 2020. Le règlement européen 1143/2014 sur les espèces exotiques envahissantes est entré en vigueur le 1er Janvier 2015. La connaissance sur les espèces envahissantes est actuellement ponctuelle, issue majoritairement des diagnostics de cours d'eau. On note par exemple de nombreux foyers de renouée du Japon ou de balsamine de l'Himalaya le long des principaux cours d'eau. La Jussie qui commence à coloniser quelques plans d'eau en tête de bassin versant (7 foyers recensés en octobre 2016). Ces espèces prolifèrent rapidement pour in fine faire disparaître la végétation autochtone adaptée en bord de cours d'eau. Les écrevisses exotiques colonisent de nombreux secteurs amont, menaçant les écrevisses à pied blancs, espèce patrimoniale, qui disparaissent peu à peu. Le ragondin, classé nuisible au sens de l'article R427-6 du code de l'environnement, crée des galeries qui déstabilisent les berges et la ripisylve en place. La suppression totale de ces espèces est difficile. Par contre une veille, une communication régulière et des actions ponctuelles permettent de limiter leur propagation.	
Description technique	✓ <u>INVASIF-1, réguler les espèces allogènes envahissantes</u> <u>Ce qui a été fait</u> : actuellement la lutte contre les espèces invasives a concerné principalement la Renouée du Japon avec un recensement des sites au fur et à mesure des prospections des techniciens, et une information des propriétaires fonciers et/ou gestionnaires des sites sur lesquels des foyers ont été recensés, dans l'optique d'appliquer les techniques adéquates visant à limiter leur prolifération. Ponctuellement sur certains sites des chantiers expérimentaux de lutte et de régulation ont été mis en œuvre.	

NON VALIDE

DOCUMENT DE TRAVAIL

Ce qu'il est prévu de réaliser :

- Amélioration de connaissances : une compilation des données existantes sera réalisée. Cette base de données à l'échelle du bassin versant permettra notamment d'assurer un suivi de l'état et de l'évolution des populations d'espèces allogènes envahissantes (Renoué du Japon, balsamine de l'Himalaya, buldelia, Jussie, Écrevisse américaine, Ragondin ...)
- Participation au réseau PEE Midi-Pyrénées en tant que contributeur (transmission des données cartographiques) et pour se former à la reconnaissance des plantes exotiques envahissantes émergentes
- Information : la prévention et la sensibilisation sont la première ligne de défense. Les communications spécifiques sur cette problématique seront renforcées avec la diffusion d'une fiche par espèce invasive prioritaire (comment la reconnaître ? quelles incidences sur les milieux aquatiques ? quelle gestion ?) et la promotion, auprès des propriétaires et/ou gestionnaires, des techniques d'entretien appropriées afin soit de l'éradiquer soit d'éviter sa propagation.
- Action de régulation des espèces invasives : un plan de gestion sera élaboré. Toutes les actions feront l'objet d'une évaluation du rapport coût efficacité. À ce jour, en l'absence de moyen d'éradication efficace à des coûts raisonnables pour des sites déjà installés, il ne semble pas pertinent de proposer des travaux de lutte. En cas de découverte de foyers naissants (étendue inférieure à 10 m²), des travaux pourront être proposés au cas par cas au sein des tranches annuelles de travaux de restauration écologique des berges (PPG). Le site expérimental de lutte contre la jussie sera maintenu.

✓ **INVASIF-2, assurer une veille sur les espèces allogènes envahissantes**

Ce qui a été fait : un recensement des sites au fur et à mesure des prospections par les agents rivières.

Ce qu'il est prévu de réaliser : ponctuellement sur les secteurs à fort risque d'introduction d'espèces allogènes envahissantes, une veille sera réalisée. La traversée de l'Aveyron dans l'agglomération ruthénoise, de par le nombre d'habitants concernés et les travaux d'aménagement en cours (notamment gestion de remblais) bénéficiera d'une veille renforcée. Le repérage annuel et précoce d'éventuels nouveaux sites de colonisation permet d'identifier rapidement les actions à mettre en place afin d'en limiter la prolifération à l'échelle du bassin versant. Pour plus de détail consulter la fiche action 21 du PPG MVA.

Localisation	Carte de localisation des sites d'espèces allogènes envahissantes répertoriés à ce jour			
Masse d'eau	Bassin versant			
Estimation des coûts et financements (2018-2022)				
		Maitres d'ouvrages		Plan de financement prévisionnel

NON VALIDE

An-née	Action		Coût estimatif	Agence de l'Eau		Région Occitanie		Conseil Départemental Aveyron		SMBV2A	
					60 %		10 %		10 %		20 %
2019	INVASIF-1	SMBV2 ou Propriétaires	PPG-2 + 4000 €		2 400		400		400		800
	INVASIF-2	SMBV2A	PPG-2								
2020	INVASIF-1	SMBV2 ou Propriétaires	PPG-2								
	INVASIF-2	SMBV2A	PPG-2								
2021	INVASIF-1	SMBV2 ou Propriétaires	PPG-2								
	INVASIF-2	SMBV2A	PPG-2								
2022	INVASIF-1	SMBV2 ou Propriétaires	PPG-3								
	INVASIF-2	SMBV2A	PPG-3								
2023	INVASIF-1	SMBV2 ou Propriétaires	PPG-3								
	INVASIF-2	SMBV2A	PPG-3								
TOTAL			4 000 €		2 400		400		400		800
Commentaires		L'inventaire des foyers et la gestion de la base de données seront réalisées par le personnel du SMBV2A. Le coût des travaux de lutte est intégré aux tranches de travaux du PPG d'un point de vue financier (HVA (A3), MVA (21,27) et BVA (GEST-1, GEST-4)). Réalisation de la base de données et communication à 4 000 € : stagiaire en 2018 (1 500 €) pour réaliser la BD et éditer les fiches espèces (2500 € d'impression)									
Indicateur de suivi		Base de données des sites recensés, Diffusion d'outils de communication spécifiques, Rapport de suivi sur les sites expérimentaux de luttés									
Partenaires		CBN Occitanie, Europe (FEADER), Région, AEAG, Agence de la Biodiversité, FDAPPMA, Fédération de Chasse de l'Aveyron, PEE Midi-Pyrénées ...									
Suite à donner pour finaliser la fiche action		CBN Occitanie : information et éventuels compléments techniques et information sur les appuis financiers mobilisables ? CPIE : faire le point sur leurs actions concernant la lutte contre les espèces invasives LPO : financement via Nautura 2000 dans le cadre de contrat ni ni?									

NON VALIDE

DOCUMENT DE TRAVAIL

NON VALIDE

ACTION EROSION	<u>Enjeux</u> : Un bon fonctionnement hydromorphologique des milieux aquatiques	
	<u>Objectif</u> : Préserver et restaurer les milieux aquatiques, en particulier les zones humides, l'hydromorphologie des cours d'eau et les têtes de bassin versant	
	Action : Limiter l'érosion des sols et diminuer le colmatage des cours d'eau	
	<u>Orientation(s) SDAGE</u> : B9 – B19 – B22 - D22	
	<u>Mesure(s) PDM UHR</u> : AGR02 - AGR04	
Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)		Études / Diagnostics : CA ; AHP ; FDAPPMA ; SMBV2A Travaux / Acquisitions : Agriculteurs Animation : SMBV2A
Année(s) de réalisation		2019 à 2023
Actions pré requises		Néant
Actions liées		Action B3 du contrat territorial Serène
Priorité	FORTE : actions dont la mise en œuvre est indispensable pour atteindre les objectifs de bon état des masses d'eau - Masses d'eau dégradée : par un ensablement et un colmatage du lit mineur - Améliorer la protection de la ressource et de l'état des masses d'eau	
Contexte	80 % du linéaire des cours du bassin versant des Serènes est affecté par un ensablement supérieur à 25%. Les actions A5 et A10 du contrat territorial Serène établissent un lien entre érosion des sols agricoles et ensablement des cours d'eau. Il semble opportun d'accompagner les exploitants agricoles victimes d'érosion dans la préservation de leur capital sol.	
Description technique	<u>Ce qui a été fait</u> : en 2017 élaboration du diagnostic érosion avec la chambre d'agriculture et l'association arbres, haies, paysages (modèle PAT Cone-Durenque et Jaoul). En 2017-2018 réalisation des diagnostics érosion dans le cadre du contrat territorial Serène. <u>Bassin versant prioritaires :</u> - Bassin versant des Serènes : suite au bilan du contrat territorial, les actions ci-dessous pourront être reconduites de 2019 à 2021 - Olip et Briane ✓ <u>EROSION-1, cartographier l'aléa et le risque d'érosion à l'échelle du bassin versant Aveyron Amont et des bassins versant de l'Olip et de la Briane</u> <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : cartographier l'aléa érosion du bassin versant Aveyron amont au regard de critères pédologiques, géomorphologiques et climatiques. Puis définir les zones à risques fort au regard de l'occupation du sol et des pratiques agricoles et/ou sylvicoles. Un zoom sera effectué sur les bassins de l'Olip et de la Briane. ✓ <u>EROSION-2, améliorer la connaissance sur le colmatage des cours d'eau</u> <u>Ce qui a été fait</u> : Au vu des contraintes naturelles et des pressions anthropiques rencontrées, le colmatage minéral du substrat des cours d'eau est une problématique récurrente dans le département de l'Aveyron. La FDAPPMA a réalisé une étude pour identifier des protocoles simples de mesure et de suivi du colmatage. Un effort d'échantillonnage important a été réalisé sur la période 2015 – 2016 – 2017 : 33 stations dans le bassin versant Aveyron amont. L'enjeu est d'enrichir la compréhension du	

colmatage, de développer des indicateurs ou valeurs guides afin d'identifier les conséquences des pressions anthropiques, et d'évaluer le bénéfice des actions de restauration.

Ce qu'il est prévu de réaliser : FDAPPMA sur les bassins de l'Olip et de la Briane.

✓ **EROSION-3, réaliser des diagnostics érosion (Action B3a du Contrat Territorial Serène)**

Ce qu'il est prévu de réaliser : ces diagnostics visent à diminuer le risque érosion, sur les parcelles les plus sensibles, en allongeant la durée des prairies temporaires. Dans un souci de conserver les équilibres économiques (part des cultures de vente, autonomie fourragère, ...) un travail complémentaire est effectué pour modifier les assolements et les rotations de l'exploitation. Un diagnostic bocage, assorti de préconisations, est aussi proposé afin de limiter la vitesse de ruissellement. Un bilan 3 ans après le diagnostic initial sera réalisé afin de voir les changements pris en compte et d'en évaluer les incidences. Ces diagnostics seront conduits par la Chambre d'Agriculture et l'association Arbres Haies et Paysages d'Aveyron.

✓ **EROSION-4, engager des MAEC pour limiter l'érosion et les transferts de polluants (mesure du PDRR 2015-2020 (Action B3b du Contrat Territorial Serène)**

Ce qu'il est prévu de réaliser : proposer aux agriculteurs volontaires les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) visant d'une part à limiter l'érosion et les transferts de polluants liés, et d'autre part à s'assurer d'un bon état de conservation des zones humides existantes (une fois l'étude d'inventaire livrée).

Les mesures suivantes pourraient être proposées : reconversion des terres arables par un couvert herbacé pérenne (Couver 06), entretien des haies localisées de manière pertinente (Linea 01), absence totale de fertilisation minérale et organique azotée (hors apport éventuel par pâturage) sur prairies sur les BV d'alimentation des zones humides (Herbe 03), gestion des milieux humides (Herbe 13),...

✓ **EROSION-5, aider à l'investissement de matériel visant à limiter l'érosion et les transferts de polluants (mesure 4.1.3 du PDRR 2015-2020) (Action B3c du Contrat Territorial Serène)**

Ce qu'il est prévu de réaliser : proposer aux agriculteurs de soutenir les dépenses pour les équipements de lutte contre l'érosion : matériel améliorant les pratiques culturales, matériel spécifique pour l'implantation et l'entretien de couverts et de l'enherbement des inter-cultures et inter-rangs ou pour les zones de compensation écologique, matériel permettant de limiter le travail du sol (voir fiche mesure 4.1.3 du PDRR 2015-2020)

✓ **EROSION-6, implanter des haies (Action B3d du Contrat Territorial Serène)**

Ce qu'il est prévu de réaliser : proposer aux agriculteurs de planter des haies. Cette action comprend le matériel végétal, le paillage, la protection des plants et la main d'œuvre. Les zones stratégiques d'implantation des haies seront définies préalablement lors du diagnostic érosion.

✓ **EROSION-7, accompagner, dans les bassins versants prioritaires, à une meilleure prise en compte des problématiques d'érosion des sols et de préservation du capital sol**

Ce qu'il est prévu de réaliser : proposer aux agriculteurs et collectivités un programme de formations spécifique sur la thématique de l'érosion des sols. Au maximum on s'appuiera sur le panel d'offre existant au sein du CNFPT ou VIVEA. Plusieurs supports pourront être mobilisés allant d'ateliers coin de champ, à des conférences sur le fonctionnement des sols, des journées techniques sur les méthodes culturales simplifiées et les couvertures de sols, des forums sur l'urbanisation en milieu rural.... L'enjeu est de travailler sur l'implication de tous les acteurs.

NON VALIDE

DOCUMENT DE TRAVAIL

Carte de la sensibilité des sols à l'érosion

Localisation

Masse d'eau

FRFR369 La Briane de sa source au confluent de l'Aveyron
FRFR369_2 La Garrigue
FRFR369_3 La Brianelle
FRFR369_4 Ruisseau d'Inières
FRFR377 La Serène de sanvensa de sa source au confluent de l'Aveyron
FRFR377_1 Ruisseau de Marmont
FRFR377_2 La Petite Serène
FRFR377_4 Ruisseau de Cassurex
FRFR 366 l'Olip

Estimation des coûts et financements (2018-2022)

Année	Action	Maitres d'ouvrages	Coût estimatif	Plan de financement prévisionnel									
				Agence de l'Eau		Chambre d'Agricultur e		AHP		Agriculteurs		SMBV2A	
					50 % à 80%		25 %		25%		25%		25 %
2019	EROSION-1	CA ou SMBV2A ?	4 000 €										
	EROSION-4	Agriculteurs	40 000 €		40 000 €								
	EROSION-5	Agriculteurs	40 000 €		16 000 €					24 000 €			
	EROSION-6	Agriculteurs	6 500 €						2 990 €	3 510 €			
2020													
	EROSION-4	Agriculteurs	120 000 €		120 000 €								
	EROSION-5	Agriculteurs	40 000 €		16 000 €					24 000 €			
	EROSION-6	Agriculteurs	6 500 €						2 990 €	3 510 €			
2021	EROSION-3	CA et AHP	4 500 €		2 250 €		563 €		563 €				1 125 €

[illegible]

Avenant contrat de rivière 2021-2022 :
actualisation du programme
dynamique territoriale

NON VALIDE

**DES LOISIRS LIÉS À L'EAU RESPECTUEUX DES MILIEUX
AQUATIQUES**

**VALORISER LA RIVIÈRE COMME ESPACE DE VIE, DE
DÉTENTE, DE TOURISME ET DE PATRIMOINE**

NON VALIDE

ACTION VALORISATION	<u>Enjeux</u> : Des loisirs liés à l'eau respectueux des milieux aquatiques
	<u>Objectif</u> : Valoriser la rivière comme espace de vie, de détente, de tourisme et de patrimoine
	Action : <u>Mise en valeur des richesses naturelles et patrimoniales de la vallée de l'Aveyron</u>
	<u>Orientation(s) SDAGE</u> : A9 et A10
	<u>Mesure(s) PDM UHR</u> : GOUV03
Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)	Travaux : Collectivités, SMBV2A Animation : SMBV2A
Année(s) de réalisation	2019 à 2023
Actions pré requises	Néant
Actions liées	
Priorité	FAIBLE : action confortant l'atteinte les objectifs de bon état des masses d'eau - Valorisation des richesses patrimoniales du bassin versant Aveyron amont
Contexte	Le bassin versant Aveyron amont est doté d'une richesse d'habitats et d'espèces patrimoniales liés aux milieux aquatiques qu'il faut préserver. On se réjouit de voir la loutre, les écrevisses à pattes blanches,... Des mesures de protection, de classement ou d'inventaire ont été prises sur le bassin versant avec 22 ZNIEFF et 2 sites NATURA 2000 liés aux milieux aquatiques. La richesse des milieux aquatiques est un atout pour le tourisme. Dans la partie aval du bassin versant, au cœur du pays des Bastides, la rivière Aveyron longe un riche passé médiéval (Villefranche, Najac et Belcastel). Les actions identifiées dans cet objectif devront concourir à valoriser et à préserver ce patrimoine naturel. <u>Ce qui a été fait</u> : le syndicat a mis en œuvre un programme de valorisation des richesses naturelles et patrimoniales de la vallée de l'Aveyron au travers des GR® 62B et le GR® 36 qui traversent le Bassin Versant et longent la vallée de l'Aveyron, sur 95 km de sentiers de grande randonnée, depuis Druelle jusqu'à Najac.
Description technique	✓ VALORISATION-1 Identification d'un itinéraire <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : dans un premier temps, assembler les itinéraires de randonnées existants, vérifier leur praticabilité puis leur inscription au PDIPR. Pour assurer un itinéraire des sources de l'Aveyron jusqu'à la sortie de la rivière du département, de nouveaux itinéraires pourraient être proposés. ✓ VALORISATION-2 Définition, avec les collectivités concernées, des sites remarquables liés aux milieux aquatiques à mettre en valeur <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : réalisation de panneaux de communication et création de sentiers thématiques afin de valoriser le patrimoine naturel ou bâti lié aux milieux aquatiques. À travers ce volet, il est prévu plus précisément : la création et l'implantation de 50 panneaux signalétiques et d'appel, et la création et l'implantation de 5 sentiers thématiques. La valorisation via des outils numériques de ces itinéraires sera également recherché. Ce volet, en plus de la mise en œuvre physique et pratique des panneaux et sentiers thématiques, englobe également l'ensemble des prestations intellectuelles relatives au projet (définition des

NON VALIDE

DOC		thématiques des panneaux en concertation avec les acteurs, recherches bibliographiques, rencontres avec les acteurs locaux disposant de connaissances historiques et scientifiques, rédaction et mise en forme des textes, schémas et photos, graphisme, etc.)											
Localisation		Carte de localisation des points remarquables du bassin qui pourraient bénéficier d'une mise en valeur											
Masse d'eau		FRFR199 L'Aveyron de sa source au confluent de la Serre FRFR200 L'Aveyron du confluent de la Serre au confluent de la Briane FRFR201 L'Aveyron du confluent de la Briane au confluent de l'Alzou FRFR202 L'Aveyron du confluent de l'Alzou au confluent du Viour											
Estimation des coûts et financements (2018-2022)													
Année	Action	Maitre d'ouvrage	Coût estimatif	Plan de financement prévisionnel									
				LEADER		Région Occitanie		Conseil Départemental Aveyron				Collectivité	
				x	45 %								
2019													
2020	VALORISATION -1		5 000 €	x									
2021	VALORISATION -2		35 000 €	x									
2022	VALORISATION -2		35 000 €	x									

NON VALIDE

DOCUMENT DE TRAVAIL												
2023												
TOTAL			75 000 €									
Commentaires		5 000 € pour l'identification de l'itinéraire et des sites remarquables (renforcement temporaire de l'équipe du SMBV2A) puis 70 000 € pour la conception et l'implantation des panneaux et des sentiers thématiques										
Indicateur de suivi		Réalisation des aménagements, Carte interactive des itinéraires et points remarquables										
Partenaires		Europe, Région, FDAPPMA, Département, Collectivités, CDT										
Suite à donner pour finaliser la fiche action		PETR, CDT 12, région : quels partenariats techniques et financiers ?										

NON VALIDE

**CONCILIER LES LOISIRS LIÉS À L'EAU ET LA PRÉSERVATION
DES MILIEUX AQUATIQUES**

NON VALIDE

ACTION BAIGNADE	<u>Enjeux</u> : Des loisirs liés à l'eau respectueux des milieux aquatiques	
	<u>Objectif</u> : Concilier les loisirs liés à l'eau et la préservation des milieux aquatiques	
	Action : Réaliser des profils de baignades	
	<u>Orientation(s) SDAGE</u> : B30, B31, B34	
	<u>Mesure(s) PDM UHR</u> : GOUV01	
Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)		Études : SMBV2A, collectivités Animation : SMBV2A
Année(s) de réalisation		2019 à 2023
Actions pré requises		Néant
Actions liées		
Priorité	MOYENNE : Action qui participe à atteindre les objectifs de bon état des masses d'eau fixés - Qualité des eaux de baignade	
Contexte	Le bassin versant de l'Aveyron est un lieu de pratique d'activités de loisirs liés à l'eau privilégié, particulièrement sur les rivières sauvages du territoire, à proximité des sites touristiques (Belcastel, Pont du Cayla) ou des pôles urbains de Rodez et Villefranche de Rouergue. En conséquence, il est important de conforter et sécuriser cette pratique avec la mise en place de profils de baignade et la mise en œuvre des préconisations qui en découlent. 2 points de baignade aménagés existent sur le bassin versant (lac Cisba et de lac de Lenne). Ailleurs, la baignade se pratique sur des lieux non-aménagés, au fil de l'eau, aux risques et périls des usagers.	
Description technique	<u>Ce qui a été fait</u> : le contrôle sanitaire des eaux de baignade est mis en œuvre par les Agences régionales de santé (ARS). Le contrôle sanitaire porte sur l'ensemble des zones accessibles au public où la baignade est habituellement pratiquée par un nombre important de baigneurs et qui n'ont pas fait l'objet d'un arrêté d'interdiction. Les suivis réalisés au droit des points de baignade officiels concluent à des eaux de qualité bonne à excellente. Pour les autres points, des déclassements sont ponctuellement enregistrés. ✓ <u>BAIGNADE-1, Acquérir des connaissances sur la qualité des masses d'eau en vue d'améliorer la protection de la ressource vis-à-vis des enjeux loisirs liés à l'eau :</u> <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : - physico-chimie et/ou biologie, SMBV2A/AEAG : conforter le suivi par un point de mesure à l'extrémité aval du bassin (entre la confluence avec la Serène et la confluence avec le Vaur). L'enjeu de cette acquisition est double : améliorer la connaissance vis-à-vis des activités de loisirs liés à l'eau très présentes en aval (site des gorges de l'Aveyron), et caractériser l'état du bassin versant Aveyron amont à l'exutoire du territoire de compétence - suivis bactériologiques en lien avec les points de baignades non-aménagés de l'axe Aveyron au droit des communes de Belcastel, Le Bas Ségala, Najac, Monteils et Villefranche. La mise en place de ce suivi est conditionnée à la réalisation de profils de baignades (voir fiche action baignade). ✓ <u>BAIGNADE-2, réaliser des profils de baignades</u> <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : le profil de baignade est une obligation pour toute eau de baignade, qu'elle soit aménagée ou non. Le profil consiste à : identifier les sources de pollution susceptibles d'avoir un impact sur la qualité des eaux et d'affecter la santé des baigneurs ; définir, dans le cas	

NON VALIDE

DOC		où un risque de pollution est identifié, les mesures de gestion à mettre en œuvre pour assurer la protection sanitaire de la population, ainsi que des actions visant à supprimer ces sources de pollutions. En effet, de nombreuses sources de pollutions peuvent être à l'origine de risques sanitaires pour les baigneurs. On citera les pollutions d'origine fécale susceptibles de conduire à des pathologies de la sphère ORL, de l'appareil digestif (gastro-entérite) ou des yeux.												
Localisation		<i>Carte de localisation des points de baignades officiels ou officieux ou il faut</i>												
Masse d'eau		FRFR199 L'Aveyron de sa source au confluent de la Serre FRFR200 L'Aveyron du confluent de la Serre au confluent de la Briane FRFR201 L'Aveyron du confluent de la Briane au confluent de l'Alzou FRFR202 L'Aveyron du confluent de l'Alzou au confluent du Viaur												
Estimation des coûts et financements (2018-2022)														
Année	Action	Maitres d'ouvrages	Coût estimatif	Plan de financement prévisionnel										
				LEADER		Région Occitanie		Conseil Départemental Aveyron		AEAG		Collectivité		
					45 %		15 %		15 %		35 %		20 %	
2019	BAIGNADE-1	SMBV2A	3 000 €	x	1 350 €									600 €
	BAIGNADE-1	SMBV2A - ARS	5 500 €	x	2 475 €							x	1 100 €	
2020	BAIGNADE-2	SMBV2A -ou- EPCI-FP / communes	100 000 €	x	45 000 €							x	20 000 €	
	BAIGNADE-1	SMBV2A	3 000 €	x	1 350 €								600 €	
	BAIGNADE-1	SMBV2A - ARS	5 500 €	x	2 475 €							x	1 100 €	
2021	BAIGNADE-1	SMBV2A	3 000 €	x	1 350 €								600 €	

NON VALIDE

	BAIGNADE-1	SMBV2A - ARS	5 500 €	x	2 475 €						x	1 100 €
2022	BAIGNADE-1	SMBV2A	3 000 €	x	1 350 €							600 €
	BAIGNADE-1	SMBV2A - ARS	5 500 €	x	2 475 €						x	1 100 €
2023	BAIGNADE-1	SMBV2A - ARS	5 500 €	x	2 475 €						x	1 100 €
	BAIGNADE-1	SMBV2A	3 000 €	x	1 350 €						x	600 €
TOTAL			142 500 €		64 125 €							
Commentaires		Le suivi bactériologique sur un site pour une saison balnéaire est estimé à 350 €. À première vue, 15 sites pourraient être identifiés sur le bassin versant Aveyron amont. Bien évidemment les sites de baignades (6 sites) et des points stratégiques le long de l'axe Aveyron afin d'étudier la capacité d'autoépuration de la rivière. En fonction des caractéristiques du lieu de baignade et de son bassin versant d'alimentation, le coût d'un profil de baignade peut varier du simple au double. On estime qu'il peut varier entre 5 000 et 10 000€ pour des profils simples et jusqu'à plus de 20 000 € pour des profils complexes. À première vue, 6 sites pourraient être identifiés sur le bassin versant Aveyron amont.										
Indicateur de suivi		Nombre de profils de baignades réalisées										
Partenaires		Europe, Région, FDAPPMA, Département, Collectivités, Comité Départemental du Tourisme, ARS										
Suite à donner pour finaliser la fiche action		- PETR, CDT 12, ARS, Région : quels partenariats techniques et financiers ? - EPCI et communes : combien de sites identifiés ?										

NON VALIDE

ACTION LOISIRS	<u>Enjeux</u> : Des loisirs liés à l'eau respectueux des milieux aquatiques	
	<u>Objectif</u> : Concilier les loisirs liés à l'eau et la préservation des milieux aquatiques	
	Action : Associer les structures de sports d'eaux vives aux programmes de valorisation et de restauration des milieux aquatiques	
	<u>Orientation(s) SDAGE</u> : B32	
	<u>Mesure(s) PDM UHR</u> : GOUV01	
Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)		Animation : LPO (animateur Natura 2000), SMBV2A
Année(s) de réalisation		2019 à 2023
Actions pré requises		Néant
Actions liées		Natura 2000 vallée de l'Aveyron (la partie aval du territoire)
	FAIBLE : action confortant l'atteinte des objectifs de bon état des masses d'eau - Valorisation des richesses patrimoniales du bassin versant Aveyron amont	
Contexte	L'activité canoë « loisirs » se pratique sur l'Aveyron depuis Villefranche de Rouergue jusqu'à Laguëpie, durant la saison estivale. La pratique « club », qui accueille des sportifs avertis, se déroule en condition de moyennes à hautes eaux sur l'ensemble du bassin versant (l'Aveyron à Rodez, l'Alzou en crue ...). Des investissements importants ont été réalisés ces dernières années en termes de sécurisation et d'équipement de parcours de navigation : aménagement de passes à canoës sur les seuils, réalisation de bassins de slalom, mise en œuvre d'une signalétique, et édition de topoguides.	
Description technique	La pratique du canoë est souvent arrêtée en période d'étiage. Sur la basse vallée de l'Aveyron, on note la présence de micro-barrages temporaires officiels. Ainsi un débit minimal est conservé pour la pratique du canoë. Le débit des cours d'eau et la continuité écologique peuvent s'en trouver altérés et les étiages accentués à l'aval. Il serait intéressant de réfléchir à des aménagements, sur certains seuils, conciliant pratique du canoë et débit d'étiage. Pour les autres loisirs aquatiques la pression liée n'est qu'approximativement mesurable actuellement. La sur-fréquentation peut perturber les espèces faunistiques liées aux milieux aquatiques et dégrader les milieux naturels par la concentration de sources de nuisances (sonores, piétinements, déchets, etc.). ✓ <u>LOISIRS-1, associer les sports d'eaux vives aux programmes de restauration des milieux aquatiques, dont continuité</u> <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : le canoë kayak est une activité économique majeure de la basse vallée Aveyron amont. L'enjeu est d'associer leurs représentants en amont des opérations d'envergure de restauration des milieux aquatiques, afin d'intégrer, dans le respect du cadre réglementaire, leurs contraintes de gestion et de favoriser, si possible, les aménagements permettant de préserver la pratique du canoë kayak (diversification des écoulements, création de cheminements sécurisés, adaptation de la signalétique, aires d'embarquement, ...). La question de la mise en place d'activités de substitutions en cas de débits d'étiage pourra aussi être étudiée. ✓ <u>LOISIRS-2, sensibiliser les professionnels du tourisme aux bonnes pratiques</u> <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : l'activité des professionnels, axée sur des pratiques ludiques liées à l'eau dépend fortement de la qualité et de la richesse des milieux aquatiques. Divers outils pourront être développés afin de sensibiliser tant les professionnels que la population touristique	

NON VALIDE

DOCUMENT DE TRAVAIL		à la préservation des milieux aquatiques : formation à destination des professionnels, charte de bonnes pratiques, journée de nettoyage des berges, posters et dépliants en libre-service dans les offices de tourisme, ...											
Localisation		Carte de localisation des points de baignades officiels ou officieux ou il faut											
Masse d'eau		FRFR199 L'Aveyron de sa source au confluent de la Serre FRFR200 L'Aveyron du confluent de la Serre au confluent de la Briane FRFR201 L'Aveyron du confluent de la Briane au confluent de l'Alzou FRFR202 L'Aveyron du confluent de l'Alzou au confluent du Viaur											
Estimation des coûts et financements (2018-2022)													
Année	Action	Maitres d'ouvrages	Coût estimatif	Plan de financement prévisionnel									
				Union Européenne		Région Occitanie		Conseil Départemental Aveyron		AEAG		...	
					... %		... %		... %		... %		...
2018	LOISIRS-1	SMBV2A	Animation										
	LOISIRS-2	LPO (animateur NATURA 2000)	... €										
2019	LOISIRS-1	SMBV2A	Animation										
	LOISIRS-2	LPO (animateur NATURA 2000)	... €										
2020	LOISIRS-1	SMBV2A	Animation										
	LOISIRS-2	LPO (animateur NATURA 2000)	... €										
2021	LOISIRS-1	SMBV2A	Animation										

LOISIRS-2

2022	LOISIRS-2	LPO (animateur NATURA 2000)	... €										
	LOISIRS-1	SMBV2A	Animation										
	LOISIRS-2	LPO (animateur NATURA 2000)	... €										
TOTAL													
Commentaires		Associer les sports d'eaux vives aux programmes de restauration des milieux aquatiques, dont continuité : ceci fait partie des missions du SMBV2A (ANIM-1 et ANIM-4) Sensibiliser les professionnels du tourisme aux bonnes pratiques ...€ : édition de											
Indicateur de suivi		Nombre de journées de nettoyage, nombre de lettres d'information, ...											
Partenaires		Europe, Région, FDAPPMA, Association de sports d'eaux vives, Département, Collectivités, Comité Départemental du Tourisme, ARS, Agence Française de la Biodiversité											
Suite à donner pour finaliser la fiche action		- LPO : en tant qu'animateur NATURA 2000 merci de préciser le calendrier et les € envisagées dans le cadre de NATURA 2000 ? voir financement en 2019 - A finaliser avec Nicolas Moulène en charge du développement économique et du tourisme à la Communauté de Communes du Grand Villefranchois											

NON VALIDE

ACTION PECHE	<u>Enjeux</u> : Des loisirs liés à l'eau respectueux des milieux aquatiques	
	<u>Objectif</u> : Concilier les loisirs liés à l'eau et la préservation des milieux aquatiques	
	Action : Valoriser le potentiel halieutique du bassin versant	
	<u>Orientation(s) SDAGE</u> : D23	
	<u>Mesure(s) PDM UHR</u> : MIA07	
Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)		Maitre d'ouvrage : Collectivités Animation : FDAPPMA
Année(s) de réalisation		2019 à 2023
Actions pré requises		Néant
Actions liées		Action D3 du contrat territorial, PPG
Priorité	FAIBLE : action confortant l'atteinte des objectifs de bon état des masses d'eau - Valorisation des richesses patrimoniales du bassin versant Aveyron amont	
Contexte	La FDPPPMA12 a réalisé une étude départementale afin de mieux connaître les potentialités en terme de développement du loisir pêche, en préalable à la mise en œuvre d'aménagements adaptés (en concordance avec le SDDL12). Ce travail a permis d'identifier 25 sites potentiellement valorisables. L'enjeu est donc de valoriser ces sites, tant d'un point de vue environnemental qu'halieutique.	
Description technique	✓ <u>PECHE-1, réalisation d'aménagements environnementaux et halieutiques</u> Ce qu'il est prévu de réaliser : création de postes de pêche accessibles (avec sur certains sites un accès aux personnes à mobilité réduite), aménagements et gestion du milieu permettant d'assurer le cycle naturel des espèces (habitats piscicoles immergés, zones végétalisées et zones de frayère, îlots végétalisés, diversification des écoulements), mise en œuvre de panneaux d'accueil, de signalétique et de sensibilisation. Les parcours proposés sont : - des parcours « passion », description sommaire, sur : ○ l'Aveyron entre Tantayrou et Mézérac, à la chaussée de Bourran, en amont de Villefranche de Rouergue, entre Villefranche de Rouergue et Najac, ○ plan d'eau : La Cisba, lac de Bannac, Lagarrigue (entre Roussennac et Rignac), ○ sur la Serène de Sanvensa lieu –dit Le Moulinet - des parcours « découverte » et « famille », description sommaire, sur : ○ l'Aveyron à la chaussée de Gages Layoule, du moulin de la Gascarie au moulin de Bourran, d'Ayssens au pont de Comencau, Belcastel, Prévinquières, dans la traversée de Villefranche de Rouergue, Najac ○ plan d'eau : d'Istournet, lac de Lenne, Rignac, Roudillou, Saubayre, Solville, Morlhon, Cisba ○ sur la Serre à Coussergues, Serène de Sanvensa lieu –dit Le Moulinet ✓ <u>PECHE-2, communication autour du potentiel halieutique et des aménagements ouverts au public</u> Ce qu'il est prévu de réaliser : la gestion de la base de donnée « parcours pêche » sera réalisée par la FDAPPMA. En plus de la localisation précise du site de pêche, les données collectées permettront de renseigner le public cible, les équipements sur place, la population de poisson présente et la réglementation en place sur le site. Cette donnée sera transmise annuellement au SMBV2A pour une mise à jour de la carte interactive du site internet aveyronamont.fr	

NON VALIDE

DOCUMENT DE TRAVAIL													
Localisation		Carte de localisation des sites pêches											
Masse d'eau													
Estimation des coûts et financements (2018-2022)													
Année	Action	Maitre d'ouvrage	Coût estimatif	Plan de financement prévisionnel									
				Union Européenne		Région Occitanie		Conseil Départemental Aveyron		FDPPMA ou HAV ou AAPPMA		Collectivité	
					40 %		15 %		15 %		10 %		20 %
2018													
2019	Saubayre		39 110 €	x	15 644 €	x	5866,5 €	x	5866,5 €	x	3911 €	x	7822€
	Solville		30 410 €	x	12 164 €	x	4561,5 €	x	4561,5 €	x	3041 €	x	6082€
	Serène de Sanvensa		22 310 €	x	8924€	x	3346,5€	x	3346,5€	x	2231€	x	4462€
2020	...												
	...												
	...												
2021	...												
	...												
	...												
2022	...												
	...												

[illegible][illegible]

NON VALIDE

PREVENTION DES INONDATIONS

DOCUMENT DE TRAVAIL

TRAITER LES EMBÂCLES À L'ÉCHELLE DU BASSIN VERSANT

NON VALIDE

ACTION EMBACLES	<u>Enjeux</u> : Prévention des inondations	
	<u>Objectif</u> : Traiter les embâcles	
	Action : Traiter les embâcles à l'échelle du bassin versant	
	<u>Orientation(s) SDAGE</u> : D16 - D19	
	<u>Mesure(s) PDM UHR</u> : MIA02	
Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)		Animation : SMBV2A Travaux : propriétaires des ponts, SMBV2A
Année(s) de réalisation		2019 à 2023
Actions pré requises		PPG
Actions liées		PPG HVA, MVA, BVA
Priorité	MOYENNE : participe à atteindre les objectifs de bon état des masses d'eau fixés - Prévention des inondations	
Contexte	L'état des lieux/diagnostic a permis de recenser les linéaires de berges occupés par des peupliers de cultures, en majorité matures. Ces espèces en bordure des cours d'eau ne sont pas les plus adaptées pour constituer une ripisylve de qualité : absence de strate arbustive, faible maintien des berges par les racines, absence de diversité d'espèces, instabilité face aux intempéries... Sur ce dernier point, la tempête de 2013 a montré les problématiques liées à ces espèces : interventions d'urgence pour enlever les arbres couchés et les embâcles. Les événements climatiques, ou accidentels, peuvent avoir un impact direct sur le cours d'eau : vents violents faisant chuter la ripisylve dans le lit, crues importantes entraînant l'arrachage de la ripisylve et la déstabilisation des berges, incendie... Ces désordres seront traités dans le cadre de l'entretien du lit et de la ripisylve. Les événements étant aléatoires, l'action a pour objectif de prévoir une action de restauration prévisionnelle.	
Description technique	<u>Ce qui a été fait</u> : dans le cadre de ces tranches imprévus les PPG traite de manière ponctuelle les embâcles. ✓ <u>EMBACLES -1, Restaurer et entretenir la végétation, prioritairement, en amont des zones à enjeux</u> <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : la priorité pour la gestion et la restauration de la végétation est donnée au traitement des peupliers de cultures sur l'axe Aveyron en amont des zones à enjeux : villes et/ou ponts. En cas de coupe sur un linéaire de berges important une attention particulière sera portée à la capacité du cours d'eau à tamponner en période estivale l'absence d'ombrage continu. Ces interventions sont programmées dans le cadre des Programmes Pluriannuels de Gestion des Milieux Aquatiques. ✓ <u>EMBACLES -2, Suivre et traiter les embâcles post-crues à l'échelle du bassin versant</u> <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : L'action prioritaire est réduire la mobilisation des bois flottants lors des crues afin de limiter les submersions et inondations liés à la rupture d'embâcles. Le programme consiste à identifier annuellement la nature, les volumes et les modalités de traitement des bois flottants (enlèvement ou préservation). L'enlèvement est préconisé en cas de risque de mobilisation ou d'incidence sur l'hydraulique du cours d'eau. Dans les autres cas la	

NON VALIDE

DOCUMENT DE TRAVAIL				préservation de ces dépôts en tant qu'habitats spécifiques (pour les espèces animales et végétales) est proposée. L'identification des bois flottants est effectuée par le syndicat de rivière au droit des ponts à enjeux. L'enlèvement est réalisé par le propriétaire du pont. Le SMBV2A intervient pour le compte de ces adhérents.											
Localisation				Carte de localisation des embâcles au cours des années précédentes											
Masse d'eau				FRFR199 L'Aveyron de sa source au confluent de la Serre FRFR200 L'Aveyron du confluent de la Serre au confluent de la Briane FRFR201 L'Aveyron du confluent de la Briane au confluent de l'Alzou FRFR202 L'Aveyron du confluent de l'Alzou au confluent du Viaur FRFR364 La Serre de sa source au confluent de l'Aveyron FRFR366 L'Olip de sa source au confluent de l'Aveyron FRFR369 La Briane de sa source au confluent de l'Aveyron FRFR373 L'Alzou de sa source au confluent de l'Aveyron FRFR374 La Maresque Montpourquiè FRFR377 La Serène de sanvensa de sa source au confluent de l'Aveyron FRFR199_2 Le Merdans FRFR201_4 L'Auterne FRFR202_2 Ruisseau de Notre Dame											
Estimation des coûts et financements (2018-2022)															
Année	Action	Maitre d'ouvrage	Coût estimatif	Plan de financement prévisionnel											
				AEAG		DIREN		Conseil Départemental Aveyron		Région Occitanie		Collectivité			
2018	EMBACLES-1		PPG-2												
	EMBACLES-2		PPG-2												
2019	EMBACLES-1		PPG-2												
	EMBACLES-2		PPG-2												

NON VALIDE

DOCUMENT DE TRAVAIL													
2020	EMBACLES-1		PPG-2										
	EMBACLES-2		PPG-2										
2021	EMBACLES-1		PPG-2										
	EMBACLES-2		PPG-2										
2022	EMBACLES-1		PPG-3										
	EMBACLES-2		PPG-3										
TOTAL													
Commentaires		L'animation et le suivi annuel (état des lieux et bilan de l'action) est réalisé par le SMBV2A, l'enlèvement des embâcles est réalisé par le propriétaire de l'ouvrage (ou le SMBV2A si la collectivité y adhère). Le financement des enlèvements d'embâcles par le SMBV2A est inscrit dans les PPG : 15 jours d'intervention d'équipe par an.											
Indicateur de suivi		Nombres d'embâcles enlevées ou valorisés, nombres de ponts concernés, édition d'un rapport annuel											
Partenaires		AEAG, Région, CD 12 service voirie, DIR, Collectivités, AFB, DDT, ...											
Suite à donner pour finaliser la fiche action													

NON VALIDE

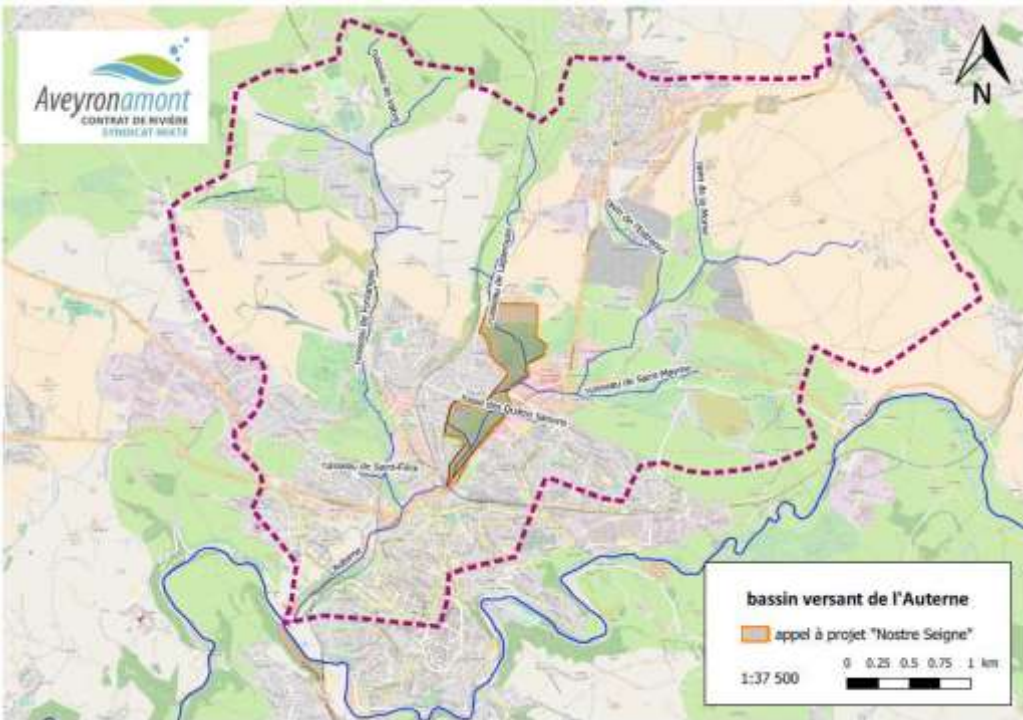
**AMENAGER LE BASSIN VERSANT DANS UNE LOGIQUE DE
PREVENTION DES INONDATIONS**

NON VALIDE

ACTION APPZEC	<u>Enjeux</u> : Prévention des inondations	
	<u>Objectif</u> : Aménager le bassin versant dans un objectif de réduire le risque inondation	
	Action : Animer une démarche pilote de préservation et de mise en valeur des champs d'expansions de crues de l'Auterne	
	<u>Orientation(s) SDAGE</u> : D48	
	<u>Mesure(s) PDM UHR</u> : MIA14	
Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)		Travaux hors PPG : Onet le Château Travaux PPG : SMBV2A
Année(s) de réalisation		2019 à 2023
Actions pré requises		PPG MVA
Actions liées		
Priorité	TRES FORTE : actions dont la mise en œuvre est indispensable pour atteindre les objectifs de bon état des masses d'eau - Masse d'eaux dégradées avec : une pression significative SDAGE 2016-2021 altérations hydromorphologiques et un déclassement de la masse d'eau mesuré en 2014 2015 2016 pour les IBG - Prévention des inondations	
Contexte	Le projet se développe sur une zone humide située dans le secteur urbain des Balquières à Onet-le-Château. Cette zone est au centre du bassin versant et à l'interaction entre des zones urbaines et agricoles. La situation géographique dudit bassin versant de l'Auterne constitue une opportunité qui permettrait de concilier, enfin, son intégration dans un environnement urbain avec le respect d'un indispensable équilibre écologique. L'objectif du projet est de préserver et mettre en valeur les champs d'expansion des crues de la rivière l'Auterne. Les enjeux et les principes d'aménagements retenus permettront de : - Contribuer au maintien du rôle hydrologique du site et préserver les habitats et les espèces d'intérêt. Il s'agit notamment de limiter l'incision de la rivière l'Auterne et la progressive déconnexion des milieux humides rivulaires (tamponner l'arrivée des eaux pluviales, diversifier les écoulements pour dissiper l'énergie dans le lit mineur, adapter les essences de la ripisylve afin de stabiliser les berges, ... etc.). - Restituer l'importance des champs d'expansion de crues en zones urbaines. Il conviendra de mettre en place des équipements permettant de favoriser un accès raisonné et respectueux du site au public et d'accompagner cette « ouverture » par l'implantation de supports pédagogiques et d'actions ponctuelles de sensibilisation. Ce projet constitue une expérience pilote, ambitieuse mais réaliste. Sa concrétisation devrait susciter des initiatives similaires émanant d'autres gestionnaires de milieux du même type du bassin versant « Aveyron amont », voire au-delà. - Réussir l'insertion de cette démarche par une collaboration marquée et pérenne avec des partenaires locaux (Lycée agricole de La Roque, signataires du « Contrat de Ville ») et diverses entités des secteurs économique et associatif. Ceci induit de confier la gestion d'actions ciblées à des partenaires locaux chaque fois que cela sera possible. De fait, il s'agit d'entretenir, de valoriser et promouvoir cette zone par l'implantation raisonnée d'activités agricoles, de maraîchage familial, ...	

Description technique	Ce qui a été fait : cette action a été proposée dans le cadre de l'appel à projet « valorisons et restaurons et les zones inondables » ✓ <u>APPZEC-1, Veille et acquisitions foncières</u> Ce qu'il est prévu de réaliser : afin d'assurer une gestion durable de ces champs d'expansion de crues, la maîtrise foncière du site s'avère primordiale. L'acquisition, par la commune, d'une douzaine d'hectares adjacents assurera des aménagements et un entretien du site pérennes et cohérents. Elle facilitera également la mise en oeuvre d'actions innovantes à l'échelle des zones d'expansions de crues de l'Auterne. Les négociations avec les propriétaires fonciers concernés sont en cours ou vont être engagées rapidement. ✓ <u>APPZEC-2, Étude préalable des aménagements et définition d'un plan de gestion</u> Ce qu'il est prévu de réaliser : dans la majorité des cas, les riverains ont des difficultés à intégrer les effets bénéfiques de la mobilisation des prairies humides en champ d'expansion de crues ou d'actions contribuant au ralentissement hydraulique en lit mineur. Les riverains sont souvent convaincus de l'impact de tels aménagements sur l'élévation des hauteurs d'eau lors des crues. L'enjeu de l'étude sera de quantifier l'impact des aménagements prévus sur le débit de plein bord (débit structurant) ainsi que sur les niveaux de crues de références décennale (Q 10), triennale (Q30) et centennale (Q 100). Dans une approche plus spécifique des zones humides et de la gestion de cette réserve de biodiversité, un accompagnement par la Cellule d'Assistance Technique aux Zones Humides de l'Aveyron (CATZH), à laquelle adhèrent la Commune d'Onet-le-Château et le SMBV2A, permettra d'élaborer le plan de gestion de la zone. ✓ <u>APPZEC-3, Restauration sommaire de la Z.E.C.</u> Ce qu'il est prévu de réaliser : les aménagements, proposés ci-dessous, sont inscrits dans le P.P.G. de Rodez Agglomération pour la période 2017-2021. Ils feront l'objet d'une demande complémentaire une fois ce plan de gestion de zone validé. On peut citer, à titre indicatif, des travaux concernant : la diversification des écoulements dans le lit mineur afin de limiter son incision et sa déconnexion avec les nappes d'accompagnements ; la gestion ponctuelle de la végétation non adaptée (peupleraie) et replantation d'arbres appropriés avec le biotope ; la neutralisation des fossés drainants ; etc. ... ✓ <u>APPZEC-4, Animation et sensibilisation avec le Lycée agricole La Roque</u> Ce qu'il est prévu de réaliser : gestion de la zone d'expansion de crues (conformément aux préconisations du plan de gestion élaboré par la CATZH) avec le concours du Lycée Agricole La Roque. Par convention de mise à disposition, l'entretien de la plupart des parcelles situées en amont immédiat de la zone sera assuré par le Lycée agricole de La Roque. En complément, des projets pédagogiques seront mis en place afin de tester les pratiques agricoles innovantes contribuant au bon fonctionnement des milieux aquatiques. Il s'agira, par exemple, d'enseignements et d'expérimentations sur l'agro-pastoralisme en prairies humides (rendement et valeur fourragère, suivi sanitaire des troupeaux, ...), sur l'agro écologie (implantations des haies, auxiliaires de cultures en zones humides, adaptation des assolements et des rotations culturales), ... etc. ✓ <u>APPZEC-5, Maraichage avec l'implantations de jardins familiaux</u> Ce qu'il est prévu de réaliser : Il sera aménagé un espace collectif divisé en parcelles privatives (dont la surface sera déterminée ultérieurement) équipées individuellement de cabanes permettant de ranger le matériel, de cuves de récupération des eaux pluviales et de composteurs. Ces aménagements respecteront les préconisations relatives aux constructions en zone inondable. La démarche projetée a pour ambition de : s'appuyer sur la réussite de jardins créés, en pied d'immeubles, sur le secteur des Quatre-Saisons, identifié comme quartier prioritaire au titre de la politique de la ville; permettre à des habitants de ce quartier d'être dotés d'un véritable jardin familial ; encourager l'autoproduction alimentaire, favorisant l'accès à une nourriture saine et diversifiée ; responsabiliser ces nouveaux jardiniers au respect de leur environnement ; contribuer à la sauvegarde de la biodiversité et à la préservation du patrimoine naturel ✓ <u>APPZEC-6, Itinéraire récréatif et panneaux explicatifs</u>
-----------------------	--

NON VALIDE

	Ce qu'il est prévu de réaliser : il sera aménagé un itinéraire récréatif sous la forme de cheminements sablés ou engazonnés et de cheminements sur platelage dans les zones les plus humides. Ce dispositif sera renforcé par de petits aménagements spécifiques permettant l'accès à certains points remarquables. Ces derniers seront valorisés par la mise en place d'une signalétique d'interprétation. Les panneaux feront état de la biodiversité du site, au rôle des zones humides dans la prévention des inondations, à sa richesse archéologique (présence de thermes gallo-romains d'intérêt remarquable et de nécropoles). Le coût de la reconstitution des thermes gallo-romains enfouis n'est pas financièrement intégré dans l'appel à projet car il est envisagé de le faire assumer par une action de mécénat. L'accès piétonnier permettra également aux professeurs des établissements scolaires de la ville et des communes avoisinantes d'approfondir, par des randonnées pédagogiques sur site, leur enseignement sur les écosystèmes aquatiques							
Localisation								
Masse d'eau	FRFR201_4 L'Auzou FRFR199 L'Aveyron de sa source au confluent de la Serre FRFR200 L'Aveyron du confluent de la Serre au confluent de la Briane FRFR201 L'Aveyron du confluent de la Briane au confluent de l'Alzou FRFR202 L'Aveyron du confluent de l'Alzou au confluent du Viaur FRFR364 La Serre de sa source au confluent de l'Aveyron FRFR202_2 Ruisseau de Notre Dame FRFR199_2 Le Merdans							
Estimation des coûts et financements (2018-2022)								
Année	Action	Maitre d'ouvrage	Coût estimatif	Plan de financement prévisionnel				
				AEAG – Région Occitanie	Mairie Onet Le Château	Rodez Agglomération	SMBV2A	Lycée Agricole

NON VALIDE

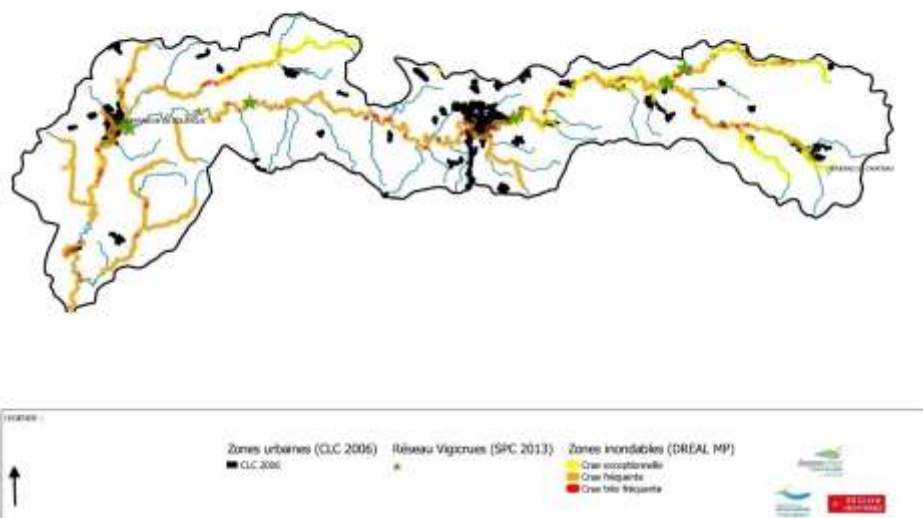
					80%								
2017	APPZEC-1	Onet Le Château	348 000 €	x	278 400 €	x	69 600 €						
	APPZEC-2	Onet Le Château	19 000 €	x	15 200 €	x	3 800 €						
	APPZEC-3	SMBV2A	10 000 € ; PPG-2	x	8 000 €					x	2 000 €		
	APPZEC-4	SMBV2A	15 000 € ; PPG-2	x	12 000 €					x	3 000 €		
2018	APPZEC-3	SMBV2A	5 000 € ; PPG-2	x	4 000 €					x	1 000 €		
	APPZEC-4	La Roque	2 500 €	x	2 000 €							x	500 €
	APPZEC-5	Onet Le Château	31 500 €	?	25 200 €	x	6 300 €						
	APPZEC-6	Onet Le Château – SMBV2A	98 500 € ; PPG-2	x	78 800 €	x	9 850 €			x	9 850 €		
2019	APPZEC-2	SMBV2A	5 000 € ; PPG-2	x	4 000 €					x	1 000 €		
	APPZEC-4	La Roque	2 500 €	x	2 000 €							x	500 €
	APPZEC-5	Onet Le Château	31 500 €	?	25 200 €	x	6 300 €						
	APPZEC-6	Onet Le Château – SMBV2A	98 500 €	x	78 800 €	x	9 850 €			x	9 850 €		
2020	APPZEC-3	SMBV2A	37 000 € ; PPG-2	x	29 600 €					x	7 400 €		
	APPZEC-4	La Roque	2 500 €	x	2 000 €							x	500 €
					- €								
2021	APPZEC-3	SMBV2A	37 000 € ; PPG-2	x	29 600 €					x	7 400 €		
	APPZEC-4	La Roque	2 500 €	x	2 000 €							x	500 €
2022													
TOTAL				x	596 800 €	x	105 700 €			x	41 500 €	x	2 000 €
Commentaires		Cette fiche action correspond à l'appel à projet de l'AEAG préservons les zones d'expansions de crues											
Indicateur de suivi		Bilan de l'appel à projet, rapport d'activités du technicien rivière MVA											

NON VALIDE

Partenaires	AEAG, Conseil Départemental (service ENS), DDT (service inondation), Onet le Château, SMBV2A
Suite à donner pour finaliser la fiche action	- Onet le Château : quels financements pour les jardins familiaux ?

NON VALIDE

ACTION PAPli	<u>Enjeux</u> : Prévention des inondations	
	<u>Objectif</u> : Aménager le bassin versant dans un objectif de réduire le risque inondation	
	Action : Engager une réflexion sur la mise en œuvre d'un programme spécifique inondation	
	<u>Orientation(s) SDAGE</u> : D48, D50, D51	
	<u>Mesure(s) PDM UHR</u> : GOUV01, GOUV02, GOUV03	
Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)		Études : SMBV2A, DDT Animation : SMBV2A
Année(s) de réalisation		2019 à 2023
Actions pré requises		
Actions liées		
Priorité	 action nécessaire pour atteindre les objectifs de bon état des masses d'eau - Gestion des milieux aquatiques dans un objectif de prévention des inondations	
Contexte	À sa source, l'Aveyron s'écoule dans une large vallée entre le causse de Séverac et les contreforts du Lézou. À l'aval de Rodez l'Aveyron est encaissé dans une profonde vallée. Des zones élargies où les terrasses alluviales sont utilisées en prairie alternent avec des zones où les versants sont abrupts et boisés. La vulnérabilité aux inondations est particulièrement forte autour des deux principaux pôles urbains (Rodez et Villefranche) et de plusieurs villages de la vallée. Trois PPRI, plan de prévention des risques d'inondations, se succèdent sur l'axe Aveyron depuis la confluence entre l'Aveyron et la Serre (commune de Laissac) jusqu'à la confluence avec le Vaur (commune de Laguëpie). Ils concernent aussi certains affluents très réactif, présentant un enjeu inondation : le Lugagnac pour la ville de Bertholène, Le Notre Dame et l'Algouse pour la ville de Villefranche de Rouergue. À titre indicatif les 3 communes les plus exposées au risque d'inondation ont une population totale de 26 000 habitants.	
Description technique	✓ <u>PAPli-1, Améliorer la connaissance sur l'aléa inondation : les ZEC d'intérêts du bassin versant</u> <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : l'objectif est d'améliorer la connaissance sur les champs d'expansions de crues, afin de cibler sur le bassin versant Aveyron amont, des ZEC à fort intérêt hydraulique. Ceci permettra de proposer des mesures de sauvegarde, de gestion adaptée, de restauration et d'optimisation des capacités des ZEC, via des aménagements sommaires. Les principales ZEC ont déjà été identifiées par le contrat de rivière dans le bassin versant Aveyron amont : sur la rivière Aveyron, le Merdans à Severac le Château, le Lugagnac en amont de Bertholène, l'Auterne dans la zone urbaine de Rodez Agglomération, Le Notre Dame en amont de Villefranche de Rouergue. Cette études et expertises (2018) permettront une analyse détaillée des champs naturels d'expansion de crues, identifieront les ZEC à fort intérêt, et testeront (via une modélisation 2D) les aménagements visant à augmenter l'intérêt hydraulique de ces mêmes zones à fort intérêt. ✓ <u>PAPli-2, Améliorer la connaissance sur les enjeux inondation : identifier les habitations et activités économiques vulnérables</u> <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : au niveau départemental, un travail piloté par la DDT, sera réalisé en 2017 pour quantifier et identifier les habitations et activités économiques situées en zone vulnérable	

	aux inondations. Cette étude identifiera au sein des zones inondables définies par la CIZI, ou dans les PPRI lorsqu'ils existent, la population et les bâtiments d'habitations, les infrastructures type établissement public, STEP, station de pompage d'eau potable, les campings et leur capacité d'accueil, les bâtiments agricoles et le cheptel concerné, les axes de communications au regard du trafic journalier, ✓ <u>PAPli-3, Étudier l'incidence de l'aménagement du territoire et du changement climatique sur le risque inondation</u> <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : une attention particulière sera portée à étudier l'incidence de l'aménagement du territoire et du changement climatique sur le risque inondation ✓ <u>PAPli-4, Engager une réflexion sur la mise en œuvre d'un programme spécifique inondation type PAPI d'intention</u> <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : au cours des années 2020-2021, une réflexion sera lancée sur la mise en œuvre d'un programme spécifique inondation type PAPI d'intention. Ce travail permettra de réaliser l'état des lieux du territoire en engageant les études citées précédemment, de compiler et synthétiser les autres données du territoire notamment sociologique et économique, d'identifier les actions à mener, de lister les projets éligibles dans le cadre d'un PAPI, de monter des plans de financement prévisionnel, de recueillir des lettres d'intention des différents Maîtres d'Ouvrages, de sensibiliser les différents acteurs et partenaires au travers d'une large concertation sur l'ensemble du bassin. Les actions pourraient se répartir autour de 7 axes : -Axe 1 : L'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque, afin que les populations locales n'ignorent pas l'existence de risque essentiellement grâce à des initiatives d'information et de communication. -Axe 2 : La surveillance, la prévision des crues et des inondations, pour prévenir autant que possible les inondations. -Axe 3 : L'alerte et la gestion de crise, pour être le plus efficace possible en cas d'inondations. -Axe 4 : La prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme, notamment pour éviter que les décisions d'aménagement ne favorisent l'exposition des biens et des personnes au risque inondation. -Axe 5 : La réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes, pour réduire au maximum l'impact et les conséquences des inondations. -Axe 6 : Le ralentissement des écoulements, pour retenir autant que possible l'eau à l'amont et ralentir sa vitesse en cas de crues. - Axe 7 : La gestion des ouvrages de protection hydraulique, pour s'assurer de leur efficacité.
Localisation	

NON VALIDE

DOCUMENT DE TRAVAIL		FRFR201_4 L'Auterne FRFR199 L'Aveyron de sa source au confluent de la Serre FRFR200 L'Aveyron du confluent de la Serre au confluent de la Briane FRFR201 L'Aveyron du confluent de la Briane au confluent de l'Alzou FRFR202 L'Aveyron du confluent de l'Alzou au confluent du Viaur FRFR364 La Serre de sa source au confluent de l'Aveyron FRFR202_2 Ruisseau de Notre Dame FRFR199_2 Le Merdans												
Masse d'eau		Estimation des coûts et financements (2018-2022)												
Année	Action	Maître d'ouvrage	Coût estimatif	Plan de financement prévisionnel										
				AEAG		Région Occitanie		DDT		SMBV2A		Conseil Départemental		
2019	PAPli-1	SMBV2A	40 000 €	x	28 000 €	x					x	8 000 €	x	
	PAPli-2	DTT						x						
2020	PAPli-3	?	?											
2021														
				Avenant contrat de rivière 2020-2021 : actualisation du programme « PAPI »										
2022														
2023														
TOTAL														
Commentaires														
Indicateur de suivi		Dépôt du dossier de PAPI d'intention, rapport d'études												
Partenaires		AEAG, Région, DDT (service inondation), DREAL, SMBV2A												

NON VALIDE

Suite à donner pour finaliser la fiche action	- SMBV2A inondation : moyens humains à mobiliser en 2019 0,5ETP? - DDT 12 : merci de compléter l'action PAPli-2 et d'apporter des compléments techniques sur l'émergence du PAPI d'intention - AEAG : merci de confirmer les financements mobilisables - AEAG, DDT, SMBV2A : l'action PAPli-3 est-elle nécessaire ? avez-vous des exemples de réalisation ?
--	---

NON VALIDE

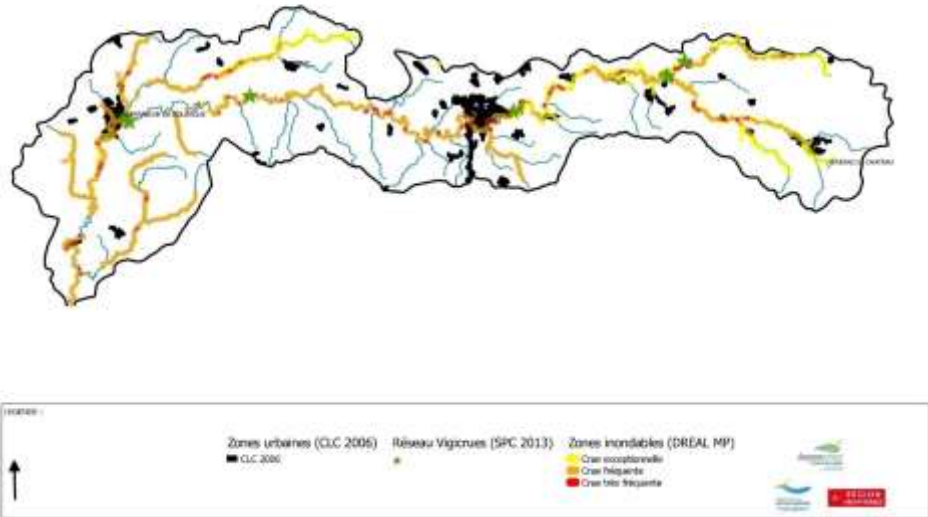
SENSIBILISER AUX RISQUES D'INONDATIONS

DOCUMENT DE TRAVAIL

NON VALIDE

ACTION INON	<u>Enjeux</u> : Prévention des inondations	
	<u>Objectif</u> : Être associé aux démarches de gestion et de prévention des inondations	
	<u>Action : Accompagner l'élaboration des documents communaux d'information et de prévention concernant les risques d'inondations</u>	
	<u>Orientation(s) SDAGE</u> :	
	<u>Mesure(s) PDM UHR</u> :	
Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)		Animation : SMBV2A Maître d'ouvrage : DDT, Collectivités, SMBV2A
Année(s) de réalisation		2019 à 2023
Actions pré requises		
Actions liées		
Priorité	MOYENNE : participe à atteindre les objectifs de bon état des masses d'eau fixés - Prévention des inondations	
Contexte	Dans le bassin versant 3 PPRI (plan de prévention des risques d'inondations) 1 PPRI est approuvé, 1 PPRI est prescrit et 1 PPRI est en cours de réflexion. Au total tous l'axe Aveyron et les quelques affluents en zones urbanisés, depuis la commune de Severac l'Eglise, sera couvert à moyen terme par un PPRI. Toutes les communes identifiées, à l'exception d'un non renseigné, possèdent un DICRIM et un PCS. Suite aux élections municipales et aux changements de personnels ces documents doivent être actualisés. On note que l'information vis-à-vis des risques inondations à la population est parfois peu opérationnelle. Dans le bassin versant Aveyron amont résident 100 000 habitants (soit 40% de la population du département), les principaux établissements industriels du département y sont implantés... Et 52 communes du bassin versant, soit 55%, ont été concernées par a minima un classement en catastrophe naturelle « inondations et coulées de boues » sur la période 1982 à 2013.	
Description technique	✓ <u>INON-1, Accompagner l'élaboration des PPRI</u> <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : suivre l'élaboration des PPRI Haute Vallée et Moyenne vallée de l'Aveyron, être associé à tous les projets de PPRI émergent sur le bassin versant Aveyron Amont, engager une mise en cohérence des PPRI sur le périmètre Aveyron amont. ✓ <u>INON-2, Accompagner l'élaboration des PCS</u> <u>Ce qui a déjà été réalisé</u> : les communes du bassin versant ont toutes réalisés en ... leurs PCS. <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : accompagner l'actualisation des PCS dans les zones à fort enjeu (hébergement saisonnier en bord de cours d'eau et zones où la mise en sécurité rapide des personnes est difficile). Un affichage spécifique des risques et de la conduite à tenir en cas de montée des eaux pourrait être systématiquement entrepris dans les zones à enjeux. ✓ <u>INON-3, Matérialisation des repères de crues</u> <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : témoins historiques de grandes crues passées, les repères de crues sont des marques destinées à faire vivre la mémoire des inondations. Ils matérialisent le souvenir de ces événements importants que le temps peut parfois effacer. Une mauvaise connaissance du phénomène inondation conduit souvent soit à minimiser le risque en oubliant les événements passés, soit à mystifier une crue ancienne, qui a laissé des souvenirs terribles, car aucune donnée, source ou référence n'ont permis de la relativiser. Les repères de crues peuvent matérialiser les hautes eaux de	

NON VALIDE

DOC	l'Aveyron, mais aussi d'affluents susceptibles de débordements en milieu habité ou fréquenté. Aussi nous souhaiterions proposer aux communes concernées de cartographier et de poser des repères de crues avec un graphisme uniforme à l'échelle du bassin versant Aveyron amont. Les phases de cette opération sont : - Recensement des informations sur les crues passées - Détermination des sites intéressants de pose des repères de crues en coordination avec un COPIL - Signature de conventions bi ou tripartites (propriétaires et/ou communes) - Nivellement et géo référencement des sites - Fabrication des repères de crues - Pose des repères de crues - Edition de fiches d'identification de chaque repère de crue posé - Diffusion des informations, communication ✓ INON-4, Communication sensibilisation sur le risque d'inondation Ce qu'il est prévu de réaliser : développer des outils de communication à destination des élus et du grand public sur la thématique de l'aléa et du risque d'inondation : - Organiser des échanges d'expérience entre les communes et EPCI-FP du bassin versant après une inondation marquante. Ce partage permettra un échange sur la gestion de crise et recenserait les problèmes afin de réaliser des fiches de retour d'expérience diffusées à l'échelle du bassin versant. - Expliquer le risque inondation (mécanisme, aléa et enjeux), les aménagements réalisés (actions engagées et leurs limites) et la gestion de crises (associée à différents niveaux d'hauteur d'eaux). Dans un objectif de toucher un large public les nouveaux outils de communication généralistes seront diffusés via internet et les réseaux sociaux, et des outils de communication adaptés aux spécificités locales seront diffusés via les communes. - Communiquer sur les outils d'alerte portés par les services de l'état et à destination des maires : APIC, Vigicrue Flash, ...
Localisation	
Masse d'eau	FRFR199 L'Aveyron de sa source au confluent de la Serre FRFR200 L'Aveyron du confluent de la Serre au confluent de la Briane FRFR201 L'Aveyron du confluent de la Briane au confluent de l'Alzou FRFR202 L'Aveyron du confluent de l'Alzou au confluent du Viaur FRFR364 La Serre de sa source au confluent de l'Aveyron FRFR202_2 Ruisseau de Notre Dame FRFR201_4 L'Auterne FRFR199_2 Le Merdans
Estimation des coûts et financements (2018-2022)	

NON VALIDE

Année	Action	Maitre d'ouvrage	Coût estimatif	Plan de financement prévisionnel									
				AEAG		Région Occitanie		DDT		SMBV2A			
2019	INON-1	SMV2A	Voir ANIM-1	x	Voir ANIM-1					x	Voir ANIM-1		
	INON-3	SMBV2A											
	INON-4	SMBV2A	ANIM-1										
2020	INON-1	SMV2A	Voir ANIM-3	x	Voir ANIM-3					x	Voir ANIM-3		
	INON-2	SMV2A	Voir ANIM-3	x	Voir ANIM-3					x	Voir ANIM-3		
	INON-4	SMBV2A	ANIM-3										
2021	INON-1	SMV2A	Voir ANIM-3	x	Voir ANIM-3					x	Voir ANIM-3		
	INON-2	SMV2A	Voir ANIM-3	x	Voir ANIM-3					x	Voir ANIM-3		
2022	INON-1	SMV2A	Voir ANIM-3	x	Voir ANIM-3					x	Voir ANIM-3		
	INON-2	SMV2A	Voir ANIM-3	x	Voir ANIM-3					x	Voir ANIM-3		
2023	INON-1	SMV2A	Voir ANIM-3	x	Voir ANIM-3					x	Voir ANIM-3		
	INON-2	SMV2A	Voir ANIM-3	x	Voir ANIM-3					x	Voir ANIM-3		
TOTAL													
Commentaires		L'animation est réalisée par le SMBV2A. Le financement de ces actions est inscrit dans le poste d'animateur du contrat de rivière et ou du programme d'actions pour la prévention des inondations. INON-3 : En fonction du résultat attendu le coût d'un repère de crue est estimé entre 300 et 800 € soit un cout estimatif de €. INON-4 : avant la mise en place du PAPI cette action sera assurée à travers l'animation du volet inondation.											
Indicateur de suivi		Nombre de PPRI validé et/ou actualisé, Nombre de PCS validé et/ou actualisé, Nombre de repères de crues installées, outils de communication, nombre de personnes touchées par la campagne de communication											

NON VALIDE

Partenaires	AEAG, Région, DDT (service inondation), SMBV2A, Conseil Départemental, Collectivités
--------------------	--

NON VALIDE

UNE RESSOURCE EN EAU DURABLE

DOCUMENT DE TRAVAIL

ANTICIPER LES PÉRIODES DE CRISE

NON VALIDE

ACTION RESS	<u>Enjeux</u> : Une ressource en eau durable	
	<u>Objectif</u> : Anticiper les périodes de crise	
	Action : Mieux connaître pour mieux gérer les périodes de crises	
	<u>Orientation(s) SDAGE</u> : A11 – A12 – C1 – D6 – D21	
	<u>Mesure(s) PDM UHR</u> : GOU01	
Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)		En fonction de la nature des réseaux : DDT ou DREAL , PNRGC, SMBV2A Animation : SMBV2A
Année(s) de réalisation		2019 à 2023
Actions pré requises		Néant
Actions liées		Action A2 du Contrat Territorial Serène, Action ... de la charte du PNRGC
Priorité	MOYENNE : participe à atteindre les objectifs de bon état des masses d'eau fixés - Améliorer la gestion des usages en cas de sécheresse	
Contexte	Le réseau de suivi des hauteurs d'eau DREAL est composé de 4 stations, réparties de manière homogène sur le cours d'eau Aveyron, et de 3 stations caractérisant l'hydrologie des principaux affluents (Serène, Alzou, Serre). Le Parc gère un réseau complémentaire de 6 stations de surveillance et 7 stations complémentaires mesurant plusieurs sources des systèmes karstiques de la haute vallée de l'Aveyron. Ces stations permettent d'étudier les aspects quantitatifs de la ressource en eau du bassin versant : étudier la variabilité des débits et comprendre la structure des aquifères (nappes d'eau et réserves karstiques). L'analyse de ces données permet de programmer les mesures de restriction sécheresse et d'anticiper les périodes de crise. Actuellement, certaines de ces stations (Barrage Cabal sur l'Alzou, d'Onet le Château sur l'axe Aveyron) ne sont pas dimensionnées pour une analyse fine des débits d'étiages. On note une incertitude importante en période de basses eaux sur la corrélation débits-hauteurs d'eau, due à un faible différentiel de hauteur d'eau au droit du point de mesure. Un réaménagement des seuils de mesures devrait permettre de mieux apprécier les débits en période d'étiage, et ainsi affiner les éventuelles mesures de restrictions sécheresse. Sur le bassin versant des Serènes on observe des étiages sévères, et plus généralement une modification du régime hydraulique naturel. La mise en place d'un réseau de suivi quantitatif permettra après quelques années de capitalisation des données une analyse poussée du paramètre débit à l'échelle des principaux cours d'eau du bassin versant, devrait permettre de mieux évaluer l'impact de certains aménagements anthropiques (ex : plans d'eau, seuils de moulins), et ainsi proposer d'éventuelles actions correctives.	
Description technique	✓ RESS-1, Pérenniser le réseau de suivi des débits cours d'eau (DREAL, SMBV2A et PNRGC) : Ce qu'il est prévu de réaliser : ces 24 équipements demandent une gestion régulière avec la réalisation des jaugeages, l'entretien des stations, la récupération des mesures, le traitement des données, le renseignement de la Banque Hydro et la réalisation de synthèses mensuelles à annuelles. ✓ RESS-2, Adapter le réseau de suivi des débits cours d'eau sur l'Aveyron au droit des stations de Pont Masson, Onet Le Château et Carabral (DDT / DREAL) :	

	<u>Ce qu'il est prévu de réaliser :</u> réaménagements des seuils dans un objectif de d'améliorer la précision des mesure des hauteurs d'eau afin d'assurer une estimation des débits fiable. Puis, suite au réaménagement du seuil, établissement des nouvelles courbes de tarage. ✓ <u>RESS-4, Sensibiliser et informer les usagers sur l'état de la ressource en eau pour permettre une gestion concertée et transparente en période de crise</u> <u>Ce qui a été fait :</u> - la chambre d'agriculture suit le développement de plusieurs cultures (prairies, céréales et maïs) dans les divers contextes pédoclimatiques du département. Le travail de corrélation entre le stade de la culture et la réserve utile en eau du sol (mesuré par un réseau de tensiomètre) permet d'éditer des préconisations sur la tenue de l'irrigation. Ces conseils d'irrigation sont diffusés via la presse agricole en période estivale. - sur la haute vallée et dans le bassin de l'Alzou la chambre d'agriculture anime et coordonne, pour les agriculteurs irrigants, la mise en place de tour d'eau. L'enjeu est de lisser les prélèvements en période de tension sur les débits d'étiages, - le PNRGC, à partir des stations de débits représentatives, réalise des bulletins d'état de la ressource en eau des systèmes karstiques. Au regard des hydrogrammes des stations de l'année et de plusieurs années de référence, des hypothèses peuvent être émises sur les débits à la fin de la période estivale. - les syndicats d'eau potable informent leurs abonnés par voie de presse ou téléphonique en cas de situation tendue. <u>Ce qu'il est prévu de réaliser :</u> - continuer le travail de la chambre d'agriculture sur la mise en place des tours d'eau, - éditer des bulletins mensuels (juin-juillet-aout-septembre) intégrant la situation hydrologique des ressources karstiques (Causse de Sauveterre), les débits des principaux cours d'eau (Aveyron, Serre, Alzou et Serène), et les réserves utiles en eau des sols. - diffuser ces informations, sous forme de sensibilisation et de préconisations sur la gestion de la ressource en eau : via la presse spécialisée pour les agriculteurs et les irrigants (ou mail sms à destination des irrigants ?), via des mails à destination des préleveurs d'AEP et industriels ?, et pour le grand public, via la presse et internet (site et/ou réseaux sociaux). ✓ <u>RESS-5, Améliorer la connaissance sur les ressources disponibles (fonctionnement des systèmes karstiques et des zones humides, volume stockés ...)</u> <u>Ce qui a été fait :</u> Le PNRGC gère un réseau 11 stations mesurant les débits en continu sur plusieurs sources des systèmes karstiques de la haute vallée de l'Aveyron. Ces données se révèlent particulièrement importantes pour étudier la variabilité des débits et ainsi comprendre la structure des aquifères (réserves karstiques). Ceci permet d'anticiper les périodes de crise. <u>Ce qu'il est prévu de réaliser :</u> - réaliser une étude sur les débits et la thermie des systèmes karstiques et des cours d'eau principaux en période d'étiage (juin à octobre). Cette étude sera réalisée sur 2 ans la première campagne permettant d'identifier les principales ressources et la deuxième année ayant pour objet de comprendre le fonctionnement des principaux aquifères. Cette étude sera réalisée en partenariat avec le PNRGC et la FDAPPMA. - réaliser un inventaire et un suivi des prélèvements (industriels, eau potable, agricoles et domestiques) sur les sous-bassins déficitaires. L'enjeu est d'actualiser cette donnée, déjà collecté par les DDT et l'agence de l'eau, - réaliser des diagnostics complémentaires de terrain pour mieux caractériser les aspects usages dont les prélèvements domestiques.
--	--

NON VALIDE

DOCUMENT DE TRAVAIL

Localisation	<i>Carte de localisation des stations avec code couleur pour les différents maîtres d'ouvrages</i>
Masse d'eau	FRFR199 L'Aveyron de sa source au confluent de la Serre FRFR200 L'Aveyron du confluent de la Serre au confluent de la Briane FRFR201 L'Aveyron du confluent de la Briane au confluent de l'Alzou FRFR202 L'Aveyron du confluent de l'Alzou au confluent du Viaur FRFR377 La Serène de sanvensa de sa source au confluent de l'Aveyron FRFR377_1 Ruisseau de Marmont FRFR377_2 La Petite Serène FRFR377_4 Ruisseau de Cassurex FRFG036 Calcaires, Dolomies et grés du lias BV l'Aveyron FRFG059 Calcaires des grands Causses BV Aveyron FRFG058 Calcaires des grands Causses BV Lot

Estimation des coûts et financements (2018-2022)

Année	Action	Maitre d'ouvrage	Coût estimatif	Plan de financement prévisionnel							
				Agence de l'Eau		DDT / DREAL		PNRGC		SMBV2A	
					... %		... %		... %		... %
2018	RESS-1	PNRGC	 €	x		x		x			
	RESS-2	DREAL	 €								
	RESS-1	SMBV2A	Voir ANIM-2	x	Voir ANIM-2	x				x	Voir ANIM-2
	RESS-4	CA 12 – PNRGC – SMBV2A – DDT	 €								
2019	RESS-1	PNRGC	 €	x		x		x			
	RESS-2	DREAL	 €	x		x					
	RESS-1	SMBV2A	Voir ANIM-2								
	RESS-4	CA 12 – PNRGC – SMBV2A – DDT	 €	x						x	
2020	RESS-1	PNRGC	 €	x		x		x			

NON VALIDE

	RESS-2	DREAL	 €	x	 €	x	 €						
	RESS-1	SMBV2A	Voir ANIM-2	x							x		
		CA 12 – PNRGC – SMBV2A – DDT	 €										
	RESS-5	? DREAL, BRGM, AEAG, PNRGC?	 €										
2021	RESS-1	PNRGC	 €	x		x		x					
	RESS-2	DREAL	 €										
	RESS-1	SMBV2A	Voir ANIM-2	x							x		
	RESS-4	CA 12 – PNRGC – SMBV2A – DDT	 €										
	RESS-5	? DREAL, BRGM, AEAG PNRGC?	 €										
2022	RESS-1	PNRGC	 €	x		x		x					
	RESS-2	DREAL	 €										
	RESS-1	SMBV2A	Voir ANIM-2	x							x		
	RESS-4	CA 12 – PNRGC – SMBV2A – DDT	 €										
	RESS-5	? DREAL, BRGM, AEAG PNRGC ?	 €										
TOTAL													
Commentaires		RESS-1 et RESS-3 : Gestion annuelle du réseau de stations de mesures (entretien des stations rentrant en fonctionnement, courbes de tarage, relevés et intégration de données, réalisation d'une synthèse annuelle) réalisée directement par le personnel du maître d'ouvrage (DREAL/DDT ou PNRGC ou SMBV2A (ANIM-2)) RESS-2 : coûts des travaux pour améliorer le suivi en période d'été de la station de l'Alzou RESS-4 : collecte et diffusion de l'information sur l'état des ressources en période estivale. Rattaché à ANIM-1 si réalisé par le SMBV2A RESS-5 : coût des études											
Indicateur de suivi		Relevé et intégration des données dans la Banque Hydro, réalisation d'une synthèse annuelle											
Partenaires		DDT, DREAL, PNRGC, PNRQ, BRGM, SMBV2A, AEAG, CA, Organisme Unique											
Suite à donner pour finaliser la fiche action		- DDT / DREAL : qui est le gestionnaire des stations de suivi quantitatif ? RESS-2 : est ce que des travaux pour améliorer le suivi en période d'été de la station Pont de Masson sont programmés ? est ce que vous éditez mensuellement un suivi des débits en période d'été ? - PNRGC : souhaitez-vous faire apparaître un coût estimatif des suivis des réseaux eaux souterraines et de l'édition de bulletin sur la situation hydrologique ? - CA 12 : est-il opportun d'étoffer le réseau de parcelles suivies en période estivale ? plus de cultures ? plus de contexte météo ? plus de contexte pédologique ? plus de duplica ?											

NON VALIDE

souhaitez-vous faire apparaître un coût estimatif des suivis de parcelles et de l'édition de bulletins sur les préconisations d'irrigation ?

- DDT-DREAL / PNRGC / CA12 / AEAG / BRGM : proposition et compléments sur les actions RESS-4 et RESS-5 ?
 - la base COLIANE, sur laquelle des données vérifiées sont mises en ligne avant midi chaque jour. Ce serveur est très consulté par les gestionnaires de barrages, les préleveurs, les DDT, ... L'accès est restreint, mais si le SMBV2A estime que cela peut l'aider pour mener ses actions de gestion de la ressource, en particulier pour l'édition du bulletin, il est possible de vous donner des codes d'accès.

NON VALIDE

AMÉLIORER LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

DOCUMENT DE TRAVAIL

NON VALIDE

ACTION AEP	<u>Enjeux</u> : Une ressource en eau durable	
	<u>Objectif</u> : Améliorer la gestion de la ressource en eau	
	Action : Améliorer la gestion des captages d'eau potable	
	<u>Orientation(s) SDAGE</u> : A9 – A10 – D13 - D15	
	<u>Mesure(s) PDM UHR</u> : GOU03 - RES06 - MIA03	
Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)		Travaux : SIAEP, EPCI-FP Animation : SMBV2A, SIAEP, EPCI-FP
Année(s) de réalisation		2019 à 2023
Actions pré requises		Néant
Actions liées		
Priorité :	MOYENNE : participe à atteindre les objectifs de bon état des masses d'eau fixés - Améliorer la gestion des usages en cas de sécheresse	
Contexte	Le rendement des réseaux varie de 85,2 % à 49,2 % (DDT 2011). Les fuites constituent une perte économique, nuisent à la qualité du service rendu et occasionnent en période d'étiage des pertes préjudiciables pour les milieux aquatiques. Les structures gestionnaires devaient, avant fin 2013, disposer d'un descriptif de leurs réseaux et déterminer leur rendement. Ces données en cours de saisie ne sont pas toutes disponibles et feront l'objet d'une actualisation.	
Description technique	✓ <u>AEP-2, Accompagner les actions d'amélioration du rendement des réseaux d'eau potable</u> <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : accompagner prioritairement les syndicats prélevant sur le bassin versant Aveyron amont, dont les SIAEP Serre et Olt et Haute Vallée prélevant sur les « poumons » du bassin versant. Ceci se traduira par des actions de mise en place des préconisations identifiées dans les schémas directeurs d'alimentation en eau potable, mise en place de programmes de réhabilitation de réseau ne disposant pas d'un bon Indice Linéaire de Perte (IPL) en vue de supprimer les fuites, gestion efficiente du patrimoine (captages d'eau, compteurs, ouvrages de stockage et de traitement, ...). ✓ <u>AEP-3, Accompagner les préleveurs d'eau potable dans la définition et le respect du débit biologique</u> <u>Ce qui a été réalisé</u> : le respect du débit biologique amène la commune de Séverac-le-Château, le SIAEP de la Haute Vallée de l'Aveyron et le SIAEP du Masségros à exploiter une ressource complémentaire à la source du Cayrac. Le SIAEP du Masségros privilégiera un prélèvement plus important dans la nappe alluviale du Tarn, tandis que la commune de Séverac souhaite remettre en service d'autres captages comme celui de la gare SNCF. Aussi, le respect du débit biologique va amener le SIAEP de Vailhourles à faire un choix entre exploiter une ressource complémentaire ou s'interconnecter à un autre réseau. <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : la principale pression exercée par l'AEP est liée aux prélèvements en période d'étiage et à un faible débit restitué qui peut impacter les milieux aquatiques. L'enjeu est d'accompagner les collectivités dans la définition et la mise en place de mesure visant à respecter le débit biologique (identification des besoins en période tendue, sensibilisation des consommateurs en période de pointe, ...) et dans la sécurisation de la ressource au regard des prélèvements hiver/été. ✓ <u>AEP-4, Accompagner la restitution au milieu naturel des sources autrefois captées</u> <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : certains prélèvements, pour des raisons de fiabilité (en quantité ou en qualité), sont abandonnés. Cette action permettrait d'accompagner les gestionnaires de ces points à la remise en état	

NON VALIDE

DOCUMENT DE TRAVAIL		des sites afin s'assurer un retour des volumes aux milieux naturels dans les meilleures conditions possibles à des coûts acceptables.												
Localisation														
Masse d'eau		FRFR199 L'Aveyron de sa source au confluent de la Serre FRFR200 L'Aveyron du confluent de la Serre au confluent de la Briane FRFR364 La Serre de sa source au confluent de l'Aveyron FRFR199_1 Le Verlenque FRFR199_3 Ruisseau de Cuge FRFR200_1 Ruisseau du Mayroux FRFR200_5 Ruisseau Rieutord des Pallanges FRFR202_3 L'Assou FRFG059 Calcaires des grands Causses BV Aveyron FRFG058 Calcaires des grands Causses BV Lot												
Estimation des coûts et financements (2019-2023)														
Année	Action	Nature de la dépense	Maitre d'ouvrage	Coût estimatif	Plan de financement prévisionnel									
					Agence de l'Eau									
					50 % à 35%									
2019	AEP-3	Débts réservés	SIAEP	200 000 €										
2020	AEP-2	Rehab réseaux	SIAEP	200 000 €										
	AEP-4	Restitution milieu	SIAEP	25 000 €										

NON VALIDE

2021	AEP-2	Rehab réseaux	SIAEP	200 000 €															
	AEP-4	Restitution milieu	SIAEP	25 000 €															
2022	AEP-2	Rehab réseaux	SIAEP	200 000 €															
2023	AEP-2	Rehab réseaux	SIAEP	200 000 €															
TOTAL																			
Commentaires		Au vu de la réorganisation de la carte intercommunale et des évolutions des domaines de compétences par la loi Notre (transfert de la compétence AEP au EPCI-FP au 1er janvier 2020, dissolution des syndicats dont le périmètre d'intervention est inférieur à 3 EPCI-FP), cette fiche action est amenée à être actualisée.																	
Indicateur de suivi		Nombre de captages sécurisés, linéaire de réseau réhabilité, rendement des réseaux																	
Partenaires		SIAEP prélevant dans le bassin versant, DDT, AEAG, collectivités, ...																	
Suite à donner pour finaliser la fiche action		- Avis et compléments des structures gestionnaires de l'AEP, dont le SIAEP Montbazens Rignac																	

NON VALIDE

ACTION PE	<u>Enjeux</u> : Une ressource en eau durable	
	<u>Objectif</u> : Améliorer la gestion de la ressource en eau	
	Action : Améliorer la gestion des plans d'eau	
	<u>Orientation(s) SDAGE</u> : A9 – A10 – D13 - D15	
	<u>Mesure(s) PDM UHR</u> : GOU03 - RES06 - MIA03	
Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)		Animation : SMBV2A Études / Diagnostics : SMBV2A en partenariat avec la Chambre d'Agriculture, FDAPPMA Travaux : propriétaires
Année(s) de réalisation		2019 à 2023
Actions pré requises		Néant
Actions liées		Action B2 du contrat Serène
Priorité :	MOYENNE : participe à atteindre les objectifs de bon état des masses d'eau fixés - Acquérir des connaissances en vue de prioriser les secteurs d'intervention permettant d'améliorer la gestion de la ressource en eau - Améliorer la gestion des usages en cas de sécheresse	
Contexte	En 2012, les prélèvements agricoles représentent un volume total de 2 719 428 m³ répartis sur 182 points de prélèvements dont 82 % en retenues, 17 % en rivière et 1 % dans les eaux souterraines (SIE 2012). Au total, 1 477 plans d'eau ont été identifiés (BD TOPO). Le volume stocké, en appliquant une extrapolation ratio surface-volume, est estimé à 6,3 Mm³. La concentration des plans d'eau est particulièrement importante sur les masses d'eau des Serènes (> 2 plan d'eau par km²), de l'Alzou et de la Brianelle (> 1,5 plan d'eau par km²). Ces trois masses d'eau présentent des conditions d'étiages sévères et l'impact des plans d'eau est actuellement mal connu, notamment en période d'étiage. À travers les actions A1 et A3 du contrat territorial Serène, l'impact cumulé des plans d'eau sur l'hydrologie du bassin versant et sur le gradient thermique longitudinal des cours d'eau a pu être démontré. Cette modélisation hydraulique a permis d'identifier les leviers et les secteurs prioritaires d'action. Il semble opportun d'accompagner techniquement les propriétaires de plans d'eau du bassin versant des Serènes qui le souhaitent, dans une gestion optimisée.	
Description technique	<u>Ce qui a été fait</u> : réalisation de chantiers expérimentaux d'optimisation environnementale de 2 plans d'eau (action B2 du contrat territorial Serène), où des solutions techniques appropriées ont été approchées. ✓ <u>PE-1, étudier l'impact de la densité des plans d'eau sur l'hydrologie des bassins versant de l'Alzou et de la Brianelle</u> <u>Ce qui a été fait</u> : étude sur l'impact cumulé des plans d'eau du bassin versant de la Serène (actions A1 et A3 du contrat territorial Serène) <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : une étude sur l'impact cumulé des plans d'eau, sur les bassins versants de l'Alzou (2023) et de la Brianelle (2020), assortie de propositions opérationnelles d'actions. Les différentes étapes de cette étude seront : 1/ inventaire des plans d'eau (collecte des données DDT, ...), 2/ caractérisation des différents usages (irrigation sur la base des données prélèvements, agrément, sans usage ...), 3/ analyse des impacts cumulés (modélisation pluie-débit, suivi thermique, ...),	

	4/ proposition d'actions (prospective, via la modélisation pluie débit, des propositions et priorités d'actions) ✓ PE-2, étudier l'impact de la densité des plans d'eau sur les milieux aquatiques Ce qu'il est prévu de réaliser : <u>Ce qui a été fait</u> : Suite au bilan du contrat territorial, elles pourront être reconduites en 2019 à 2021 sur le bassin versant des Serènes. Ces accompagnements pourront également s'élargir aux bassins versants de l'Alzou et de la Brianelle. ✓ PE-3, réaliser des diagnostics de plans d'eau (Action B2b du Contrat Territorial Serène) <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : proposer aux propriétaires volontaires, un diagnostic des plans d'eau permettant de caractériser les ouvrages et leurs usages, d'évaluer leur impact éventuel sur les milieux aquatiques (débit réservé, impact thermique, blocage sédimentaire, etc...), et d'identifier les contraintes de gestion. <i>In fine</i>, ce diagnostic aboutit à la proposition de solutions techniques et financières permettant de concilier l'usage du plan d'eau (irrigation, récréatif, etc...) et la préservation des milieux aquatiques. Les solutions techniques proposées peuvent être des plus simples (ex : consignes d'entretien) aux plus lourdes (ex : préconisation de travaux de mise en dérivation de l'ouvrage). Ces diagnostics seront prioritairement ciblés sur les ouvrages en barrage de cours d'eau, et sur les sous-bassins versants plus fortement impactés (sur la base des conclusions des études). ✓ PE-4, Réaliser des travaux de mise à niveau environnementale des plans d'eau (mesure 4.4.1 du PDRR 2015-2020 (Action B2b du Contrat Territorial Serène)) <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : Ces travaux concernent la mise à niveau environnementale des étangs et plans d'eau (débit réservé, vidange, circulation des organismes), hors déversoir de crue. Il s'agit par exemple de moines, grilles, systèmes de vidange... Il est prévu de proposer ces travaux aux propriétaires et/ou gestionnaires d'ouvrages ayant bénéficié d'un diagnostic préalable (action PE-3), faisant ressortir un besoin d'équipement.
Localisation	<i>Carte de la densité des plans d'eau avec une identification des bv de l'Alzou, Brianelle et Serènes</i>
Masse d'eau	FRFR369 La Briane de sa source au confluent de l'Aveyron FRFR369_2 La Garrigue FRFR369_3 La Brianelle FRFR369_4 Ruisseau d'Inières FRFR373 L'Alzou de sa source au confluent de l'Aveyron FRFR373_1 Le Roudillou FRFR373_2 L'Alze FRFR373_3 L'Alzure

NON VALIDE

FRFRR373_4 L'Algouse

DOCUMENT DE TRAVAIL

Estimation des coûts et financements (2018-2022)

Année	Action	Maitre d'ouvrage	Coût estimatif	Plan de financement prévisionnel									
				Agence de l'Eau		Chambre d'Agriculture		FEADER		Propriétaires		SMBV2A	
					50 % à 35%		25 %		40 %		25%		25 %
2019	PE-4	Propriétaires	30 000 €										
2020	PE-4	Propriétaires	60 000 €										
				x								x	
2021	PE-1		40 000 €	x	20 000 €								
	PE-4	Propriétaires	60 000 €										
2022	PE-3	CA 12 – SMBV2A	1 800 €	x	900 €	x	450 €					x	450 €
2023													
TOTAL													

Commentaires

PE-1 : Estimatif des coûts de l'étude au regard de l'étude sur l'impact cumulé des plans d'eau sur le bassin versant de la Serène (15 000€) et sur l'amélioration de la connaissance thermique des cours d'eau (6 000 €).

PE-3 : Estimatif des coûts des diagnostics de plans d'eau : élaboration du diagnostic (en 2017) 1 800 €, réalisation et suivi estimé à 540 € par diagnostic, évaluation des actions engagées suite au diagnostic (en 2021) 1 800 €. Financièrement cette prestation ne prend en charge que les frais engagés par la chambre d'agriculture, le coût lié à la réalisation du diagnostic par le personnel du SMBV2A étant déjà cofinancé par l'AEAG (ANIM-2).

PE-4 : Estimatif du coût des travaux d'optimisation environnementale des plans d'eau : 30 000 € maxi de travaux par plan d'eau. Ceci correspond à des travaux classiques de mise en dérivation (par exemple le site de Cavagnal). S'il s'avère qu'il faut réaliser des travaux annexes de mise aux normes hydrauliques, en lien avec la sécurité des ouvrages, le coût de l'opération peut augmenter fortement sans possibilité de mobiliser des financements complémentaires au titre de la mesure PDRR. Dans ce cas de figure il conviendra de ne pas engager le dossier dans la mesure où le risque de surcoûts importants pour le propriétaire décrédibiliserait indirectement l'action.

NON VALIDE

Indicateur de suivi	Rapports d'études, identification en COTEC des actions opérationnelles, Nombre de diagnostics réalisés, nombre de plans d'eau inscrits à la mesure 4.4.1 du PDRR
Partenaires	Chambre d'Agriculture, DDT, AEAG, FDAPPMA, SMBV2A, Propriétaires
Suite à donner pour finaliser la fiche action	- FDAPPMA : des propositions techniques pour l'opération « PE-2, étudier l'impact de la densité des plans d'eau sur les milieux aquatiques », y-a-t-il besoin de suivis complémentaires aux existants ? - PE-1 : maitrise d'ouvrage SMBV2A ? financements région, état ?

NON VALIDE

ACTION RESS	<u>Enjeux</u> : Une ressource en eau durable	
	<u>Objectif</u> : Améliorer la gestion de la ressource en eau	
	Action : Promouvoir les économies d'eau	
	<u>Orientation(s) SDAGE</u> :	
	<u>Mesure(s) PDM UHR</u> :	
Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)		Animation : Travaux :
Année(s) de réalisation		2019 à 2023
Actions pré requises		Néant
Actions liées		
Priorité	FAIBLE : renforce la gestion intégrée et conforte l'atteinte les objectifs de bon état - Améliorer la gestion des usages en cas de sécheresse	
Contexte	L'Aveyron, caractéristique des rivières de moyenne montagne, présente des étiages sévères. Ce contexte entraîne un non-respect du Débit d'Objectif d'Etiage (DOE) au point nodal de Laguéprie 4 années sur 10 pour la période 1991-2000. À noter que la valeur du DOE de 1,6 m³/s fixée par le SDAGE 2010-2015 à Laguéprie fait aujourd'hui l'objet de discussions entre l'administration et les représentants d'usagers. La fonction de dilution de la station d'épuration de Rodez n'étant plus un enjeu (mise aux normes des rejets), le DOE pourrait être révisé à la baisse, à la faveur de sa référence naturelle soit 1,1 m³/s. En considérant un DOE de 1,1 m³/s, révisé à sa référence naturelle, sur la période 1991-2000, le « non-respect du DOE » serait en moyenne de 2 années sur 10. Gérer durablement la ressource en eau est nécessaire pour concilier le bon état des masses d'eau et les activités du territoire (prélèvements agricoles, industriels et loisirs liés à l'eau), dans un contexte où 6 435 000 m³ ont été prélevés en 2012 pour l'eau potable et les besoins agricoles et industriels.	
Description technique	✓ <u>RESS-6, Inciter à la récupération des eaux pluviales pour diminuer les prélèvements</u> Ce qu'il est prévu de réaliser : <i>actions complémentaires inscrites suite aux rencontres avec les EPCI-FP et communes du bassin versant. Par exemple dans cette action il pourrait être prévu d'accompagner les récupérations d'eaux pluviales sur les bâtiments des collectivités, l'installation de toilettes sèches, accompagner des initiatives citoyennes</i> ✓ <u>RESS-7, Promouvoir et inciter les économies d'eau pour tous les usages</u> Ce qu'il est prévu de réaliser : - Promouvoir le travail réalisé par la chambre d'agriculture : abreuvement du bétail, optimisation des prélèvements (acquisition de matériel plus performant, ..., tour d'eau, communication départementale, promotion des systèmes de cultures ou systèmes agricoles économes en eau....) - Promouvoir le travail réalisé par la CCI et la CMA	

NON VALIDE

DOCUMENT DE TRAVAIL

Localisation														
Masse d'eau		FRFG059 Calcaires des grands Causses BV Aveyron FRFG058 Calcaires des grands Causses BV Lot FRFR199 L'Aveyron de sa source au confluent de la Serre FRFR200 L'Aveyron du confluent de la Serre au confluent de la Briane												
Estimation des coûts et financements (2018-2022)														
Année	Action	Nature de la dépense	Coût estimatif	Plan de financement prévisionnel										
				Agence de l'Eau								SMBV2A		
				50 % à 35%								25 %		
2017														
2018														
2019														
2020														
2021														
TOTAL														
Commentaires														
Indicateur de suivi														

NON VALIDE

Partenaires	SIAEP prélevant dans le bassin versant, DDT, AEAG, collectivités, CA, CCI, CMA ...
Suite à donner pour finaliser la fiche action	- Récolter les propositions d'actions des EPCI et Chambres consulaires - Financement de la région : cette action pourrait s'inscrire dans le cadre de l'AAP Ec'eau tourisme (réception des candidatures avant fin novembre, probablement repoussée à fin février 2018) si elle est couplée à une action concrète en plus de la communication-sensibilisation.

NON VALIDE

DOCUMENT DE TRAVAIL
FAVORISER UNE GESTION DURABLE DE LA RESSOURCE EN
EAU À L'ÉCHELLE DU BASSIN VERSANT AVEYRON

NON VALIDE

ACTION RESS	<u>Enjeux</u> : Une ressource en eau durable	
	<u>Objectif</u> : Favoriser une gestion durable de la ressource en eau à l'échelle du bassin versant Aveyron et Tarn Aveyron	
	<u>Action</u> : Être informé des démarches de gestion quantitative à l'échelle du bassin Aveyron (définition des volumes prélevables, organisme unique, plan de gestion des étiages ...)	
	<u>Orientation(s) SDAGE</u> :	
	<u>Mesure(s) PDM UHR</u> :	
Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)		Animation : Travaux :
Année(s) de réalisation		2019 à 2023
Actions pré requises		Néant
Actions liées		
Priorité :	MOYENNE : participe à atteindre les objectifs de bon état des masses d'eau fixés - Améliorer la gestion des usages en cas de sécheresse	
Contexte	L'Aveyron, caractéristique des rivières de moyenne montagne, présente des étiages sévères. Ce contexte entraîne un non-respect du Débit d'Objectif d'Étiage (DOE) au point nodal de Laguéprie 4 années sur 10 pour la période 1991-2000. À noter que la valeur du DOE de 1,6 m³/s fixée par le SDAGE 2010-2015 à Laguéprie fait aujourd'hui l'objet de discussions entre l'administration et les représentants d'usagers. La fonction de dilution de la station d'épuration de Rodez n'étant plus un enjeu (mise aux normes des rejets), le DOE pourrait être révisé à la baisse, à la faveur de sa référence naturelle soit 1,1 m³/s. En considérant un DOE de 1,1 m³/s, révisé à sa référence naturelle, sur la période 1991-2000, le « non-respect du DOE » serait en moyenne de 2 années sur 10. Gérer durablement la ressource en eau est nécessaire pour concilier le bon état des masses d'eau et les activités du territoire (prélèvements agricoles, industriels et loisirs liés à l'eau)	
Description technique	✓ <u>RESS-6, Être informé des démarches de gestion quantitative à l'échelle du bassin Aveyron (définition des volumes prélevables, organisme unique, plan de gestion des étiages ...)</u> Ce qu'il est prévu de réaliser : Être régulièrement informé des études et travaux menés à l'échelle du bassin Aveyron et Tarn Aveyron sur ces thématiques. Être informé de l'état de la ressource via des outils de partage de données type observatoire des prélèvements et des ressources mobilisées, et en cas d'alerte en lien avec une période de tension sur la ressource (DOE, DOC, DCR), être destinataires des envois automatiques à destination des préleveurs.	

NON VALIDE

DOCUMENT DE TRAVAIL

Localisation											
Masse d'eau		FRFG059 Calcaires des grands Causses BV Aveyron FRFG058 Calcaires des grands Causses BV Lot FRFR199 L'Aveyron de sa source au confluent de la Serre FRFR200 L'Aveyron du confluent de la Serre au confluent de la Briane FRFR202 L'Aveyron du confluent de l'Alzou au confluent du Viaur FRFR369 La Briane de sa source au confluent de l'Aveyron FRFR369_2 La Garrigue FRFR369_3 La Brianelle FRFR369_4 Ruisseau d'Inières FRFR373 L'Alzou de sa source au confluent de l'Aveyron FRFR373_1 Le Roudillou FRFR373_2 L'Alze FRFR373_3 L'Alzure FRFR373_4 L'Algouse FRFR377 La Serène de sanvensa de sa source au confluent de l'Aveyron FRFR377_1 Ruisseau de Marmont FRFR377_2 La Petite Serène FRFR377_4 Ruisseau de Cassurex									
Estimation des coûts et financements (2018-2022)											
Année	Action	Nature de la dépense	Coût estimatif	Plan de financement prévisionnel							
				Agence de l'Eau		Région Occitanie				SMBV2A	
2017	RESS-6		ANIM-1								
2018	RESS-6		ANIM-1								
2019	RESS-6		ANIM-1								
2020	RESS-6		ANIM-1								
2021	RESS-6		ANIM-1								
TOTAL			ANIM-1								

NON VALIDE

Commentaires	Il s'agit des missions de l'animateur du contrat rivière identifiées financièrement dans la fiche action ANIM-1
Indicateur de suivi	Participations aux réunions
Partenaires	Services de l'état (DDT, DREAL, préfecture, DRAFF), AEAG, Organisme Unique

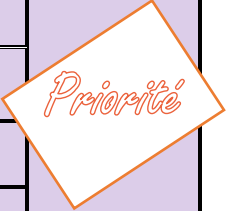
NON VALIDE

UNE ORGANISATION LÉGITIME ET PERENNE

DOCUMENT DE TRAVAIL

**SE Doter de MOYENS FINANCIERS ET TECHNIQUES
PERMETTANT LA MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE RIVIÈRE**

NON VALIDE

ACTION ANIM	<u>Enjeux</u> : Une organisation légitime et pérenne			
	<u>Objectif</u> : Se doter de moyens financiers et techniques permettant la mise en œuvre du contrat de rivière			
	Action : Animer et coordonner les actions du contrat de rivière Aveyron Amont			
	<u>Orientation(s) SDAGE</u> : A1, A2			
	<u>Mesure(s) PDM UHR</u> : GOUV02			
				
			Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)	SMBV2A
			Année(s) de réalisation	2019 à 2023
			Actions pré requises	Néant
Actions liées				
Priorité	FORTE : participe à atteindre les objectifs de bon état des masses d'eau fixés - Mutualisation et structuration des services			
Contexte	Le syndicat mixte du bassin versant Aveyron amont(SMBV2A) a pour objet la gestion et l'aménagement durables des cours d'eau et milieux associés de son territoire. Le Syndicat portera les actions présentant un caractère d'intérêt commun au bassin Aveyron. À travers ses attributions, le Syndicat concourt à la gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques dans la perspective d'avoir une eau de qualité et une ressource durable. Il est notamment en charge de l'animation et de la concertation des programmes de gestion intégrée de l'eau (SAGE, contrat de rivière,)			
Description technique	✓ ANIM-1, Animation du contrat de rivière <u>Ce qui a été fait</u> : 1 chargé de mission à plein temps assure l'émergence du contrat de rivière <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : Les missions de l'animation du contrat de rivière Aveyron amont sont les suivantes : organiser le secrétariat du Comité de Rivière, sensibiliser les maîtres d'ouvrages du bassin versant à la gestion intégrée, impulser la mise en œuvre des actions identifiées dans le contrat de rivière, coordonner et suivre les actions, renseigner le tableau de bord et rendre compte régulièrement de l'avancée du contrat de rivière aux membres du comité de rivière, assurer la communication autour du contrat de rivière, assister et conseiller les acteurs du bassin versant. ✓ ANIM-2, Animation de démarches territoriales <u>Ce qui a été fait</u> : 1 chargé de mission à plein temps assure l'animation du contrat territorial Serène <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : Les missions de l'animation du contrat de territorial sont les suivantes : le montage technique et financier des actions, la coordination et le suivi de tous les intervenants et de la mise en œuvre des actions, l'évaluation des actions en fonction des indicateurs de suivi, la communication – sensibilisation. Il est proposé de poursuivre la dynamique sur la Serène et d'enclencher de nouvelles dynamiques sur d'autres bassins avec des problématiques agricoles. Ceci engendrerait, à partir de 2019, un temps partiel d'animation dédiée au BV de la Serène (¼ temps à ¾ temps). Le bilan du contrat Serène, réalisé fin d'année 2018 – début 2019, permettra d'identifier les dynamiques à poursuivre, de définir les actions complémentaires à engager, de calibrer le temps d'animation sur le bassin des Serènes, ... En parallèle en 2019-2020 un état des lieux - diagnostic sera réalisé sur les bassins versants de l'Olip et de la Briane. L'analyse de l'état des masses d'eau et des pressions impactantes permettra d'identifier les actions à mettre en œuvre et d'estimer le temps d'animation nécessaire.			

NON VALIDE

DOCUMENT DE TRAVAIL

	✓ ANIM-3, Animation des programmes milieux aquatiques Ce qui a été fait : la cellule rivière du SMBV2A comprend 3 techniciens rivières déclinant 3 PPG : haute vallée, moyenne vallée et basse vallée. Avec l'émergence d'un syndicat de bassin, une forte complémentarité a été mise en œuvre entre les trois techniciens. Ce qu'il est prévu de réaliser : Conforter l'expertise des techniciens rivières et accroître l'animation sur le territoire au vu de l'ambition des actions présentées dans les PPG. ✓ ANIM-4, Renforcer les partenariats techniques Ce qu'il est prévu de réaliser : renforcer les partenariats techniques avec des structures disposant de compétences complémentaires à celles du personnel du syndicat et nécessaires à la mise en œuvre de certaines opérations (Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques, ADASEA, Chambre d'Agriculture, Chambre du Commerce et de l'Industrie, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Animateur des sites Natura 2000, Parc Naturel Régional des Grands Causses ...).										
Localisation											
Masse d'eau	Bassin versant										
Estimation des coûts et financements (2018-2022)											
Année	Action	Maitre d'ouvrage	Coût estimatif	Plan de financement prévisionnel							
				Agence de l'Eau		Région Occitanie		SMBV2A			
				x	70% à 60%	x	10%	x	40 à 20%		
2019	ANIM-1	SMBV2A	60 000 €	x	42 000 €	x	6 000 €	x	12 000 €		
	ANIM-2	SMBV2A	65 000 €	x	45 500 €			x	19 500 €		
	ANIM-3	SMBV2A	150 000 €	x	90 000 €			x	60 000 €		
	ANIM-4		Animation								
2020	ANIM-1	SMBV2A	60 000 €	x	42 000 €	x	6 000 €	x	12 000 €		
	ANIM-2	SMBV2A	65 000 €	x	45 500 €			x	19 500 €		
	ANIM-3	SMBV2A	150 000 €	x	90 000 €			x	60 000 €		

NON VALIDE

	ANIM-4		Animation								
2021	ANIM-1	SMBV2A	60 000 €	x	42 000 €	x	6 000 €	x	12 000 €		
	ANIM-2	SMBV2A	65 000 €	x	45 500 €			x	19 500 €		
	ANIM-3	SMBV2A	150 000 €	x	90 000 €			x	60 000 €		
	ANIM-4		Animation								
2022	ANIM-1	SMBV2A	60 000 €	x	42 000 €	x	6 000 €	x	12 000 €		
	ANIM-2	SMBV2A	65 000 €	x	45 500 €			x	19 500 €		
	ANIM-3	SMBV2A	150 000 €	x	90 000 €			x	60 000 €		
	ANIM-4		Animation								
2023	ANIM-1	SMBV2A	60 000 €	x	42 000 €	x	6 000 €	x	12 000 €		
	ANIM-2	SMBV2A	65 000 €	x	45 500 €			x	19 500 €		
	ANIM-3	SMBV2A	150 000 €	x	90 000 €			x	60 000 €		
	ANIM-4		Animation								
TOTAL											
Commentaires											
Indicateur de suivi		Rapport d'activité, nombre d'ETP pour l'animation des programmations, convention de partenariats									
Partenaires		Agence de l'eau Adour-Garonne, Conseil Régional, Comité Rivière									
Suite à donner pour finaliser la fiche action											

NON VALIDE

**ÊTRE ASSOCIÉ AUX AUTRES STRUCTURES GESTIONNAIRES
DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE PRÉVENTION DES
INONDATIONS DU BASSIN VERSANT**

NON VALIDE

ACTION GOUV	<u>Enjeux</u> : Une organisation légitime et pérenne	
	<u>Objectif</u> : Être associé aux autres structures gestionnaires des milieux aquatiques et de prévention des inondations du bassin versant	
	Action : Renforcer la gestion à l'échelle des bassins versants	
	<u>Orientation(s) SDAGE</u> : A1, A2	
	<u>Mesure(s) PDM UHR</u> : GOUV02	
Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)		SMBV2A
Année(s) de réalisation		2019 à 2023
Actions pré requises		Néant
Actions liées		
Priorité	MOYENNE: participe à atteindre les objectifs de bon état des masses d'eau fixés - Mutualisation et structuration des services	
Contexte	Le bassin versant Aveyron amont est en totalité dans la région Occitanie, et en grande majorité dans le département de l'Aveyron (12). 8 communes du périmètre du projet sont localisées sur deux autres départements : Lozère et Tarn-et-Garonne. Les schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI), ont acté au 1^{er} janvier 2017 les nouveaux périmètres intercommunaux. Ainsi, 14 intercommunalités couvrent le bassin versant Aveyron amont au lieu de 21 EPCI-FP en 2016. À noter néanmoins que les périmètres de ces intercommunalités ne coïncident pas avec les périmètres de sous bassins versants. En effet, ces structures sont à cheval sur 2 à 4 périmètres de gestion : Lot, Viaur, Tarn, Aveyron aval, Aveyron Amont. La limite réelle du bassin versant Aveyron amont est mal connue. En effet, des causses karstiques et leurs réseaux souterrains associés délimitent le bassin : sur la partie est et sud-est (Grands Causses), sur la frange nord-est (depuis le Causse de Sauveterre jusqu'au Causse Comtal), sur la partie nord-ouest du territoire avec le Causse de Montbazens, ainsi que sur la frange sud-ouest (Causse du Quercy). Seul les études hydrogéologiques diligentées par le PNR des Grands Causses permettent de connaître les limites hydrogéologiques de la frange est et sud-est (Grands Causses)	
Description technique	✓ GOUV-1, Associer toutes les communes et intercommunalités du bassin versant hydrologique Aveyron amont au SMBV2A <u>Ce qui a déjà été réalisé</u> : en 2017, 10 EPCI-FP adhèrent au SMBV2A, représentant environ 95% de la surface de bassin versant. <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : modification du périmètre du SMBV2A afin de le faire correspondre aux limites du bassin hydrographique, si possible hydrogéologique. Cette modification de périmètre nécessite une harmonisation de la limite retenue avec les structures gestionnaires limitrophes afin de garantir l'absence de territoire orphelin. ✓ GOUV-2, Créer un lien avec les structures à l'aval du bassin versant Aveyron amont <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : le contrat de rivière fait partie de l'UHR Aveyron. Des échanges sont prévus avec les structures gestionnaires des milieux aquatiques situées à l'aval afin d'assurer une cohérence et une continuité des actions entreprises dans le cadre du contrat de rivière. ✓ GOUV-3, Faciliter l'émergence d'une structure à l'échelle du grand bassin versant Tarn Aveyron	

NON VALIDE

DOC Ce qu'il est prévu de réaliser : le contrat de rivière fait partie de l'UHR Tarn Aveyron. La commission territoriale Tarn Aveyron a engagé une réflexion sur une structuration à l'échelle de cet UHR. Il s'agira de participer aux échanges afin de faire valoir les spécificités et orientations prises dans le contrat de rivière Aveyron Amont et d'assister l'émergence d'une structuration à l'échelle Tarn Aveyron.											
Localisation	<i>Carte du bassin versant</i>										
Masse d'eau	Bassin versant										
Estimation des coûts et financements (2018-2022)											
Année	Action	Maitres d'ouvrages	Coût estimatif	Plan de financement prévisionnel							
				Agence de l'Eau		Région Occitanie		SMBV2A			
				x	70%	x	10%	x	20%		
2018	GOUV-1	SMBV2A	ANIM-1								
	GOUV-2	SMBV2A	ANIM-1								
	GOUV-3	SMBV2A	ANIM-1								
2019	GOUV-1	SMBV2A	ANIM-1								
	GOUV-2	SMBV2A	ANIM-1								
	GOUV-3	SMBV2A	ANIM-1								
2020	GOUV-1	SMBV2A	ANIM-1								
	GOUV-2	SMBV2A	ANIM-1								
	GOUV-3	SMBV2A	ANIM-1								
2021	GOUV-1	SMBV2A	ANIM-1								
	GOUV-2	SMBV2A	ANIM-1								
	GOUV-3	SMBV2A	ANIM-1								
2022	GOUV-1	SMBV2A	ANIM-1								

NON VALIDE

	GOUV-2	SMBV2A	ANIM-1								
	GOUV-3	SMBV2A	ANIM-1								
TOTAL			ANIM-1								
Commentaires		Il s'agit des missions de l'animateur du contrat de rivière, identifiées financièrement dans la fiche action ANIM-1									
Indicateur de suivi		Arrêté de modification du périmètre d'intervention, participation aux réunions de bassin versant Aveyron et Tarn Aveyron									
Partenaires		Membres du comité de rivière Aveyron-amont, agence de l'eau Adour-Garonne, EPCI-FP									

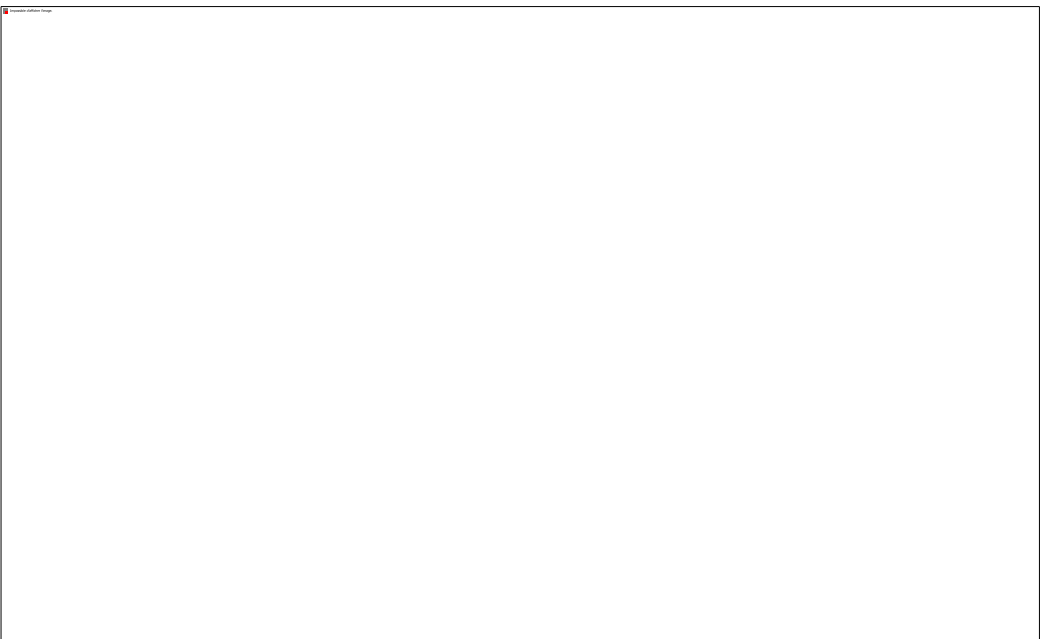
NON VALIDE

**CONFORTE LA DYNAMIQUE DE BASSIN VERSANT :
SOLIDARITÉ AMONT-AVAL ET URBAIN-RURAL**

NON VALIDE

ACTION COM	<u>Enjeux</u> : Une approche concertée sur les questions de l'eau	
	<u>Objectif</u> : Conforter la dynamique de bassin versant : solidarité amont-aval et urbain-rural	
	Action : Avoir une ligne de conduite concertée et partagée pour créer une cohésion de bassin versant	
	<u>Orientation(s) SDAGE</u> : A1, A2	
	<u>Mesure(s) PDM UHR</u> : GOUV02	
Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)		Animation : SMBV2A et/ou CPIE
Année(s) de réalisation		2019 à 2023
Actions pré requises		Néant
Actions liées		
Priorité	FAIBLE : renforce la gestion intégrée et conforte l'atteinte les objectifs de bon état - Conforter une vision de bassin versant	
Contexte	Le comité de rivière rassemble des instances diverses qui vont devoir se forger une philosophie commune sur des zones très variées : allant de zones de cause extensives, aux plateaux du ségala très agricoles, en passant par les pôles urbains du département. L'idée est de démontrer l'intérêt des actions engagées, "si tout le monde trouve logique que les routes soient entretenues, l'entretien d'une rivière peut soulever plus d'interrogations", de renforcer le rôle des élus (premiers interlocuteurs des riverains), et de rendre compte de l'utilisation de l'argent public.	
Description technique	L'objectif est de tenir des positions et un discours communs à l'échelle du bassin (notion de solidarité). Les membres du comité de rivière doivent être informés des problématiques et actions mises en œuvre par la cellule d'animation. L'accroissement des liens entre les instances est recherché. ✓ COM-1, Organiser des visites de terrain : <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : une fois par an, à l'occasion d'un comité rivière, proposer aux membres une visite de terrain soit généraliste pour découvrir un sous bassin versant, soit thématique. Tout au long de l'année, informer, pour éventuelles participations, les membres du comité de rivière sur les différentes journées de sensibilisation programmées. ✓ COM-2, Participer aux réunions des instances pour expliquer les actions en cours sur le territoire : <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : présenter aux élus des EPCI-FP adhérents au syndicat des actions en cours à l'occasion de sollicitations, de manifestations et des instances des membres du comité de rivière. ✓ COM-3, Organiser des visites de terrain à destination des élus des adhérents du SMBV2A (EPCI-FP et communes) afin de présenter la trame verte, bleu et turquoise du bassin versant : <u>Ce qui a déjà été réalisé</u> : en 2018 le SMBV2A et le CPIE ont présenté aux élus de la CC Grand Villefranchois la trame verte et bleu de leur territoire. Cette journée d'information grâce à des séquences techniques en salle et des visites sur le terrain a permis d'aborder les concepts, les atouts et la multifonctionnalité de la trame verte et bleu. Cette animation a notamment permis de	

NON VALIDE

DOCUMENT DE TRAVAIL porter à connaissance l'état des lieux des milieux aquatiques et les actions initiées. L'enjeu est de sensibiliser les élus à la gestion des milieux aquatiques afin de faciliter leur prise en compte les projets d'urbanisme. <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : organiser, en concertation avec le CPIE, des visites de terrain à destination des élus des adhérents du SMBV2A (EPCI-FP et communes) afin de présenter la trame verte, bleu et turquoise du bassin versant. Afin de garantir une meilleure appropriation des concepts, le format des séquences techniques et des visites de terrains seront adaptés à chaque territoire selon les enjeux milieux aquatiques, les besoins et les attentes des EPCI-FP. Il sera réalisé entre 10 (1 intervention par EPCI-FP) et 5 (1 intervention par « bassin versant » type : « sources de l'Aveyron », « haute vallée », « moyenne vallée – Rodez Agglomération », « les Maresques », « l'Alzou »).											
Localisation											
Masse d'eau	Bassin versant										
Estimation des coûts et financements (2018-2022)											
Année	Action	Maitres d'ouvrages	Coût estimatif	Plan de financement prévisionnel							
				Agence de l'Eau		Région Occitanie				SMBV2A	
				70 %		10 %		... %		20 %	
2019		COM-1	ANIM-1								
		COM-2	ANIM-1								
		COM-3	1 500 €								
2020		COM-1	ANIM-1								
		COM-2	ANIM-1								
		COM-3	1 500 €								
2021		COM-1	ANIM-1								
		COM-2	ANIM-1								

NON VALIDE

		COM-3	1 500 €										
2022		COM-1	ANIM-1										
		COM-2	ANIM-1										
		COM-3	1 500 €										
2023		COM-1	ANIM-1										
		COM-2	ANIM-1										
		COM-3	1 500 €										
TOTAL			ANIM-1										
Commentaires		Il s'agit des missions de l'animateur du contrat de rivière identifiées financièrement dans la fiche action ANIM-1 COM-3 : il s'agit d'un forfait par journée comprenant les repas des participants et leurs acheminements aux visites de terrains en autobus.											
Indicateur de suivi		Visite de terrain, participation aux réunions de différentes instances											
Partenaires		Membres du comité de rivière Aveyron-amont, agence de l'eau Adour-Garonne, EPCI-FP											

NON VALIDE

ACTION COM	<u>Enjeux</u> : Une approche concertée sur les questions de l'eau	
	<u>Objectif</u> : Être associé aux grands projets d'aménagements	
	Action : Participer aux projets concernant le grand et petit cycle de l'eau	
	<u>Orientation(s) SDAGE</u> : A1, A2	
	<u>Mesure(s) PDM UHR</u> : GOUV02	
Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)		Animation : SMBV2A
Année(s) de réalisation		2019 à 2023
Actions pré requises		Néant
Actions liées		Action E2, B3 du contrat territorial Serène
Priorité	MOYENNE : participe à atteindre les objectifs de bon état des masses d'eau fixés - Mutualisation et structuration des services	
Contexte	L'aménagement du territoire peut influencer de manière notable la ressource en eau et les milieux aquatiques. La gestion des eaux pluviales et de l'assainissement a été identifiée comme un enjeu majeur respectivement sur les volets prévention des inondations et amélioration de la qualité des masses d'eau superficielles. Afin d'éviter une augmentation du risque de dégradation, l'objectif de l'action est de participer aux projets d'aménagement dès le début des réflexions, afin d'anticiper les impacts sur les milieux aquatiques concernés par le projet.	
Description technique	✓ <u>COM-4, Accompagner les collectivités du bassin Aveyron amont dans la déclinaison de leurs compétences urbanisme et petit cycle de l'eau (AEP, assainissement, eaux pluviales, ...)</u> <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : s'informer sur les planifications en cours en lien avec l'occupation des sols (SCOT, PLUI, PLU, ...) ou la gestion du petit cycle de l'eau (schéma directeur d'assainissement ou d'adduction en eau potable), participer aux réunions de travail et proposer au besoin des solutions/alternatives. ✓ <u>COM-5, Assurer un rôle de veille pour les projets du territoire ayant un impact potentiel sur les milieux aquatiques</u> <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : de grands projets d'aménagements, comme la construction d'une voie express longeant l'Aveyron dans la partie amont du bassin versant, sont prévus au cours des prochaines années. Pour garantir la cohérence entre les actions du contrat de rivière et ces projets, il est nécessaire d'associer la structure porteuse à tout projet ayant un impact potentiel sur les milieux aquatiques.	

NON VALIDE

DOCUMENT DE TRAVAIL											
Localisation											
Masse d'eau		Bassin versant									
Estimation des coûts et financements (2018-2022)											
Année	Action	Maitres d'ouvrages	Coût estimatif	Plan de financement prévisionnel							
				Agence de l'Eau		Chambre Consulaire				SMBV2A	
					50 %		25 %		...		25 %
2018		COM-4	ANIM-1								
		COM-5	ANIM-1								
2019		COM-4	ANIM-1								
		COM-5	ANIM-1								
2020		COM-4	ANIM-1								
		COM-5	ANIM-1								
2021		COM-4	ANIM-1								
		COM-5	ANIM-1								
2022		COM-4	ANIM-1								
		COM-5	ANIM-1								
TOTAL			ANIM-1								
Commentaires		Il s'agit des missions de l'animateur du contrat de rivière identifiées financièrement dans la fiche action ANIM-1									

NON VALIDE

Indicateur de suivi	Nombre de démarches accompagnées ; nombre de démarches engagées
Partenaires	SCOT, EPCI-FP,DDT, DREAL, ...

NON VALIDE

DOCUMENT DE TRAVAIL
**UNE APPROCHE CONCERTÉE SUR LES QUESTIONS DE
L'EAU**

**IMPLIQUER LA POPULATION DANS LA PRÉSERVATION DES
MILIEUX AQUATIQUES**

NON VALIDE

ACTION SENSIBILI	<u>Enjeux</u> : Une approche concertée sur les questions de l’eau	
	<u>Objectif</u> : Impliquer la population dans la préservation des milieux aquatiques	
	<u>Action : Sensibilisation scolaires</u>	
	<u>Orientation(s) SDAGE</u> : A1, A2	
	<u>Mesure(s) PDM UHR</u> : GOUV02	
<u>Maître(s) d’ouvrage(s) identifié(s)</u>		Animation : SMBV2A Maîtres d’ouvrage : SMBV2A, CPIE, LPO, FDAPPMA, AEAG, ADASEA D’OC, service ENS département, AHP12, ...
<u>Année(s) de réalisation</u>		2019 à 2023
<u>Actions pré requises</u>		Néant
<u>Actions liées</u>		PPGs, CT Serène
<u>Priorité</u>	MOYENNE: participe à atteindre les objectifs de bon état des masses d’eau fixés - Conforter une vision de bassin versant	
<u>Contexte</u>	La sensibilisation dès le plus jeune âge est une véritable plus-value pour les futurs (ou potentiels) habitants du territoire. Ce type d'action est fortement apprécié par les écoles et peut facilement s'intégrer aux programmes scolaires. Cette action s’adresse avec des formats différents, à trois niveaux de scolarité : les primaires avec la découverte d’un milieu aquatique (cours d’eau, étang ou zone humide) à proximité immédiate de leur établissement, les collégiens avec une approche multithématique de la gestion intégrée de l’eau, les lycées professionnels avec des cas pratiques et expérimentations intégrés à leurs formations sur la gestion de l'environnement et de l'eau.	
<u>Description technique</u>	✓ <u>SENSIBILI-1, Mon école mon cours d’eau</u> <u>Ce qui existe déjà</u> : le SMBV2A propose des animations gratuites pour l'école sur 1/2 journée, sur la thématique de la découverte des milieux aquatiques. L'objectif est de sensibiliser les élèves à la fragilité de l’écosystème aquatique de façon ludique, en s’appuyant sur un exemple local (ateliers en bord de rivière). Chaque année il est fait appel à un prestataire sur la base d'une mise en concurrence annuelle (CPIE, École de pêche, LPO...). <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : au vu du retour d’expérience et de la volonté locale (demandes des écoles et des collectivités) il s’agira de continuer l’opération Mon École Mon Cours D’eau. Tous les ans 40 classes du bassin versant Aveyron Amont pourront bénéficier de l'opération. ✓ <u>SENSIBILI-2, Les pieds dans l’eau au collège</u>, comprendre les enjeux et actions de la gestion des milieux aquatiques <u>Ce qui existe déjà</u> : le département de l'Aveyron propose aux 6^{ème} et 5^{ème} des animations de 2 heures sur les Espaces Naturel Sensibles du territoire : « Collegi'ENS ». Depuis plusieurs années, le SMBV2A participe aux animations sur le site de Maymac à Rignac. Cette intervention du syndicat permet d'aborder sur site l’enjeu de la gestion intégrée à l’échelle du bassin versant et de présenter des actions concrètes de préservation et restauration des milieux aquatiques. <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : poursuivre et renforcer le partenariat avec le Département dans le cadre de « Collégi’ENS », sur les sites en lien avec les milieux aquatiques du bassin versant. Promouvoir et coordonner l’organisation sur le bassin versant des cycles de conférences de l’Agence de l’Eau Adour Garonne, dans le cadre d’un parcours coordonné « Clés en mains » pour	

NON VALIDE

DOCUMENT DE TRAVAIL

les classes participant déjà à « Collégi'ENS », permettant d'allier une vision globale de la gestion intégrée aux visites de terrain concrètes.

✓ **SENSIBILI-3, Expérimentation avec les lycées professionnels**

Ce qui existe déjà : participation auprès des lycées professionnels agricoles du bassin versant, selon les opportunités, à des projets pédagogiques sur la préservation des milieux aquatiques et à la gestion durable de la ressource en eau.

Ce qu'il est prévu de réaliser : des modules pédagogiques seront mis en place afin de tester les pratiques innovantes contribuant au bon fonctionnement des milieux aquatiques tout en maintenant une activité économique productive. Il s'agira, par exemple, d'enseignements et d'expérimentations agricoles sur l'agro-pastoralisme en prairies humides (rendement et valeur fourragère, suivi sanitaire des troupeaux, ...), sur l'implantation de haies double rang (choix des essences et de la localisation d'implantation,). Des modules spécifiques seront également co-construit avec le monde de l'artisanat et de l'industrie par exemple à destination des formations de mécanique, peinture, coiffure, BTP et forestier, paysagistes, restauration ... sur les Au besoin ces journées associeront des experts dans le domaine : conseillers des chambres consulaires, de la cellule d'assistance technique zones humides, de l'association arbres haies et paysages, ...

Localisation

Masse d'eau

Bassin versant

Estimation des coûts et financements (2018-2022)

Année	Action	Maitres d'ouvrages	Coût estimatif	Plan de financement prévisionnel							
				Agence de l'Eau		Conseil Départemental				SMBV2A	
					100 à 50 %		100 à 25 %		... %		40 à 20 %
2018	SENSIBILI-1	SMBV2A	14 000 €	x	7 000 €	x	3 500 €			x	3 500 €
	SENSIBILI-3	CA12 - CATZH - AHP ...						x			
	SENSIBILI-3	SMBV2A	ANIM-1 ; 2 ; 4 (7 jours)	x						x	
2019	SENSIBILI-1	SMBV2A	14 000 €	x	7 000 €	x	3 500 €			x	3 500 €

NON VALIDE

DOCUMENT	SENSIBILI-3	CA12 - CATZH - AHP ...					x		MAIL	
	SENSIBILI-3	SMBV2A	ANIM-1 ; 2 ; 4 (7 jours)	x					x	
2020	SENSIBILI-1	SMBV2A	14 000	x	7 000 €	x	3 500 €		x	3 500 €
	SENSIBILI-2	AEAG – CD12		x		x				
	SENSIBILI-2	SMBV2A	ANIM-4 (7 jours)	x		x			x	
	SENSIBILI-3	CA12 - CATZH - AHP ...					x			
	SENSIBILI-3	SMBV2A	ANIM-1 ; 2 ; 4	x					x	
2021	SENSIBILI-1	SMBV2A	14 000	x	7 000 €	x	3 500 €		x	3 500 €
	SENSIBILI-2	AEAG – CD12		x		x				
	SENSIBILI-2	SMBV2A	ANIM-4 (7 jours)	x		x			x	
	SENSIBILI-3	CA12 - CATZH - AHP ...					x			
	SENSIBILI-3	SMBV2A	ANIM-1 ; 2 ; 4	x					x	
2022	SENSIBILI-1	SMBV2A	14 000	x	7 000 €	x	3 500 €		x	3 500 €
	SENSIBILI-2	AEAG – CD12		x		x				
	SENSIBILI-2	SMBV2A	ANIM-4 (7 jours)	x		x			x	
	SENSIBILI-3	CA12 - CATZH - AHP ...					x			
	SENSIBILI-3	SMBV2A	ANIM-1 ; 2 ; 4	x					x	
TOTAL									x	17 500 €
Commentaires		SENSIBILI-1 : 7 000€/an pour animations par un prestataire externe, + frais de maîtrise d’œuvre en fonctionnement (7 jours par an), les éventuels déplacements étant pris en charge directement par les établissements scolaires si nécessaire (cas où absence de site propice dans un rayon de 2km) SENSIBILI-2 : Coût de fonctionnement compris dans le poste de technicien rivière (opération coordonnée directement par le SMBV2A et participation à l’opération existante sous MO du Département), à hauteur de x journées par an, comprenant l’animation dans le cadre de Collégi’ENS et la promotion-coordination des cycles de conférence. SENSIBILI-3 : Cette opération est portée par les partenaires dans le cadre de leurs opérations de sensibilisation et est comprise, en fonction de leur nature, dans les postes d’animateurs ou de technicien rivière (ANIM-1 ; 2 ; 4) pour le SMBV2A.								
Indicateur de suivi		Nombre de journées réalisées, Nombre d’élèves sensibilisés								
Partenaires		SMBV2A, CPIE, LPO, FDAPPMA, AEAG, ADASEA D’OC, service ENS département ...								

NON VALIDE

ACTION SENSIBILI	<u>Enjeux</u> : Une approche concertée sur les questions de l'eau	
	<u>Objectif</u> : Impliquer la population dans la préservation des milieux aquatiques	
	Action : Promouvoir les pratiques innovantes (agricoles, industrielles, sylvicoles, urbaines...) conciliant usage et préservation des milieux aquatiques	
	<u>Orientation(s) SDAGE</u> : A9 – A10 – B10 – B11 - B13	
	<u>Mesure(s) PDM UHR</u> : GOU02 - AGR04	
Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)		SMBV2A et Chambres Consulaires
Année(s) de réalisation		2019 à 2023
Actions pré requises		Néant
Actions liées		CT Serène
Priorité	MOYENNE: participe à atteindre les objectifs de bon état des masses d'eau fixés - Conforter une vision de bassin versant	
Contexte	Les programmes territorialisés, identifiés précédemment, ont pour objectif l'amélioration de l'état des milieux aquatiques à travers des expérimentations locales. Partager à l'échelle du bassin versant les actions approuvées localement est un levier fort pour permettre à d'autres acteurs de s'engager.	
Description technique	L'objectif est de favoriser les échanges entre des acteurs qui rencontrent des problématiques et ceux qui ont mis en place des solutions alternatives conciliant leur usage et la préservation des milieux aquatiques ✓ <u>SENSIBILI-4, organisation d'événements techniques :</u> <u>Ce qui a été fait</u> : sur le territoire des Serènes, organisation et mise en œuvre d'une journée technique annuelle à destination des professionnels agricoles (agriculteurs, techniciens agricoles, etc...), avec évocation d'un sujet différent chaque année. <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : continuer les journées à destination des agriculteurs et organiser, sur le même principe des événements annuels à destination des autres secteurs d'activités. La communication sur ces journées s'effectuera : par voie directe auprès des professionnels des territoires pilotes, par voie dématérialisée, presse et réseaux sociaux pour les acteurs du bassin versant. ✓ <u>SENSIBILI-5, « boîte à outils pour partager » :</u> <u>Ce qui a été fait</u> : réalisation et diffusion de « fiches techniques » de « guide technique », en ciblant prioritairement les exploitants agricoles ou les propriétaires riverains des cours d'eau. <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : l'idée est de "mettre en commun" des conseils pratiques (guide, fiche technique, vidéo...) de manière virtuelle (il n'y a pas de face à face et on se sert prioritairement des outils numériques). "Mettre en commun", cela implique que ce n'est pas une seule personne qui anime et participe, mais bien qu'il y ait un échange entre tous. L'outil à privilégier pour des échanges interactifs tout au long de l'année serait un blog ou une chaîne vidéo type youtube permettant à tous d'insérer des contenus de diverses natures et niveaux de technicité, par différents intervenants (partenaires techniques, élus, acteurs ...). Il est précisé que du temps d'animateur est à prévoir, afin d'assurer une modération des contenus. Une	

NON VALIDE

DOCUMENT DE TRAVAIL		extraction annuelle, sous la forme d'une lettre, sera réalisée afin de faire un point plus précis sur les actions phares et continuer à dynamiser le réseau.									
Localisation											
Masse d'eau		Bassin versant									
Estimation des coûts et financements (2018-2022)											
Année	Action	Maitres d'ouvrages	Coût estimatif	Plan de financement prévisionnel							
				Agence de l'Eau		Chambre Consulaire				SMBV2A	
					50 %		25 %		... %		25 %
2018	SENSIBILI-4		2 350€	x	1 175 €	x	587,5 €			x	587,5 €
	SENSIBILI-5		5 000 €	x	2 500 €	x	1 250 €			x	1 250 €
2019	SENSIBILI-4		2 350€	x	1 175 €	x	587,5 €			x	587,5 €
	SENSIBILI-5		5 000 €	x	2 500 €	x	1 250 €			x	1 250 €
2020	SENSIBILI-4		2 350€	x	1 175 €	x	587,5 €			x	587,5 €
	SENSIBILI-5		5 000 €	x	2 500 €	x	1 250 €			x	1 250 €
2021	SENSIBILI-4		2 350€	x	1 175 €	x	587,5 €			x	587,5 €
	SENSIBILI-5		5 000 €	x	2 500 €	x	1 250 €			x	1 250 €
2022	SENSIBILI-4		2 350€	x	1 175 €	x	587,5 €			x	587,5 €
	SENSIBILI-5		5 000 €	x	2 500 €	x	1 250 €			x	1 250 €

NON VALIDE

TOTAL		36 750 €	x	18 375 €	x	9 187,5 €		x	9 187,5 €
Commentaires	SENSIBILI-4 : Pour l'organisation d'un événement, il faut prévoir : la rémunération de 2 intervenants pendant 2 journées (avec 1 journée de préparation et 1 journée d'intervention) = 2 intervenants X 2 j X 450 €/j = 1800 € et des frais divers = 550 €. Soit au total 2 350 € par événement. SENSIBILI-5 : pour la boîte à outils, l'estimation financière correspond uniquement au coût d'édition et de diffusion de fiches techniques (1 lettre à 200 exemplaires, représentant un investissement de 500 €) et de guide technique (1 guide à 500 exemplaires, représentant un investissement de 4 500 €). Le coût lié à la rédaction des fiches et à l'animation du blog est réalisé directement par le personnel du SMBV2A (ANIM).								
Indicateur de suivi	nombre d'événements, nombre d'articles techniques								
Partenaires	AEAG, CMA, CCI, CA, FD CUMA, CATZH, AHP, ...								
Suite à donner pour finaliser la fiche action	- Discuter du partenariat avec les chambres consulaires des labels type ecodephy								

NON VALIDE

DOCUMENT DE TRAVAIL

ACTION SENSIBILI	<u>Enjeux</u> : Une approche concertée sur les questions de l'eau	
	<u>Objectif</u> : Impliquer la population dans la préservation des milieux aquatiques	
	Action : Sensibiliser le grand public et l'inciter à l'action	
	<u>Orientation(s) SDAGE</u> : A9 – A10 – B10 – B11 - B13	
	<u>Mesure(s) PDM UHR</u> : GOU02 - AGR04	
Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)		SMBV2A
Année(s) de réalisation		2019 à 2023
Actions pré requises		Néant
Actions liées		CT Serène, PPG
Priorité	MOYENNE: action qui renforce la gestion intégrée et conforte l'atteinte des objectifs de bon état des masses d'eau - conforter une vision de bassin versant	
Contexte	Le volet sensibilisation est un axe essentiel dans la gestion intégrée des cours d'eau et bassins versants associés. L'implication de la population du bassin versant Aveyron amont est indispensable pour atteindre durablement les objectifs fixés par le contrat de rivière. Les objectifs de cette communication-sensibilisation sont : informer le public sur l'état des milieux aquatiques et de la ressource en eau et les pressions qui s'y exercent, présenter les actions entreprises, impliquer la population dans la reconquête du bon état, ... La communication se déclinera en deux volets : - Utilisation des outils numériques, dont le site internet du SMBV2A pour informer les habitants sur les actions entreprises - Création d'outils de communication diversifiés : jeu de cartes sur les milieux aquatiques, posters, journées ludiques, panneaux « noms des cours d'eau »,....	
Description technique	✓ <u>SENSIBILI-6, Actualiser le site internet du SMBV2A</u> <u>Ce qui a déjà été réalisé</u> : création d'un site internet aveyronamont.fr et mise à jour mensuelle <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : décrire et illustrer les actions entreprises sur le bassin versant, mettre en téléchargement les divers outils créés, actualiser le site internet ✓ <u>SENSIBILI-7, Création d'outils de communication diversifiés</u> <u>Ce qui a déjà été réalisé</u> : édition annuelle d'un bulletin d'informations, diffusion d'une bande dessinée, réalisation du guide du riverain et autres fiches techniques ou plaquettes, parutions régulières dans la presse locale et spécialisée, participation à des émissions de télévision ou de radio, participation à des soirées de conférences. <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : plus les formats de communication sont variés, plus le public touché est important. On peut citer par exemple des formats écrits à diffuser (type lettres d'informations, plaquettes, posters, ...), des formats écrits <i>in situ</i> (panneaux nom de cours d'eau, ...), des formats ludiques (jeux, BDs, ...), des animations directes (organisation d'une fête de la rivière, randonnées découvertes ...)	

NON VALIDE

DOCUMENT DE TRAVAIL												
Localisation												
Masse d'eau				Bassin versant								
Estimation des coûts et financements (2018-2022)												
Année	Action	Maitres d'ouvrages	Coût estimatif	Plan de financement prévisionnel								
				Agence de l'Eau				Europe (LEADER)		SMBV2A		
					50 %		... %		... %		50 à 25 %	
2018	SENSIBILI-6	SMBV2A	50 €	x	25 €						x	25 €
	SENSIBILI-7	SMBV2A	5 000 €	x	2 500 €	x		x		x	1 000 €	
2019	SENSIBILI-6	SMBV2A	50 €	x	25 €						x	25 €
	SENSIBILI-7	SMBV2A	5 000 €	x	2 500 €	x		x		x	1 000 €	
2020	SENSIBILI-6	SMBV2A	50 €	x	25 €						x	25 €
	SENSIBILI-7	SMBV2A	5 000 €	x	2 500 €	x		x		x	1 000 €	
2021	SENSIBILI-6	SMBV2A	50 €	x	25 €						x	25 €
	SENSIBILI-7	SMBV2A	5 000 €	x	2 500 €	x		x		x	1 000 €	
2022	SENSIBILI-6	SMBV2A	50 €	x	25 €						x	25 €
	SENSIBILI-7	SMBV2A	5 000 €	x	2 500 €	x		x		x	1 000 €	
TOTAL				x	12 265 €	x		x		x	5 100 €	
Commentaires		SENSIBILI-6 : l'hébergement annuel du site internet représente un coût de 50 €. Le coût lié à l'actualisation du site internet est réalisé directement par le personnel du SMBV2A (ANIM).										

NON VALIDE

	SENSIBILI-7 : l'élaboration des supports sera réalisée par le personnel du SMBV2A une enveloppe de 5 000 € annuelle permettra de financer les éventuelles prestations graphiques, les appuis techniques pour la rédaction des contenus, couvrir les frais de reprographie et de diffusion, ...
Indicateur de suivi	Actualisation effective du site internet, nombre de panneaux implantés, nombre de supports créés, nombre de personnes directement sensibilisées
Partenaires	PETR, AEAG, CD12, CPIE, Région Occitanie, EPCI-FP, ...
Suite à donner pour finaliser la fiche action	- Financement complémentaire de ? l'europe ? la région ? le département ? ... ?